

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN
PTUA



**MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE**

**CELLULE DE
COORDINATION DU
PTUA**

**RAPPORT MENSUEL SUIVI
SOCIAL N°1/2022**

Période : Février 2022
Soumis le : 16 Mars 2022
Revue par la Banque le 31 2022



Établi par
Équipe Sociale

Validé par
OUATTARA Issa
Coordonnateur PTUA

Approuvé par
YAPO Calice
DGA AGEROUTE

SOMMAIRE

0.1 PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SAUVEGARDE E&S PRÉPARÉS ET PUBLIÉS PAR MEER/AGEROUTE ET LA BANQUE	9
0.2 PROGRES DES TRAVAUX ET ÉTAT GÉNÉRAL DE LA LIBÉRATION DES EMPRISES OU DES ACQUISITIONS DES TERRES	10
0.2.1 Construction du 4 ^{ème} pont et ses voies d'accès	10
0.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	11
0.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille	12
0.2.4 Aménagements connexes	13
▪ SENSIBILISATION DES POPULATIONS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, AU CODE DE LA ROUTE, VIH/SIDA ET AUTRES PANDÉMIES : ..	
0.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION DES PAP, ET DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	21
0.3.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès.....	21
0.3.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	Erreur ! Signet non défini.
0.4 Suivi du processus de négociation des PAP	23
0.4.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès.....	23
0.4.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	24
0.4.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	24
0.5 SUIVI DES INDEMNISATIONS DES PAP	25
0.5.1 POUR LA CONSTRUCTION DU 4ÈME PONT ET SES VOIES D'ACCÈS.....	25
0.5.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	25
0.5.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le Boulevard Latrille) :	25
0.6 SUIVI DE LA LIBERATION DES EMPRISES	25
0.6.1 POUR LA CONSTRUCTION DU 4ÈME PONT ET SES VOIES D'ACCÈS	25
0.6.2 CONSTRUCTION DES TROIS (3) ÉCHANGEURS DU BOULEVARD MITTERRAND	25
0.6.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	26
0.7.2 CONSTRUCTION DES TROIS (3) ÉCHANGEURS DU BOULEVARD MITTERRAND	27
0.7.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	27
0.8 SITES DE RÉINSTALLATION :	27
- SITE DE RÉINSTALLATION DES TAXIS COMMUNAUX 3 ÉCHANGEURS	28
0.11 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : APPRECIATION DU PROGRÈS GLOBAL DANS LE RESPECT DES OBLIGATIONS E&S DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET	31
1.1- BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)	32
1.1.1. Contexte	32
1.1.2 Justification	32
1.1.3. Objectifs du projet	33
1.1.4 Résultats attendus.....	33
1.2.1. Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures	36
1.2.2. Composante 2 : Libération des emprises	37
1.2.3. Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes	37
1.2.4. Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions	38
1.3. COÛT ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT	40
1.3.1. Coût estimatif du projet	40
1.3.2. Plan de financement du projet	40
1.4 PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SAUVEGARDE E&S PRÉPARÉS ET PUBLIÉS PAR MEER/AGEROUTE ET LA BANQUE	41
1.5 CALENDRIER ACTUALISÉ DES TRAVAUX AU MOIS DE JANVIER 2022	42
1.5.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	42
1.5.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille	42
.....	42
1.6 ACTIONS PENDANTES EN RETARD PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2021	43
1.7 OBJECTIFS DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAR AU MOIS DE JANVIER 2022 45	

1.7.1 OBJECTIFS DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAR	45
1.7.2 PÉRIODE CONCERNÉE PAR LE RAPPORT DE SUIVI	45
2- PROGRES DES TRAVAUX ET LIBERATION DES EMPRISES	45
2.1 Construction du 4 ^{ème} pont et ses voies d'accès	45
2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	46
2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille).....	47
2.4 Aménagements connexes	48
▪ SENSIBILISATION DES POPULATIONS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, AU CODE DE LA ROUTE, VIH/SIDA ET AUTRES PANDÉMIES	
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
3- AIRES D'INSTALLATION DES CHANTIERS DES ENTREPRISES	56
3.1 CONSTRUCTION DU 4 ^{ÈME} PONT ET SES VOIES D'ACCÈS	56
3.2 CONSTRUCTION DES TROIS (3) ÉCHANGEURS DU BOULEVARD MITTERRAND	57
3.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	57
• BOULEVARD LATRILLE	57
4- OBJECTIF :	57
4.1 OBJECTIFS DU SUIVI SOCIAL	57
4.2 PERIODE CONCERNÉE PAR LE RAPPORT DE SUIVI	58
4.3 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :	58
5. PRINCIPALES ACTIVITÉS POUR CE MOIS DE JANVIER 2022 :	58
5.1 ACTIVITÉS RÉALISÉES :	58
5.1.1 SUIVI DU PROCESSUS DE NEGOCIATION AVEC LES PAP ET DE PAIEMENT DES INDEMNISATIONS :	58
5.1.1.1 POUR LA CONSTRUCTION DU 4ÈME PONT ET SES VOIES D'ACCÈS.....	58
5.1.1.2 CONSTRUCTION DES TROIS (3) ÉCHANGEURS DU BOULEVARD MITTERRAND.....	60
5.1.1.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	60
▪ PAR COMPLÉMENTAIRE	65
5.1.2 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION DES PAP, ET DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	64
5.1.2.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès.....	64
5.1.2.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.1.3.2 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	67
5.1.4 SUIVI DE LA LIBERATION DES EMPRISES.....	70
5.1.4.1 POUR LA CONSTRUCTION DU 4ÈME PONT ET SES VOIES D'ACCÈS.....	70
5.1.4.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	70
5.1.5.1 POUR LA CONSTRUCTION DU 4ÈME PONT ET SES VOIES D'ACCÈS.....	72
5.1.5.3 VOIES STRUCTURANTES (AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT Y4, AUTOROUTE DE SORTIE EST ET SORTIE OUEST ET LE BOULEVARD LATRILLE)	73
Sites De Réinstallation :	73
4.1 SITE DE RÉINSTALLATION GROS CAMIONS	74
4.1 SITE DE RÉINSTALLATION DES TAXIS COMMUNAUX 3 ÉCHANGEURS	74
5.1.6 Organisation de la gestion et le traitement des plaintes	74
5.1.6.1 Organisation de la gestion des plaintes	75
Mécanisme mis en place.....	75
Enregistrement des plaintes :	75
Traitement des plaintes :	75
Au niveau des Cellules délocalisées de la CE-PAR dans les communes	75
Au niveau de la CE-PAR	76
Au niveau du Comité de Suivi du PAR	76
Règlement par voie judiciaire	76
5.1.6.2. Situation des plaintes recueillies au 31 Janvier 2022.....	76
5.1.6.2.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès.....	76
5.1.6.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand.....	77
5.1.6.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)	77
Projets	Erreur ! Signet non défini.
Omission	Erreur ! Signet non défini.

<i>Non recensé</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Contestation du montant</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Contestation du statut</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Autres</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Total</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7- AUTRES PREOCCUPATIONS	83
<i>7.1 Changement de la localisation/envergure du Projet</i>	83
8. PLAN DE DECAISSEMENT POUR 2022	83
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2021	83
<i>Conclusion</i>	83
<i>Recommandations</i>	84
PLAN D'ACTION POUR FEVRIER 2022	84
ANNEXES	85

LISTE DES ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

Sigles	Libellés
AAA	Actions Anticipées d'Acquisition
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
ANO	Avis de non Objection
ANRMP	Autorité National de la Régulation des Marchés Publics
AOI	Appel d'offres International
AON	Appel d'offres National
AOO	Appel d'offres Ouvert
BAD	Banque Africaine de Développement
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BOMP	Bulletin Officiel des Marchés Publics
BRT	Bus Rapid Transit (Voire en français, Ligne de Bus à très haut niveau de service)
CC-PTUA	Cellule de Coordination PTUA
CIIC	Cabinet International d'Ingénieries et de Conseils
CMOD	Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
CRAU	Centre de Recherche Architecturale et Urbaine
COJO	Commission d'ouvertures des plis et de jugement des offres
CPMP	Cellule de Passation des Marchés Publics des Ministères
CE-PAR	Cellule d'Exécution du PAR
CS-PAR	Comité de Suivi du PAR
CUACRI	Chef d'Unité Aménagements Connexes et Renforcement Institutionnel
CUO	Chef d'Unité Ouvrages d'art
CUR	Chef d'Unité Routes
CR	Consultation Restreinte
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DUP	Décret d'Utilité Publique
ED	Entente Directe

EE	Expert Environnementaliste
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
EPI	Équipement de Protection Individuelle
EAC	Employés d'Activité Commerciale
EXA	Exploitant Agricole
FAO	Organisation Mondiale de l'Alimentation
FCFA	Francs CFA
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
HT	Hors Taxes
HUMAN DEV	Action pour le Développement Humain
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MINASS	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
PAP	Population affectée par le projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PPM	Plan de passation des marchés
PTBA	Plan de travail Budgétisé Annuel
PTUA	Projet de Transport Urbain d'Abidjan
PV	Procès-Verbal
UFHB	Université Félix Houphouët-Boigny
URC	Unité de Régulation de la Circulation de la Police Nationale
VTT	Véhicules de Transport de Troupes
RAS	Rien à Signaler
LAC	Locataire d'Activité Commerciale
LEQ	Locataire d'Équipement
ML	Ménage Locataire
MATED	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MBPE	Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'État
MCLU	Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme
MDC	Mission de Contrôle et suivi des travaux
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Ministère du Transport
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OIDEL	Opérateur Ivoirien pour le Développement Local
PAC	Propriétaire d'Activité Commerciale
PEQ	Propriétaire d'Équipement
PNR	Propriétaire Non Résident
PF	Propriétaire Foncier
PR	Propriétaire Résident
SBQC	Sélection Basée sur la Qualité et le Coût
SBQ	Sélection basée sur la Qualification
SMC	Sélection au Moindre Coût
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxes sur la Valeur Ajoutée

Tableau 1 : Documents de sauvegardes.....	9
Tableau 2: Synthèse des activités de chantier au 31 Janvier 2022.....	10
Tableau 3: État d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 31 Janvier 2022	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4: Liste des sous-traitants retenus par concessionnaire.....	12
Tableau 5: Entreprises et Missions de contrôle retenues.....	12
Tableau 6: points de rapportage	30
Tableau 7: contenu de la composante mise en œuvre des infrastructures	36
Tableau 8: Contenu de la composante Libération des emprises.....	37
Tableau 9: Contenu de la composante Aménagements Connexes et mesures en faveur des femmes	37
Tableau 10: Contenu de la composante Gestion de Projet et renforcement des institutions	38
Tableau 11: Cout estimatif du projet par composante	40
Tableau 12: Plan de financement du projet.....	40
Tableau 13: Documents de sauvegardes.....	41
Tableau 14: Matrice d'exécution des travaux de Janvier	42
Tableau 15: Synthèse des activités de chantier au 31 Janvier 2022.....	45
Tableau 16: Etat d'avancement des travaux réseaux au 31 Janvier 2022de déplacement des.....	46

Tableau 17: Etat d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 31 Janvier 2022.....	47
Tableau 18: Entreprises et Missions de contrôle retenues	47
Tableau 19: Etat des négociations au 31 Janvier 2022.....	59
Tableau 20: Etat des négociations au 31 Janvier 2022.....	60
Tableau 21: État des négociation au 31 Janvier 2022	61
Tableau 22: Liste des séances d'informations et de sensibilisation.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 23: Liste des séances d'informations et de sensibilisation sur les voies structurantes.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 24: Tableau Récapitulatif des indemnités des PAP au 31 Janvier 2022.....	66
Tableau 25: Tableau Récapitulatif des Libérations d'emprise au 31 Janvier 2022	70
Tableau 26: Tableau récapitulatif global des plaintes sur le projet	74
Tableau 27: Détails des plaintes recueillies sur le 4ème pont.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 28: Détails des plaintes sur les voies structurantes.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 29: Tableau récapitulatif des variables de recensement et budget du PAR.....	80
Tableau 30: Tableau récapitulatif des plans de décaissement de 2022.....	83
Tableau 31: Tableau récapitulatif du plan d'action de 2022.....	84

0- RESUME

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire « une nation émergente à l'horizon 2020 », le Gouvernement a mis un accent particulier sur la performance du secteur routier. A cet effet, l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier notamment dans les grands centres urbains constituent un axe privilégié pour l'essor économique du pays.

Ainsi, après la réalisation et la validation en 2014 du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan (SDUGA), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de sa première phase sur la période 2015-2030.

C'est dans ce contexte que la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

De manière générale, ce Projet vise une amélioration des conditions de vie de la population dans sa zone d'influence. Plus spécifiquement, il vise l'amélioration significative de la fluidité routière à Abidjan, la lutte contre la pollution atmosphérique, la diminution du chômage des jeunes et l'amélioration des revenus de la population notamment les femmes opératrices économiques.

Afin de favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente, le Projet a été subdivisé en quatre (4) Composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures
- Composante 2 : Libération des emprises
- Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions

Le coût total estimatif du Projet s'élève à cinq cent quatre milliards neuf cent quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante **504 942 579 460 Francs CFA HT**. Le projet est financé par la BAD, le FEM, la JICA et la RCI.

Le projet a été classé en catégorie 1 selon les exigences du système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque et en catégorie 1. Aucune disposition juridique au niveau national n'a encore été adoptée par conséquent nous nous référons à la politique du bailleur dans la mise en œuvre des PAR.

0.1 PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SAUVEGARDE E&S PRÉPARÉS ET PUBLIÉS PAR MEER/AGEROUTE ET LA BANQUE

Tableau 1 : Documents de sauvegardes

Documents de sauvegarde environnementales et sociales PAR, EIES, PGES produits	Date de production	Date de validation
PAR produits		
PAR de l'Autoroute périphérique du Boulevard de France redressé – Anyama y compris l'aménagement des carrefours, la construction des échangeurs d'Alépé et d'Anyama	Juin 2019	27 Août 2020
PAR du dédoublement de la route de Dabou appelée Sortie Ouest (Autoroute Nord – Rond GESCO – Carrefour route de Jacquerville)	Juillet 2019	27 Août 2020
PAR du dédoublement de la route d'Anyama appelée Sortie Est (Autoroute Nord – carrefour zone industrielle Yopougon – Carrefour N'Dotré – Péage Thomasset	Octobre 2019	27 Août 2020
PAR de la construction de trois (3) échangeurs sur le boulevard Mitterrand	Février 2019	27 Mars 2019
PAR du prolongement du Boulevard Latrille	Juin 2019	27 Août 2020
PAR de la construction du 4 ^{ème} pont d'Abidjan (Yopougon – Attécoubé – Adjamé)	Aout 2017	Avril 2018
EIES et PGES produits		
Y4	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE mai 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
Sortie Ouest	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE avril 2016 / Actualisation en cours (transmission à la BAD le 2 mars 2020)

Sortie Est		Approuvé par l'ANDE février 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
3 Echangeurs	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE mai 2019
Prolongement Boulevard Latrille	Janvier 2018	Approuvé par l'ANDE mai 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
4 ^e Pont	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE novembre 2016 / Actualisé en 2018 et en cours de révision

NB : Selon la procédure de mise en œuvre des PAR, après l'étape de production et de validation des documents (par l'ensemble des partenaires), l'étape suivante est celle des négociations des montants d'Éviction, de la signature des Procès-Verbaux de négociation et des certificats de compensation.

0.2 PROGRES DES TRAVAUX ET ÉTAT GÉNÉRAL DE LA LIBÉRATION DES EMPRISES OU DES ACQUISITIONS DES TERRES

0.2.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès

L'état d'avancement global des activités du chantier durant le mois de février 2022 est de **56 %** contre **85%** prévu et est résumé dans le tableau ci-dessous. Ce retard dans la mise du projet s'explique par (i) la non libération des emprises, (ii) la prise en compte du BRT qui a nécessité la reprise totale des études APD et partielle des études d'exécution ; (iii) la COVID-19 qui a occasionné la baisse de la cadence des travaux due à la réduction du personnel et l'application des mesures barrières.

Tableau 2: Synthèse des activités de chantier au 28 Février 2022

Activités		État d'avancement
Construction de l'ouvrage principal	Pieux	95.39% de réalisation
	Semelles	87.5% de réalisation
	Piles	77.08% de réalisation
	Tabliers	47.46% de réalisation
	S/Total	66% de réalisation
Construction du pont cadre de la voie K78		100% de réalisation
Construction du pont cadre de la voie de Santé		100% de réalisation
Construction échangeur K9		60% de réalisation
Construction échangeur M48		60% de réalisation

Canal de Boribana	69% de réalisation
Terrassement	15% de réalisation
Total 4^{ème} pont et ses voies d'accès	56%

Le déplacement des réseaux : L'état d'avancement des activités de déplacement de réseaux au 28 Février 2022 est de 45% contre 100% prévu. Cet écart s'explique par la non libération des emprises. Le tableau ci-après récapitule cet état d'avancement :

Tableau 3: État d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 28 Février 2022

Concessionnaire Sous-traitants	Etudes	Travaux
CI Energie – EKM	47 %	10.8%
CI Energie – EGICI	30%	5%
SODECI Assainissement	0%	0%
SODECI Assainissement – BETTRADO	0%	0%
SODECI Eau Potable	66%	50%
MOOV – AFRIBACOM	40%	30%
MOOV – SETELCI	100%	30%
ORANGE - INNOV TECHNOLOGY	66%	33%
MTN – STA	30%	30%
PETROCI – FRANZETTI	100 %	100%
ANSUT - RAKALL (Fibre Optique)	100%	100%
MTN - IHS (Antenne, Pylône)	10%	10%
DITT/AFRIBACOM (Ministère de l'intérieur, vidéo surveillance)	33%	33%
AWALE	35%	20%
Taux d'avancement globale	45%	

0.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au 28 Février 2022, le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise de travaux est en cours alors qu'il était prévu être achevé à cette date. Le retard de plus d'un an accusé dans le processus de sélection est imputable au long délai de traitement des dossiers au niveau de la JICA et à la pandémie de la COVID 19 qui a entraîné plusieurs reports de la date d'ouverture des offres. L'état d'avancement est le suivant :

- *Sélection du bureau de contrôle* : le consultant Groupement Oriental Consultant Global Co., Ltd. (OCG)/INGEROSEC Corporation /Études Techniques et Coordination (ETECO) a été retenu et son contrat a été approuvé par les autorités compétentes le 07 décembre 2020. L'OS d'approbation du contrat a été notifié au Consultant le 08 mars 2021.
- *Sélection de l'entreprise des travaux* : le DAO a été publié le 17 décembre 2019 dans le BOMP et le 19 décembre 2019 dans le journal Fraternité Matin. L'ouverture des offres après plusieurs reports a eu lieu le 30 juillet 2020. L'ANO de la DMP et de la JICA sur le rapport d'analyse des offres a été obtenu respectivement le 14 septembre 2020 et le 19 octobre 2020. L'ouverture des offres financières a eu lieu le 26 octobre 2020. L'offre financière a été jugée trop élevée et il a été demandé à l'entreprise par courrier en date du 12 novembre 2020 des éclaircissements quant à certains prix appliqués. Les éléments de clarifications apportés le 23 novembre 2020 par l'entreprise ont été jugés peu convaincants par la CC/PTUA qui l'a signifié à la JICA par courrier en date du 27 novembre 2020. La JICA a donné son accord le 02 février 2021 sur le rapport d'analyse de l'offre financière et a autorisé les séances de négociations entre la CC-PTUA et le soumissionnaire. A l'issue des différentes négociations un accord a été

conclu entre les deux entités le 16 mars 2021. Le PV de négociation a été transmis le 29 mars 2021 à la JICA pour informations. Par ailleurs, la CC PTUA a poursuivi les négociations avec la jointe venture pressentie pour la finalisation du contrat de travaux. A cet effet, un nouveau DQE a été proposé le 28 juin 2021. Le jugement de l'offre a eu lieu le 27 septembre 2021. Le rapport d'analyse des offres et le PV de jugement ont été transmis à la DGMP le 30 septembre 2021. Les négociations se poursuivent pour la finalisation du marché de l'entreprise des travaux

- *Déplacement des réseaux* : La construction des trois (03) échangeurs impacte les réseaux de distribution de plusieurs concessionnaires notamment MOOV, MTN, Orange, SODECI, CI-ENERGIE, ANSUT, DITT et SODECI. L'état d'avancement des activités de déplacement de réseaux au 28 Février 2022 est de 85% contre 100% prévu. Cet écart s'explique par la non libération des emprises. Le tableau ci-après récapitule cet état d'avancement.

Tableau 4: Liste des sous-traitants retenus par concessionnaire

Concessionnaires	Sous-Traitants	État d'avancement au 28 Février 2022
E-GOUV	SARITEL	50%
	AFRIBACOM	72%
	RAKALL	90%
CI-ENERGIE	EKM	90%
	GECI	80%
MTN	SOFA	80%
MOOV	STP LOT 1	100%
	STP LOT 2	75%
ONEP-ONAD	MARIKONA	50%
ORANGE	KANVOO	92%
	INNOV	33%
	ITC	70%
Taux d'avancement global		85%

0.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Au 28 Février, la procédure de sélection des entreprises de travaux et des missions de contrôle est achevée. Le tableau ci-dessous présente par voie, l'entreprise et la mission de contrôle retenues.

Tableau 5: Entreprises et Missions de contrôle retenues

Désignation	TRAVAUX		Mission de contrôle et de suivi	
	Entreprise	Montant FCFA TTC	Entreprise	Montant FCFA TTC
Sortie Ouest (route de Dabou)	SOGEA SATOM	50 236 506 309	GROUPEMENT ACE/ALPHA CONSULT	1 009 903 000
Sortie Est (Route de la prison civile)	CHICO	47 925 380 872	GROUPEMENT TAEP/YÚKSEL PROJE/IETF	1 161 476 099
Autoroute périphérique Y4	CGGC et CHICO	88 133 666 974	GROUPEMENT AGE CET/SGS /GIC	585 457 000
Boulevard Latrille	SOGEA SATOM/LRA	13 721 830 339	GROUPEMENT GAUFF INGENIEUR GmbH & CO.KG-	799 607 421

Désignation	TRAVAUX		Mission de contrôle et de suivi	
	Entreprise	Montant FCFA TTC	Entreprise	Montant FCFA TTC
			JBG/ GAUFF CONSULTANT AFRIQUE / TAEP	

Suite à la notification des différents ordres de services aux entreprises le 2 octobre 2020 pour un démarrage des travaux le 2 novembre 2020, les différentes entreprises ont démarré dans le mois de décembre 2020. L'état d'avancement des travaux sur les différentes voies au 28 Février 2022 est le suivant :

- La sortie Ouest : 45% contre une prévision de 90% avec un délai consommé de 88,62%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la découverte de certains nouveaux réseaux non prévus au marché mais également la modification d projet par endroit.
- La sortie Est : 30,15% contre une prévision de 82% avec un délai consommé de 88,62%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la découverte de certains nouveaux réseaux non prévus au marché mais surtout par la mauvaise organisation de l'entreprise.
- Le boulevard Latrille : 44,43% contre une prévision de 100%. Cet écart s'explique par le retard de sélection de la mission de contrôle, des modifications majeures notamment sur le réseau d'assainissement, de la découverte des nouveaux réseaux et de la libération des emprises
- La 1^{ère} section de la Y4 : 30,20% contre une prévision de 75%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la mauvaise organisation du chantier.
- La 2^{ème} section de la Y4 : 31,5% contre une prévision de 77%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises (40%).

Les déplacements de réseaux : Les déplacements de réseaux sont intégrés dans le marché des entreprises. Ainsi, leur avancement est pris en compte dans l'avancement global des travaux.

0.2.4 Aménagements connexes

Au cours de ce mois de Février 2022, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Renforcement des capacités de la Division de la planification urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA) :**
Une demande d'autorisation de passer un marché de gré à gré avec l'UFHB a été adressée au Ministère en charge du Budget le 20 octobre 2020 qui a donné son ANO le 01 décembre 2020. Le projet de convention a été transmis à la BAD le 11 janvier 2021 pour avis. Face à l'absence de réaction de la BAD, la CC-PTUA a procédé le 01 juillet 2021 à une relance de la BAD qui a fait ses observations sur le Projet de Convention le 13 juillet 2021. Par la suite, une rencontre entre l'Unité ACRI et le CRAU/UFHB s'est tenue le 16 juillet 2021 pour la prise en compte des observations de la BAD. Au terme de cette rencontre un état de prise en compte des observations a été transmis au CRAU pour un dernier avis. La mouture de la Convention validée par le CRAU/UFHB a été retransmise à la BAD le 19 août 2021 pour ANO. La BAD a donné son ANO sur le projet de Convention le 30/11/2021. La Convention a été signée par le CRAU le 15/12/2021 et le Coordonnateur du PTUA le 16/12/2021 puis transmise à la Cellule de Passation des Marchés Publics pour numérotation. La Convention a été approuvée par le MEER le 05/01/2022 et transmise à la DGMP pour numérotation. En retour, la DGMP a rejeté le dossier le 15/02/2022 et demandé au préalable au PTUA de joindre au dossier l'Attestation CNPS du CRAU/UFHB ou à défaut de création de l'Université (UFHB). En réponse, le PTUA a transmis le décret de création de l'UFHB à la DGMP le 17/02/2022. Le 21/02/2022, le PTUA a transmis la Convention à la Cellule de Passation des Marchés du MEER pour signature. En date du 28/02/2022 le PTUA de la signature de la Convention par le MEER.

- **Elaboration de Plan d'Urbanisme de détail (PUD) :** Le groupement SCET Tunisie /Urbaplan a été retenu au terme du processus de sélection et l'ordre de service leur a été transmis le 7 septembre 2020. L'étude menée par le groupement SCET Tunisie /Urbaplan a démarré le 7 décembre 2020 et durera huit (08) mois. Le rapport d'établissement a été validé par la cellule de coordination du PTUA. La première phase de l'étude portant sur le diagnostic de la zone d'étude a été réalisée. Le rapport de diagnostic et la cartographie SIG a été transmis le 22 mars 2021. Une rencontre technique avec les parties prenantes pour la collecte des observations sur le rapport Diagnostic a été organisée le 30 mars 2021. Ce rapport diagnostic a été approuvé le 09 avril 2021, après l'intégration des observations des parties prenantes. Par la suite, et ce conformément aux TDR, le processus d'élaboration du Rapport de Plan d'Aménagement du Développement Durable (PADD) et de réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique qui sont les livrables suivants du Projet a été entamé par SCET Tunisie. Le Rapport provisoire du PADD a été transmis le 17 août 2021 à la CC-PTUA en vue de l'organisation de la séance de validation par les parties prenantes. Une mission du Groupement SCET Tunisie est prévue se tenir du 12 au 21 octobre 2021 en vue de la présentation du PADD aux parties prenantes et la prise en compte de leurs avis et propositions. Le Rapport définitif du PADD est en cours de finalisation par SCET Tunisie. Le groupement SCET Tunisie a réalisé à Abidjan du 12 au 21 Janvier 2022 une mission d'échanges directes avec chaque Maire des Communes concernées dans le but de recueillir leurs avis pour une validation des documents du PADD et du règlement particulier d'Urbanisme (RPU). Au terme de cette mission, les Parties prenantes ont proposé au PTUA, lors d'une rencontre technique tenue le 21 Janvier 2022, en raison du chronogramme actuel de l'étude que le PTUA délivre au Groupement SCE Tunisie/ Urba plan, un ordre de service de prolongation de délai, sans incidence financière dans le but de prendre en compte les différentes recommandations. Au 28 Février 2022, le Groupement SCET Tunisie a transmis le Rapport définitif du PADD et du RPU au PTUA le 21/02/2022. L'OS de prolongation de délai a été signé le 22/02/2022. En date du 28/02/2022, le Groupement SCET Tunisie a entamé les démarches pour la production du prochain livrable en l'espèce l'EES de la zone d'étude du PUd de l'unité 6.

- **Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan :** l'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) a été obtenu le 16 mai 2018. Toutefois, la BAD a formulé plusieurs avis d'objection dont le dernier est en date du 18 janvier 2019. Les observations de la BAD ont été prises en compte et la DP révisée a été transmise à la BAD le 11 juillet 2019. L'ANO de la BAD a été obtenu le 6 avril 2020 et l'ouverture des offres a eu lieu le 23 juin 2020 et le rapport d'analyse des offres a été transmis à la DMP pour avis le 4 septembre 2020. Après analyse, la Direction des Marchés Publics a donné son avis de non objection sur le rapport technique le 9 septembre 2020. Suite à l'obtention de l'ANO de la DMP, le rapport d'analyse des offres techniques a été transmis à la BAD le 22 septembre 2020 pour avis. La BAD a donné un Avis d'objection sur le rapport d'analyse des offres le 04 mars 2021. Le réexamen des offres tenant compte des observations de la BAD, suivi du Jugement a eu lieu le 10 juin 2021 avec la COJO. Le rapport d'analyse des offres techniques révisé soumis à la DGMP le 21 juin 2021 a obtenu un ANO le 28 juin 2021. Ainsi, le 02 juillet 2021, le rapport d'analyse des offres techniques révisées a été transmis à la BAD pour avis. Les observations de la BAD sur le rapport d'analyse des offres techniques révisées ont été reçues par le PTUA par mail le 11/12/2021. Le PTUA a transmis à la BAD la réponse de la demande d'éclaircissement le 31/01/2022. En date du 28 Février 2022, le PTUA est attente de l'avis de la BAD sur le rapport d'analyse révisé.

- **Etude APS et APD de la ligne 1B du BRT de Yopougon :** La passation de marché est achevée avec la sélection de l'entreprise TPF/GESTINA. L'approbation de son contrat d'un montant de 615 347 627 FCFA HT pour une durée de 06 mois a été faite par le Coordonnateur le 24 août 2021. Le contrat de l'attribution définitive a été envoyé pour publication le 27/08/21 et à la numérotation le 31/08/21. Le résultat de l'attribution du contrat a été envoyé le

30/09/21 à la BAD pour publication. L'OS de démarrage a été délivré au Groupement TPF/GESTINA le 04/10/21. Le rapport d'établissement provisoire a été transmis au PTUA par le Groupement TPF/GETINSA le 26/10/21. Ce rapport a été validé lors d'une rencontre du Comité de Suivi tenue le 02/11/2021. La collecte des informations a été entamée par le Groupement TPF/GETINSA pour la préparation de l'étude diagnostique. Par la suite, une Mission du Groupement TPF/GETINSA a eu lieu du 20 au 24 décembre 2021. Elle a eu pour but de conduire efficacement les opérations de collecte des données et de préparer les activités de comptage ainsi que les enquêtes prévues dans le cadre de la production du Rapport de l'Etude préliminaire. Au titre du Rapport de l'Etude préliminaire, il est prévu que le Groupement TPF/GETINSA évalue les surfaces foncières utiles ainsi que les impacts de la variante sur l'environnement du projet. Cette analyse comprendra dans un premier temps l'établissement d'un relevé topographique des corps de rue et en même temps d'un reportage photographique qui fige l'emprise du projet ainsi que les implantations des constructions riveraines. Sur la base du relevé topographique établi, une estimation des expropriations et de l'impact du projet sur les conditions de dessertes des zones riveraines sera proposée au Maître d'Ouvrage aux fins de validation. Les données recueillies par le Consultant au titre du Rapport de l'Etude préliminaire seront renforcées par les conclusions de l'étape suivante à savoir l'Etude Socio-Economique en vue de définir les mécanismes du PAR ou du Plan d'indemnisation des personnes impactées par le Projet ainsi que l'Etude d'impact Environnemental à réaliser. Ces éléments sont précisés dans le TDRs approuvés la BAD. Une réunion a eu lieu le 09/02/2022 pour l'analyse des Plan APS produits par le Groupement TPF/GETINSA et intégrés dans le Rapport d'Etude Préliminaire. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente du Rapport définitif de l'Etude Préliminaire prenant en compte les observations des parties prenantes.

■ **Elaboration d'un Plan de circulation du grand Abidjan** : La passation de marché est achevée avec la sélection du Groupement EGIS INTERNATIONAL / EGIS VILLES ET TRANSPORT. L'approbation de son contrat d'un montant de 447 658 192 FCFA HT pour une durée de 10 mois a été faite par le Coordonnateur le 17 août 2021. Le contrat transmis à la cellule de passation des marchés du MEER le 01/09/21, a été numéroté le 14/10/21. L'OS de démarrage a été délivré au Groupement EGIS INTERNATIONAL/EGIS VILLES ET TRANSPORT le 15/10/21. Par la suite, une réunion de cadrage a eu lieu le 02/11/21 avec les parties prenantes du projet. Le rapport d'établissement transmis par le Groupement a été validé par le Comité de suivi le 17/11/21. Le processus de collecte des données est en cours en vue de l'élaboration du Rapport diagnostic. Par courrier en date du 12 Janvier 2022, le Groupement EGIS VILLES ET TRANSPORT a informé le PTUA de son intention de confier la réalisation des opérations de comptage et des enquêtes à l'Entreprise ALYCE. Sur présentation des références de ladite entreprise, l'autorisation de la CC-PTUA a été accordée le 15 Janvier 2022. Les opérations de comptage et les enquêtes sont en cours actuellement avec la collaboration du Groupement TPF/GETINSA en charge de l'étude du BRT de Yopougon. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente du Rapport diagnostic provisoire de l'Etude.

■ **Evaluation et amélioration de la qualité de l'air** : la procédure de passation des marchés s'est achevée par la sélection du Groupement I2E-SA/I2E-CI. Son marché a été approuvé par les autorités compétentes et lui a été par OS le 10 mai 2021. La CC PTUA a organisé avec l'ensemble des parties prenantes notamment le LASMES de l'Université Felix Houphouët-Boigny, le Ministère en charge de l'Environnement et le CIAPOL une réunion de cadrage le 25 mai 2021 aux fins de définir la méthodologie de mise en œuvre de la Mission et présenter les différentes attentes du projet. Au terme de cette rencontre, le Groupement I2E-SA/I2E-CI a transmis à la CC-PTUA le rapport d'établissement provisoire le 04 juin 2021. Ce rapport d'établissement a été validé le 28 juin 2021 avec la prise en compte des propositions et suggestions du CIAPOL et du LASMES de l'Université. Par ailleurs, des rencontres d'évaluation de l'étude à mi-parcours ont eu lieu le 19 août 2021, le 08 septembre 2021 et le 19 septembre 2021 en vue de la finalisation du rapport de l'état initial. Les missions de collecte des données auprès des parties prenantes se sont tenues du 14 au 24 septembre 2021 pour la rédaction du rapport diagnostic. Le rapport "Choix des sites d'implantation de suivi de la qualité de l'air" de la troisième phase de la première composante du projet « Evaluation et amélioration de la qualité de l'air » et le rapport du programme de formation ont été transmis par le Groupement I2E le 30/12/2021 pour analyse et validation par le Comité technique. Le Mardi 25 Janvier 2022, s'est tenue une séance de travail pour la validation du rapport de l'état initial. Le 10/02/2022, les parties prenantes ont organisé une rencontre technique en vue de la validation des 3 rapports de la Composante 1 du Projet à savoir (i) le Rapport de

l'état initial des besoins ; (ii) le rapport de programme de formation et (iii) le rapport d'identification des sites d'implantation des stations de mesures. Les conclusions de cette rencontre ont été sanctionnées par un rapport qui a été transmis le 24/02/2022 au Groupement I2E pour intégration. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente de la réception des 3 rapports définitifs de la Composante 1 de l'Etude.

- ***Evaluation et amélioration de la qualité de l'air (Acquisition)*** : Les observations de la DGMP du 23/07/2021 ont été reçues par le PTUA le 26/07/2021. La BAD a fait ses observations sur le DAO le 15/09/2021, lesquelles ont été prises en compte par la CC-PTUA. Le DAO prenant en compte des observations de la BAD revu a été transmis à la DGMP le 16/09/2021 qui a donné son ANO le 27/09/2021. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 16/11/2021 pour publication dans le BOMP. Le DAO a été publié le 30/11/2021 dans le BOMP et sur le site de la BAD et dans UNBD le 03/12/2021. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 03/02/2022. En date du 28/02/2022, la CC PTUA prépare la convocation de la COJO pour le jugement des offres.
- ***Appui au compostage des déchets urbains d'Abidjan*** : Une séance de travail entre le Coordonnateur et le Groupe EOULEE a eu lieu le 28/07/2021 demandant la finalisation diligente de l'identification du site et l'élaboration d'une convention spécifique de la mise en œuvre du projet, accompagnée des offres techniques et financières validées. Dans la quête d'un site pour la réalisation du projet, le GROUPE EOULEE par courriel en date du 29/07/2021, a saisi la Direction Générale de VITIB SA pour solliciter l'obtention d'un site de deux (02) hectares. En retour, le Directeur Général du VITIB SA, Dr PANGO Philippe a, par courriel, confirmé la disponibilité de dix (10) hectares de terre, situés en zone franche de Grand-Bassam, pour l'implantation de l'activité et proposé qu'une visite soit effectuée pour identifier les parcelles appropriées. Une visite du site du VITIB a été effectuée par le GROUPE EOULEE, l'Unité ACRI du PTUA et CP-MINEDD le 03/08/2021. Cette visite a été sanctionnée par un procès-verbal. Le 15/09/2021, le VITIB a accordé un site de 2,6 hectares au GROUPE EOULEE pour la construction de l'usine. Le 01/10/2021, les parties prenantes lors d'une séance de travail ont procédé à la validation des offres techniques et financières devant accompagner la convention spécifique. Les offres techniques et financières du GROUPE EOULEE, signées ont été réceptionnées le 31/01/2022. Les CV du Groupe EOULEE ont été transmis au PTUA le 17/02/2022 pour compléter les offres techniques et financières. En date du 28/02/2022, le processus de gré à gré est en cours de finalisation
- ***Elaboration d'un règlement général de la police du stationnement et du cahier de charge pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aire de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan*** : l'ANO de la DMP sur l'AMI a été obtenu le 19 septembre 2019. Toutefois, la BAD a donné un avis d'objection sur les termes de références (TDR) le 03 novembre 2019. Les TDR revus ont été retransmis à la BAD le 17 décembre 2019 qui a donné son accord pour la publication de l'AMI le 11 mars 2020. L'AMI a été publié le 21 avril 2020 et l'ouverture a eu lieu le 9 juin 2020. A la date d'ouverture, la CC PTUA n'a enregistré que deux soumissionnaires. Face à cette situation, un nouvel AMI a été transmis le 16 juin 2020 à la DMP qui a fait une publication le 23 juin 2020. L'ouverture des offres pour cette nouvelle publication qui a eu lieu le 21 juillet 2020 a enregistré deux offres portant à quatre le nombre total de soumissionnaires suite aux deux publications. Après analyse des offres réceptionnées, la COJO a transmis le 9 septembre 2020 le rapport d'analyse des offres de l'appel à manifestation à la DMP pour avis. Par courrier daté du 11 septembre 2020, la DMP a marqué une objection. La Coordination du Projet de Transport Urbain d'Abidjan. Un nouveau rapport sur la liste restreinte établie de deux consultants par la COJO a été réintroduit le 25 septembre 2020 auprès de la DMP. L'avis de non objection de la DMP sur la liste restreinte a été obtenu le 5 octobre 2020. Par ailleurs, la demande propositions a été transmises le 29 décembre 2020 à la DMP pour avis. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 17 mars 2021. Après analyse et jugement des offres, le rapport d'évaluation des offres techniques transmis à la DGMP le 30 juin 2021 a obtenu l'ANO le 06 juillet 2021. Ainsi, l'ouverture des offres financières a eu lieu le 14 juillet 2021. Le rapport combiné des offres techniques et financière, les PV d'ouverture et de jugement des offres financières transmis à la DGMP pour avis le 11 août 2021, ont obtenu un ANO le 19 août 2021. Les intentions d'attribution ont été envoyées aux 2 consultants

soumissionnaires le 27 août 2021 pour une période d'attente de 10 jours ouvrables. La séance de négociation du contrat a eu lieu le 25 octobre 2021 et le contrat a été transmis au Groupement de Consultants le 03/12/2021 pour signature. Le contrat signé a été transmis au MEER pour numérotation le 23/12/2021. Convient-il d'indiquer que le contrat du Consultant ne contient pas expressément Clauses E&S. Toutefois, il est régi par le droit applicable et donc par les dispositions en vigueur ayant trait aux clauses E&S. Dans le cadre de cette étude, aucun PAR n'est prévu. Le Consultant a pour mission de proposer sur la base d'un diagnostic de la zone d'étude des mesures institutionnelles, juridiques et opérationnelles en vue d'optimiser et améliorer la gestion du stationnement dans le District d'Abidjan. Au demeurant, cette étude pourra plus tard aboutir à la libération de certaines emprises et des déplacements de populations pour la réalisation des aires de stationnement qui seront proposées par le Consultant dans le cadre d'autres projets. Le Groupement pourra éventuellement proposer à la CC-PTUA des approches pour la mise en œuvre de ces opérations futures. L'Ordre de Service de démarrage a été délivré le 18/01/2022 au Groupement STRATEC, adjudicataire du marché. Le rapport d'Etablissement sera transmis au PTUA au plus tard le 02 février 2022. Une réunion d'analyse du Rapport d'Etablissement a eu lieu le 09/02/2022. Le Groupement STRATEC a entamé une mission terrain à Abidjan le 28/02/2022 pour la collecte des informations en vue de la production du Rapport diagnostic de l'Etude

- **Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire** : L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 29 octobre 2019 et la CC/PTUA n'a réceptionné que trois offres. Face à l'insuffisance des offres réceptionnées, la CC/PTUA a adressé le 8 novembre 2019 sur recommandation de la BAD, un courrier au Ministère de l'Education Nationale et à l'OSER en vue d'obtenir des listes de consultants à contacter. Sur une liste de quatre consultants proposés le 29 janvier 2020 par l'OSER, un seul consultant a transmis une offre technique et financière portant à quatre le nombre d'offres réceptionné par la CC PTUA. L'ouverture des plis a été faite et il ressort de l'analyse des offres qu'aucun consultant ne remplit les conditions requises. Face à cette situation et après échanges avec la BAD au cours de la mission de supervision du 25 au 29 mai 2020, l'Appel à Manifestation d'intérêt a été publié à nouveau dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics le 16 juin 2020. L'ouverture des offres a eu lieu le 15 juillet 2020 et après analyse des offres par la COJO, seul un consultant remplit les critères de sélection. Face à la difficulté de constituer une liste restreinte après deux publications, la BAD a recommandé à la CC/PTUA le 10 septembre 2020 de leur adresser une requête en vue d'un changement de mode d'acquisition. Avant d'adresser une requête à la BAD, la CC/PTUA a tenu à rencontrer le ministère en charge de l'éducation nationale pour ensemble identifier les structures qui seraient capable de mener à bien cette activité. La rencontre avec le ministère de l'éducation nationale a eu lieu 26 octobre 2020. De cette rencontre, il a été décidé que cette activité soit menée par l'OSER qui a l'expertise nécessaire. A cet effet, une requête a été formulée le 17 février 2021 à la BAD en vue d'autoriser le changement de mode de contractualisation et la signature d'une convention avec l'OSER. La CC-PTUA est toujours en attente de l'avis de la BAD sur le changement du mode de contractualisation et le recours au service de l'OSER. A cet effet, un courrier de relance a été adressé à la BAD le 01 juillet 2021. L'ANO de la BAD pour un gré à gré avec l'OSER a été reçu par le PTUA le 17/02/2022. Une séance de travail a eu lieu le 21/02/2022 avec les parties prenantes pour la prise en compte des recommandations de la BAD. Au terme de cette rencontre, il a été décidé de l'élaboration de la Convention avec l'OSER accompagnée des offres techniques et financières en vue de produire une requête à l'attention du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour la signature d'un gré à gré avec l'OSER. En date du 28/02/2022, la Convention OSER intégrant les observations de la BAD est en cours de finalisation pour la formulation de la requête.
- **Mise en place de système intelligent de gestion du trafic et la formation des agents et de 50 jeunes à la gestion du trafic et maintenance des feux tricolores** : la BAD a demandé le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le district d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. Ainsi, la CC-PTUA a transmis à la BAD les TDRs et l'AMI

relatif au recrutement du consultant en charge de l'harmonisation des projets STI depuis le 21 août 2020. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les options initiales tel que définis dans le rapport d'évaluation du projet. Partant, le DAO a été transmis à la DGMP le 21 septembre 2021 qui a fait ses observations. Les observations de la DGMP ont été reçues le 23 septembre 2021. Le DAO a été transmis à la DGMP le 30/09/21 qui a donné son ANO le 07/10/2021. Le DAO a été transmis à la BAD pour avis le 13/10/2021. Au terme d'une rencontre tenue le 20/01/2022 avec la BAD, il a été décidé de réviser le DAO puis le retransmettre à la BAD pour avis. En date du 28/02/2022, le DAO est en cours de finalisation en vue de sa retransmission à la BAD.

- ***Fourniture et équipements pour l'appui de la gestion participative du Parc du Banco*** : Le DAO pour cette acquisition a été subdivisé en 6 lots concernant spécifiquement les matériels techniques, les équipements solaires, les matériels et mobiliers de bureaux, les matériels informatiques et les matériels roulants. A l'issue de l'AO du 14 juillet 2020, 04 lots ont été attribués. Il s'agit de :
 - Lot 1 : matériel informatique, attribué à BIS et réalisé. Les équipements informatiques ont été réceptionnés par la CC PTUA ;
 - Lot 2 : Mobilier de bureau, attribué à ETS Corinthiens et réalisé. Le matériel prévu dans l'Appel d'Offres a été livré le 04 mai 2021 ;
 - Lot 3 : Matériel Technique, attribué à l'entreprise BIS et réalisé. La livraison du matériel a été effective le vendredi 19 février 2021 ;
 - Lot 6 : Equipements solaires, attribué à l'entreprise BIS et réalisé. La livraison du matériel a été effective le vendredi 19 février 2021 ;

Les 02 lots relatifs aux matériels roulants ont été déclarés infructueux par la COJO le 25 novembre 2020. Ainsi, un nouveau processus de sélection a été déroulé. Ce processus s'est achevé par la désignation des entreprises AFRICAUTO TMCI et CACOMIAF respectivement attributaires du Lot 1 (3 véhicules 4x4 double cabine) et du lot 2 (10 motos). Les OS ont été notifiés aux entreprises adjudicatrices le 24 juin 2021. Ainsi, les 10 motos ont été livrées le 04 août 2021 et les 03 véhicules de types 4x4 le 08 septembre 2021. La cérémonie de remise des matériels à l'OIPR a eu lieu le 01 Février 2022. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente d'un rapport d'utilisation du Matériel et des engins roulants de la part de l'OIPR.

- ***Acquisition de matériel roulant pour l'unité de régularisation de la circulation (URC)*** : au terme du processus de sélection, l'entreprise CACOMIAF a été retenu pour la livraison de cinquante (50) scooters et vingt (20) motos et l'entreprise New Sites Motors pour la livraison de dix véhicules de type 4x4 pick up et 15 véhicules de transport des troupes. Les vingt motos et cinquante scooters ont été livrés par CACOMIAF respectivement les 24/6/2020 et 29/6/2020. Ainsi, les cinquante (50) scooters et vingt (20) motos ont été remis officiellement le 28 septembre 2020 à l'Unité de Régulation de la Circulation.

L'entreprise New sites Motors n'ayant pu livrer les véhicules, ses marchés ont été résiliés. Ainsi, la CC/ PTUA a relancé la procédure de sélection qui a abouti le 30 mars 2021 avec l'ANO de la DGMP sur le rapport d'analyse des offres. Les Entreprises CIBAC et AFRICAUTO TMCI ont été désignées respectivement attributaires des Lots 1 (15 VTT) et 2 (10 véhicules 4x4). Les OS ont été notifiés le 24 juin 2021 à CIBAC et le 25 juin 2021 à AFRICAUTO TMCI. Les 10 véhicules de type 4X4 ont été livrés par AFRICAUTO le 16 septembre 2021. Les 15 VTT ont été livrés le 26/11/2021 par CIBAC. Les 15 VTT et les 10 Véhicules Pick-up ont fait l'objet de branding avec les logos du PTUA et du bailleur. La cérémonie de remise des matériels à l'OIPR a eu lieu le 01 Février 2022. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente d'un rapport d'utilisation du Matériel et des engins roulants de la part de l'URC.

- **Appui aux activités génératrices de revenus (AGR) pour 3000 femmes** : il est prévu l'aménagement de sites pour (i) 2000 femmes du district d'Abidjan impliquées dans les activités post-capture de poisson, (ii) 600 femmes impliquées dans la viande de porc et (iii) 400 femmes impliquées dans la transformation et la vente d'attiéké. Les sites identifiés d'une superficie d'environ 400 m² chacun, feront l'objet d'Etude d'impact Environnemental et social sous la supervision de l'ANDE. Aucun PAR n'est prévu dans le cadre de ce projet car les sites ne sont pas occupés et font partie du patrimoine foncier des localités respectives. La FAO a été identifiée pour conduire ce processus d'appui aux activités génératrices de revenus. A cet effet, un projet de convention a été élaboré par la CC/PTUA et transmis le 4 Avril 2019 au bureau local de la FAO basé à Abidjan. Après plusieurs relances, la FAO a transmis le 12 juin le projet de convention avec ses observations. Une demande d'autorisation de passer un marché de gré à gré avec la FAO a été adressée le 24 mars 2021 par le MEER à l'attention du Ministre en charge des Marchés Publics. Le 09 avril 2021, le Ministère en charge des Marchés Publics des compléments d'informations (offres technique et financière). La FAO a transmis le 28 mai 2021 un projet d'offre technique et financière. Ce projet a fait l'objet d'amendement et a été retransmis à la FAO pour prise en compte. Les offres techniques et financières revues ont été transmises à la CC-PTUA le 02 août 2021 par la FAO. Une rencontre de validation desdites offres s'est tenue le 12 août 2021 en présence du District Autonome d'Abidjan. La CC PTUA est en attente des offres signées par la Direction de la FAO en vue de leur transmission à la DGMP. La CC-PTUA a reçu les offres techniques et financières signées par la FAO le 08/12/2021 permettant le lancement de la procédure de gré à gré auprès du Ministère en charge du Budget. En date du 28 Février 2022, le processus du gré à gré est toujours en cours.
- **Sensibilisation des populations à la sécurité routière, au code de la route, VIH/SIDA et autres pandémies** : La publication de l'AMI sur le site de la BAD a eu lieu le 12 avril 2021 et l'ouverture de l'AMI le 30 avril 2021. Le rapport d'AMI et La DDP transmise à la DGMP pour avis le 09 juin 2021, ont obtenu un ANO le 15 juin 2021. Le rapport d'évaluation des offres et la DDP transmis à la BAD pour avis le 15 juin 2021 ont obtenu cet avis le 30 août 2021. La DP et les lettres d'invitation ont été invités aux consultants short-listés le 06 septembre 2021. La Conférence préparatoire des offres a eu lieu le 21 septembre 2021. L'ouverture des offre techniques a eu lieu le 19/10/21 et le jugement des offres techniques le 27/10/2021. L'ANO de la DGMP sur le rapport de jugement des offres techniques a été reçu le 18/11/2021. LA CC-PTUA a transmis par mail à la BAD le 24/11/2021 et sur une clé USB le 30/11/2021, les offres techniques, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres pour requérir son ANO. L'ANO de la BAD sur le rapport des offres techniques a été reçu le 17/02/2022 et l'ouverture des offres financières a eu lieu le 24/02/2022. En date du 28/02/2022, le PTUA prépare les séances d'analyse des offres.
- **Acquisition et installation de 10 radars fixes sur les voies principales du District Autonome d'Abidjan** : La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Les parties prenantes ont validé les spécifications techniques le 19/08/2021. Le DAO a été transmis le 21/09/2021 à la DGMP qui a fait ses observations le 23/09/2021. La CC-PTUA a transmis le DAO revu à la DGMP le 30/09/2021 pour ANO. La DGMP a donné son ANO sur le DAO le 06/10/2021. La CC-PTUA a demandé le 13/10/2021 l'ANO de la BAD sur le projet de DAO. En date du 31/01/2022, la CC-PTUA est en attente de l'ANO de la BAD. Au terme d'une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports tenue le 20 janvier 2022, il a été décidé de retirer de ce projet l'activité portant sur la construction du bâtiment de Centre opération de Commandement Intégré de STI. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 09 février 2022 pour avis. Le PTUA a également reçu les observations de la DGMP sur le DAO revu le 15/02/2022. En date du 28/02/2022, le DAO, intégrant les différentes observations, est en cours de révision.

- **Réhabilitation et Aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores intelligents** : La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Partant, les spécifications techniques ainsi que les DQE ont été validés le 26/08/2021 par les parties prenantes. Le DAO finalisé a été transmis à la DGMP pour avis le 24/11/2021 qui a fait ses observations qui ont été reçues par la CC-PTUA le 02/12/2021. Le DAO revu a été transmis à la BAD le 23/12/2021. Au terme d'une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports tenue le 20 janvier 2022, il a été décidé de reprendre le DAO du projet « réhabilitation et aménagements de 89 carrefours en feux tricolores », en y intégrant la construction du bâtiment de Centre opération de Commandement Intégré de STI initialement prévu au titre de l'activité portant sur l'Acquisition des 10 radars. Le PTUA a reçu les observations de la BAD sur le DAO le 16/02/2022. Une rencontre entre les parties prenantes a eu lieu le 21/02/2022 pour la finalisation du DAO. En date du 28/02/2022, le DAO intégrant les observations de la BAD est en cours de finalisation

- **Mise en place d'un SIG sur les accidents de la route** : La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Partant, le DAO a été transmis à la DGMP le 21/09/2021 qui a fait ses observations. Les observations de la DGMP ont été reçues le 23/09/2021. Le DAO transmis à la DGMP le 29/09/21 a été repris après intégration de leurs observations et retransmis à la DGMP le 22/10/2021 pour avis. La DGMP a donné son ANO sur le DAO le 29/11/2021 et la publication du DAO a été faite le 02/11/2021. Suite à la réception de deux demandes d'éclaircissement émanant de COMAFRIQUE le 18/11/2021 et EMERTEL le 20/11/2021, les spécifications techniques ont été revues le 29/11/2021. L'ouverture des plis a eu lieu le 17/12/2021. Cependant, la DGMP a transmis à la CC-PTUA un courrier reçu le 23/12/2021 stipulant la non régularité de l'ouverture de l'Appel d'offres car l'additif n'a pas fait l'objet de publication dans le BOMP. En date du 31/12/2021, la CC-PTUA prépare le jugement des offres. L'appel d'offres a été rendu infructueux pour prendre en compte l'additif à intégrer. En date du 28/02/2022, le PTUA est en phase de la relance de l'Appel d'Offres. Le DAO est en cours de révision.

- **Planting de 82 000 arbres sur 382 km dans le DAA** : L'ouverture des plis a eu lieu le 26/08/21. Les parties prenantes au projet ont décidé d'annuler l'appel d'offre et un courrier a été adressé à la DGMP dans ce sens 20/09/21. En retour, la DGMP demande que la COJO déclare l'appel d'offre infructueux. Suite à sa réunion du 14/10/2021, la COJO a demandé la transmission du rapport et PV d'ouverture et Jugement à la DGMP pour ANO le 26/10/21. Par la suite la CC-PTUA a reçu l'ANO de la DGMP sur l'infructuosité de l'Appel d'Offres le 02/11/2021. Un nouveau DA prenant en compte les observations a été élaboré. Par ailleurs, au terme d'une séance de travail avec la BAD le

18/11/2021, il a été préconisé de revoir la catégorie de l'opération avant le lancement de l'Appel d'Offres. Le 17/12/2021, la DGMP a fait des observations sur le nouveau DAO transmis le 08/12/21. Cependant, lors de la séance du 18/12/2021, la BAD a indiqué vouloir statuer sur le type du DAO (Acquisition ou Travaux). Le 20 janvier 2022 s'est tenue une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports pour traiter cette difficulté. Au terme de cette rencontre, il a été arrêté de relancer le DAO de l'activité de Planting de 82 000 arbres dans la catégorie « travaux ». Le nouveau Dao (modèle type travaux) a été transmis à la DGMP et à la BAD pour avis le 10/02/2022. La BAD a reçu les observations de la BAD sur le DAO le 15/02/2022. En date du 28/02/2022, le DAO est en cours de finalisation avant transmission à la BAD pour avis.

- **Élaboration du plan vert du DAA et Réalisation du Parkway :** L'ouverture des plis a eu lieu le 05/08/2021 et l'analyse de l'AMI a eu lieu le 20/08/21. La CC-PTUA a demandé l'ANO de la DGMP sur l'AMI le 31/08/2021. Par la suite, le représentant du DAA a fait des observations sur le rapport d'évaluation de l'AMI, suivant lesquelles. Il a proposé que l'AMI soit relancé en raison de la faible expérience des consultants shortlistés et suggéré. Les PV ouverture, PV jugement et rapport le 09/12/2021 ont été transmis pour requérir l'ANO de la DGMP avant le lancement d'un nouvel AMI. A l'issue de l'analyse des offres, la COJO a déclaré l'AMI infructueux. Les TDR et l'AMI revus ont été transmis à la BAD pour avis le 30/12/2021. En date du 31/01/2022, la CC-PTUA est en attente de la réaction de la BAD. L'AMI a été publié dans BOMP le 01/02/2022. La réception des offres de l'AMI a eu lieu le 25/02/2022. En date du 28/02/2022, le PTUA prépare la séance d'analyse des offres par la COJO.
- **Étude d'aménagement des quartiers Yao Sehi, Doukouré et Boribana :** L'ouverture des plis a eu lieu le 05/08/21 et l'ouverture de l'AMI a eu lieu pour le 20/08/21. LA CC-PTUA a formulé le 09/09/2021 une demande auprès de la DGMP pour l'ANO sur la liste restreinte. La DGMP a donné son ANO le 16/09/21. Le DDP a été par la suite transmise à la DGMP pour ANO le 27/10/2021 qui a fait ses observations. LA CC-PTUA a transmis à nouveau le DDP révisée suivant leurs observations le 08/11/2021. L'ANO de la DGMP sur le DDP a été reçu le 22/11/2021. Les dossiers d'AMI des Consultants, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres ainsi que la Demande de Propositions ont été transmis le 30/11/2021 à la BAD et à la DGMP pour requérir leur ANO. L'ANO de la DGMP reçu le 13/12/2021. Le PTUA a retransmis à la BAD le 21/02/2022, les dossiers d'AMI des Consultants, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres, la Demande de Propositions pour requérir son ANO. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente de l'avis de la BAD.
- **Construction de 4 centres multifonctionnels pour les femmes et d'équipements marchands :** Le DAO a été transmis à la DGMP le 14/10/21 pour publication après prise en compte de leurs observations. La DGMP a fait de nouvelles observations sur le DAO le 22/10/2021. Un nouveau DQE et un nouveau MET de l'aire de stationnement tenant compte du changement de superficie (de 2ha à 4 ha) a été élaboré par l'Unité ACRI en vue de la finalisation du DAO révisé. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 03/12/2021 pour avis et publication BOMP. La DGMP a donné son ANO le 08/12/2021. Celui-ci a été publié le 21/12/2021. Prévue se tenir le 21/01/2022, la réception des offres a été reportée en raison d'additifs à apporter sur le Dossier d'Appels d'Offres. Le DAO a été publié sur le site de l'AGEROUTE le 28/12/2021. Le report du report du dépôt des dossiers initialement prévu le 21/01/2022 au 04/02/2022 a été publié dans le BOMP le 18/02/2022 en raison des additifs susmentionnés. L'ouverture des plis a eu lieu le 25/02/2022. En date du 28/02/2022, la CC-PTUA prépare la séance d'analyse des offres par la COJO.

0.3 Organisation de réunions d'information, de sensibilisation des PAP, et des consultations publiques

0.3.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

- **Sensibilisation de proximité : Cinq (05)** séances de sensibilisation ont été faites en relation avec l'ONG OIDEL dans les quartiers traversés par les travaux de construction du 4e pont. Ces rencontres et visites à domicile ont

pour but de (i) donner des informations aux PAP sur le projet, (ii) inciter les PAP n'ayant pas encore négocié à aller à la négociation, (iii) inviter les PAP dont les noms sont sur les listes de paiement à venir se faire payer en leur donnant la liste des documents requis, (iv) inviter les PAP ayant été indemnisées à libérer les emprises. Ces séances se sont tenues selon les indications prévues dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Liste des séances d'informations et de sensibilisation

N°	Date	Lieu
1	07 02 2022	Site de recasement d'Ayéwahi
2	14 02 2022	Santai 3
3	17 02 2022	Adjamé Mairie
4	25 02 2022	Santai 3
5	28 02 2022	Adjamé Mairie

- **Consultations publiques :** une (01) consultation publique a été organisée par l'Equipe Sociale du PTUA en relation avec le service Communication en présence de l'ONG OIDEL, le 10 Février 2022 en vue de recueillir les préoccupations des PAP afin d'en tenir compte dans le planning de la libération de l'emprise (Santai 3) et d'inciter celles qui n'ont pas encore négocié à le faire.

Tirage de clés des bâtis par les PAP : Deux (02) séances ont eu lieu ce mois de Février détaillées comme suit :

- 01 séance de tirage des PAP/PR de Santai 3 le 01 Février 2022 ;
- 01 séance de tirage des PAP/PR de Santai 3 et de Boribana le 09 Février 2022.

5.1.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Aucune séance de sensibilisation ni de consultation publique n'a été faite ce mois de Février.

5.1.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

- **Informations et sensibilisations :** Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation ont eu lieu au cours de ce mois de Février 2022. En effet, quatre (04) types de réunions ont été organisées :
- **Sensibilisation :** Huit (08) séances de sensibilisation ont été effectuées à l'attention des PAP des voies structurantes. Ces séances avaient pour objectif d'informer les PAP sur le projet, le processus d'indemnisation et de libération des emprises, et de les inviter à la négociation. Elles se sont tenues comme suit :

Tableau : Liste des séances d'informations et de sensibilisation sur les voies structurantes

N°	Date	Lieu
1	08 02 2022	Lot 5 (Anyama-RAN)
2	10 02 2022	Lot 1 (Marché Bagnon)
3	14 02 2022	Lot 3 (Latrille OH3)
4	15 02 2022	Lot 4 (Cocody)
5	16 02 2022	Lot 2 (Yopougon-Abri 2000)
6	18 02 2022	Lot 5 (Anyama- RAN)
7	21 02 2022	Lot 4 (Cocody)

N°	Date	Lieu
8	24 02 2022	Lot 1 (Niangon-Adjamé)

- **Réunion d'échanges** : Six (06) séances d'échanges ont eu lieu ce mois à l'attention des PAP des voies structurantes. Ces séances avaient pour objectif d'informer les PAP sur le projet, le processus d'indemnisation et de libération des emprises. Elles se sont tenues comme suit :

N°	Date	Lieu
1	03 02 2022	Lot 1 (Ecole Niangon-Adjamé)
2	07 02 2022	Lot 1 (Boucher Marché Bagnon)
3	08 02 2022	Lot 1 (Chefferie Niangon-Adjamé)
4	11 02 2022	Lot 4 (Cocody Palmeraie CNDP)
5	18 02 2022	Lot 1 (Chefferie Adiapomoronou)
6	18 02 2022	Lot 1 (Chefferie Niangon-Adjamé)

- **Consultations publiques** : Une (01) séance de consultation publique a été réalisée en présence de l'ONG OIDEL, et des membres de la Cellule de Coordination du PTUA : le 15 Février 2022 au secteur RAN à Anyama en vue de recueillir les préoccupations des PAP et mettre en place la stratégie dans le cadre de la mission de vérification et de mesures des bâtis impactés de la zone.
- **Restitution** du rapport final du PAR complémentaire de Latriille par le cabinet d'études BNETD (Lot 3) le 09 Février 2022 et celui de la sortie Ouest le 25 Février 2022.
- **Vérification et remesures des bâtis impactés** du quartier RAN (Anyama) en présence du COSIS-RAN du 15 Février au 25 Février 2022 (42 bâtis)

0.4 Suivi du processus de négociation des PAP

Les négociations ont démarré à Attécoubé le 27 décembre 2017 à Attécoubé, le 14 août 2018 à Yopougon et le 03 Septembre 2018 à Adjamé. Elles poursuivent à ce jour.

0.4.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Les négociations : 17 290 nombre total de négociation ont déjà eu lieu depuis le lancement de l'opération en 2017 et ces négociations se poursuivent avec toutes les PAP dans l'emprise du projet tenant compte de la modification du tracé au mois de février 2022. Ainsi, les négociations effectuées au courant du mois de janvier 2022 est ci-après présentée :

- Attécoubé : **quatorze (14)** PAP ont négocié, portant le nombre à **6 949 sur 7 370 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **94%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **11 208 295 715 FCFA**.
- Yopougon : **Cent dix (110)** PAP ont négocié, portant le nombre à **9 339 sur 11 809 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **79%**. Le montant des PAP ayant négociés est de **13 722 725 558 FCFA**.
- Adjamé : **Dix (10)** PAP ont négocié, portant le nombre à **1 002 sur 1 624 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **62%**. Le montant des PAP ayant négociés est de **7 602 786 194 FCFA**.

En résumé pour ce mois de Février 2022, **cent trente-quatre (134) PAP dont 24 femmes** ont négocié. Il est important de signaler que les réunions d'information et de sensibilisation continuent afin d'inciter les PAP à venir aux différentes séances de négociation.

Au total **Onze (11)** dossiers des PAP ont été mis en instance ce mois de Février 2022, détaillés comme suit :

- **Deux (02)** pour complément de dossiers,
- **Sept (07)** pour contestation de montant
- **Deux (02)** pour vérification de bâtis

0.4.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Négociations : Au cours du mois de février 2022, il a eu d'une **(01)** PAP. Les PAP disent être en attente des réponses à leurs courriers avant toute négociation.

Aucun dossier n'a été mis en instance ce mois sur les 03 échangeurs.

0.4.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

- **Les négociations** : Au 28 février 2022, les négociations se poursuivent avec les PAP installées dans l'emprise des voies structurantes. Le nombre de PAP ayant négocié est reparti comme suit sur les différentes voies structurantes :
 - **Y4 : Dix-sept (17)** PAP ont négocié, portant le nombre à **2 329 sur 3 011 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **77%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **24 506 536 455 FCFA**.
 - **Latrille : Deux (02)** PAP ont négocié, portant le nombre **293 sur 491 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **60%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **325 512 077 FCFA**
 - **Sortie Est : Aucune** PAP n'a négocié, ainsi le nombre à **650 sur 1 097 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **59%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **828 780 184 FCFA**
 - **Sortie Ouest : Trente-sept (37)** PAP ont négocié, portant le nombre à **2356 sur 3 307 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **71%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **3 039 736 123 FCFA**

En résumé pour ce mois de février **cinquante-six (56) PAP** ont négocié. Il est important de signaler que les réunions d'information et de sensibilisation continuent afin d'inciter les PAP à venir aux différentes séances de négociation.

- Au total **Vingt-sept (27)** dossiers des PAP ont été mis en instance ce mois de Février 2022, détaillés comme suit :
 - **Vingt-deux (22)** pour compléments de dossiers,
 - **Trois (03)** pour contestation de montant
 - **Un (01)** pour omission dans la base de données et
 - **Un (01)** pour contestation de statut

0.5 Suivi des indemnisations des PAP

0.5.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, **754 PAP** ont été indemnisées pour un montant total de **172 344 578 FCFA** détaillé comme suit :

- **Cent soixante-deux (162) PAP** à Attécoubé pour un montant de **36 736 378 FCFA** et
- **Cinq cent soixante-sept (567) PAP** à Yopougon pour un montant de **130 290 000 FCFA**
- **Vingt-cinq (25) PAP** à Adjamé pour un montant de **5 318 200 FCFA**

Portant ainsi Le nombre total de PAP indemnisées à **10 503 sur 20 803** pour un montant de **21 294 439 596 FCFA**

0.5.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au 31 Février 2022, aucune indemnisation n'a été faite.

0.5.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le Boulevard Latrille) :

Au cours de ce mois de février 2022, PAP ont été indemnisée. Ainsi le nombre de PAP indemnisées demeure inchangé et se présente comme suit :

- Y4 : **76 PAP** indemnisées pour un montant de **74 898 484 FCFA**, portant le total à **588 PAP** et un montant total de **1 494 954 767 FCFA**
- Latrille **13 PAP** indemnisées pour un montant de **5 239 930 FCFA**, portant le total à **106 PAP** et un montant total de **51 834 930 FCFA**
- Sortie Est : **26 PAP** indemnisées pour un montant de **5 980 000 FCFA**, portant le total à **74 PAP** pour un montant de **25 671 059 FCFA**
- Sortie Ouest : **66 PAP** indemnisées pour un montant de **15 130 000 FCFA**, portant le total à **958 PAP** et un montant de **446 638 925 FCFA**

0.6 Suivi de la libération des emprises

0.6.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, une libération d'emprise a été effectuée du **12-02-2022 au 16-02-2022** dans le quartier Santai3 entre M48 et K78.

En outre, il est important de signaler qu'au 28 Février 2022, la superficie totale libérée est de 41.61 ha soit 50% de la surface totale à libérer dans les 03 communes traversées : Adjamé (Bromakoté et Mairie 1), Attécoubé (Boribana, Santé Village, Jean Paul 2 et Fromager) et Yopougon (Doukouré et Nouveau Quartier).

0.6.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au cours de ce mois de février 2022, aucune libération n'a eu lieu sur les 03 échangeurs.

Par ailleurs, il est important de souligner que les emprises des échangeurs de la riviera 3 et de la riviera palmeraie sont disponibles à 50%.

0.6.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Sur la Y4

Au cours de ce mois de Février 2022, deux (02) libérations d'emprise ont été faites sur la Y4, le 04 Février 2022 à Anyama (Lot 5) et le 19 Février 2022 à Cocody (Lot 4).

Les pourcentages des emprises libérées sur les lots 4 et 5 sont respectivement de 98%, soit 13,92 km sur 14,2km et 40,65%, soit 5 km soit 92 ha

Sur la sortie Ouest :

La libération des emprises au 28 Février de la sortie Ouest est de 93%, soit un linéaire de 17,67km sur 19km. Ce linéaire s'explique par le fait que des échanges entre la chefferie du Village de Niangon Adjamé ont retardé le processus des études du PAR dans la traversée dudit village.

Le ripage de la zone du Bagnon au Pk5 sur le lot1 a pour objectif d'éviter les gros impacts négatifs que sont la démolition d'une dizaine d'immeubles de hauteur moyenne 9m. Cela permet de rendre moins onéreux le budget du PAR mais également de ne pas retarder les travaux sur le délai.

Ainsi, le projet a été ripé sur le côté gauche dans le sens du projet du Pk3 au Pk4 sur une longueur d'un (1) km.

Les travaux sur cette section vont concerner la démolition des commerces et des habitations basses ainsi que les travaux de déplacement des réseaux et les travaux routiers.

La surface concernée est de 25mx1000m = 25 000m², soit 2,5ha

Sur la sortie Est :

La libération des emprises au 28 Février 2022, des emprises des travaux de la sortie Est 94%, soit un linéaire de 21,62km sur 23Km soit 108,1 ha.

Sur le Boulevard Latrille :

La totalité des emprises du projet du Boulevard Latrille ont été libérées depuis le mois d'avril 2021. Les travaux sont toujours en cours.

❖ Les surfaces moyennes totales que couvrent les différentes voies structurantes sont :

Y4 : 1 855 000 m², soit 185,5 Ha

Sortie Ouest : 950 000 m², soit 95 Ha

Sortie Est : 1 150 000 m², soit 115 Ha

Boulevard Latrille : 228 000 m², soit 22,8 Ha

0.7 Suivi du recasement des propriétaires de bâtis résident

0.7.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, **onze (11) PAP/PR** ont pris part aux différentes séances de tirage des bâtis qui se sont déroulées au sein des locaux du PTUA, portant ainsi le nombre total de PAP recasées définitivement à

203 PAP/PR sur le site de Songon Ayewahi. Ci-dessous la répartition des différents PAPS recassé selon les types de logements :

- 68 PAP pour les bâtis de 2 pièces
- 98 PAP pour les bâtis de 3 pièces
- 37 PAP pour les bâtis de 4 pièces

Visite aux PAP à reloger : au cours de ce mois de Février, dans le cadre du suivi social, l'équipe sociale a visité le 15 Février 2022, les **Dix-neuf (19)** PAP éligibles au recasement de la zone de santai 3 qu'il reste à reloger.

0.7.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Aucune réinstallation de PAP n'est prévue sur ce projet pour le fait qu'aucune PAP ne fait l'objet de déplacement involontaire.

0.7.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Au cours de ce mois de Février 2022, aucune PAP n'a opté pour le relogement. La situation demeure donc inchangée c'est-à-dire sur les 104 PAP/PR ayant pris part au processus de négociation aucune ne veut être réinstallées (taux de réinstallation **0%**).

0.8 Sites de Réinstallation :

- **Sites de réinstallation** : ils seront utilisés pour la relocalisation des gros camions initialement installés à Attécoubé et la réinstallation des PAP propriétaires résidents sur le projet.
- **Aménagement des sites de réinstallation des propriétaires résidents** : La CC-PTUA a acquis par le biais de l'AGEF, cinq (05) sites d'une superficie totale de 68 ha à Anyama (03 sites) et Songon (02 sites) dont les études techniques d'aménagement ont été réalisées par le BNETD. Compte tenu du nombre de PAP qui ont optés pour la réinstallation la CC PTUA envisage d'aménager pour l'instant 02 sites. La sélection des entreprises de travaux pour l'aménagement de ces sites est en cours :
 - *Site d'Ayewahi à Songon (12 ha)* : L'entreprise **COLAS CI** a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 442 649 067 FCFA TTC** et une durée de 05 mois. Au 28 Février 2022, le taux d'avancement des travaux est de 95%.
 - *Site d'Ebimpé à Anyama (17 ha)* : L'entreprise **ARMADA SA** a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 888 660 940 FCFA TTC** et une durée de 05 mois. Au 28 Février 2022, le taux d'avancement physique des travaux est estimé à 50% avec un taux de consommation de 100%. Compte tenu du retard important et de la faible capacité de l'entreprise à réaliser les travaux, une demande de résiliation de son marché a été soumise à la Direction Générale des Marchés Publics en septembre 2021. Cette demande a été validé aboutissant à la résiliation du marché. Un état des lieux est en cours pour lancer un nouvel appel d'offre dans le but de sélectionner une nouvelle entreprise pour l'achèvement des travaux.

- **Construction de logements pour la réinstallation définitive des PAP propriétaires résidents** : compte tenu du faible nombre de PAP ayant opté pour la réinstallation définitive, la CC-PTUA a privilégié la construction de 417 logements sur le site de Songon Ayewahi. Au 28 Février 2022, l'état d'avancement des travaux est de 77% contre 100% prévu soit 323 logements en cours dont 203 clés remises sur 205 logements achevés. La livraison des logements aux PAP se fera au fur et à mesure des disponibilités d'ici le 30 juin 2022, date de fin des travaux.
- **Gros camions** : Un site de 5 ha a été identifié au PK24 pour la relocalisation des gros camions. L'entreprise SORUBAT CI a été sélectionné par appel d'offre pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 091 714 079 FCFA TTC** et une durée de 04 mois. Les travaux d'aménagement portent sur (i) la construction d'une plateforme entièrement viabilisée d'une capacité d'environ 200 places de stationnement ; (ii) la construction d'un bloc de bâtiments comportant : un bâtiment pour l'administration, des magasins, un réfectoire, une salle de repos et des toilettes ; (iii) la mise à disposition d'une réserve d'environ 2000 m² pour d'autres équipements futurs ; (iv) une bretelle aménagée permettant l'entrée et la sortie des camions de l'autoroute du Nord.

Au 28 Février 2022, le taux d'avancement global des travaux est estimé à 94% avec un taux de consommation de délai de 333%. Seuls les travaux de réalisation de la couche de roulement, de signalisation et de finition du bâtiment ne sont pas encore exécutés parce que l'entreprise est en attente de la signature de son avenant par les autorités compétentes.

- **Site de réinstallation des taxis communaux 3 échangeurs**

Le site actuel utilisé par certains taxis communaux de la Riviera est impacté par le projet de construction des 03 échangeurs sur le boulevard Mitterrand. Un nouveau site de recasement a été identifié dans un autre secteur de la Riviera. Afin d'optimiser les ressources et de gagner du temps, la CC PTUA a décidé de sélectionner une entreprise à l'effet d'aménager ce nouveau site. L'entreprise CICOFF dont l'ordre de service de démarrage des travaux a été transmis 08 juillet 2020. L'état d'avancement des travaux du site de recasement des taxis communaux est estimé à 75% (dont 95% d'avancement pour les travaux du site de recasement des taxis communaux) pour un délai de consommation de 100% au 28 Février 2022. Ce retard est dû à la non libération des emprises.

- **Conditions de travail** : Au cours de ce mois de Février aucun arrêt de travail n'a été observé sur tous les chantiers du PTUA.
- **Mesures sociales prises à la suite des accidents mortels** : depuis le démarrage des travaux, quatre (04) accidents mortels se sont produits sur le chantier occasionnant la mort de sept (07) employés et un (1) riverain de l'entreprise des travaux. A la suite de ses différents accidents, des mesures sociales portant sur l'assistance aux familles des défunts et les démarches pour la prise en charge des ayant droits des victimes sont en cours auprès de la CNPS et de l'assurance. La situation détaillée par famille est la suivante :
 - Famille de KOFFI Nicolas : a évoqué des difficultés financières pour la constitution des dossiers. L'entreprise CSCEC, lui a remis les ressources financières lui permettant de retirer les documents (certificat d'hérédité et le certificat de non appel). Elle a pu retirer l'acte d'hérédité et est en attente du certificat de non appel lequel elle a RDV au tribunal le 20 novembre 2021. Pour ce trimestre, la famille de KOFFI Nicolas a franchi l'étape de la CNPS en fournissant tous les documents demandés.
 - Famille GOUAGNON : a produit tous les documents requis. Elle doit faire signer le document d'administration légale que lui a remis la CNPS à faire signer par l'Inspection du travail qui leur a donné RDV le 10 novembre 2021 pour un entretien avec le tuteur légal des enfants.
 - Famille SANGARE : n'a pas encore débuté les démarches pour l'obtention des documents requis malgré les différentes relances auprès d'elle. En fait, elle est en train de faire les copies des extraits de naissance afin de les déposer au tribunal afin d'obtenir l'acte d'hérédité.

- Famille Soumaila WARME : a souhaité que la prise en charge se fasse au Mali puisque toute la famille y est installée. Ainsi, le directeur de la CNPS de Koumassi où le défunt a été déclaré, a pris contact avec la caisse du Mali pour la prise en charge.
- Famille Mohamed Lamine : Dès l'annonce de l'accident mortel, la CC-PTUA a pris des dispositions pour venir appuyer les actions de l'entreprise des travaux. En effet, la CC PTUA a mis à la disposition de l'entreprise CSCEC, sa Sociologue pour accompagner la famille éplorée dans les différentes démarches administratives.
- Famille de Mobio Fabrice Romaric : après l'assistance de l'équipe sociale du PTUA pour l'établissement du certificat de décès et le permis d'inhumation, la famille a bénéficié d'un appui financier de la part de l'employeur pour l'organisation des obsèques. Toutes les démarches concernant la prise en charge de la CNPS ont été entreprises par l'employeur et tous les documents y afférant ont été transmis.
- Famille de Camara Hamed : après l'assistance de l'équipe sociale du PTUA pour l'établissement du certificat de décès et le permis d'inhumation, la famille a bénéficié d'un appui financier de la part de l'employeur pour l'organisation des obsèques. Toutes les démarches concernant la prise en charge de la CNPS ont été entreprises par l'employeur et tous les documents y afférant ont été transmis.

Janvier 2022, un (01) accident mortel est survenu le 05 Janvier 2022, entraînant la mort d'une (01) personne. La situation détaillée de la famille éplorée se présente comme suit :

- Famille Gahé Ivan Simplicie : Dès l'annonce de l'accident mortel, la CC-PTUA a pris des dispositions pour venir appuyer les actions de l'entreprise des travaux. En effet, la CC PTUA a mis à la disposition de l'entreprise SOGEA SATOM, son Sociologue pour accompagner la famille éplorée dans les différentes démarches administratives.
C'est ainsi qu'une enveloppe contenant la somme d'**un million (1.000 000) F CFA** a été remise à la famille le 12 Janvier 2022 pour les premières dépenses relatives à l'organisation des funérailles et à la réception des condoléances. L'inhumation a eu lieu le 15 Janvier 2022 au cimetière de Pohan-Badouebly dans la ville de Bloléquin (village du défunt).

Toutes les dépenses effectuées pour les obsèques du défunt ont été prises en charge par l'entreprise et s'élèvent à **Un million huit cent dix mille deux cent (1.810.200) FCFA**.

Toutefois au cours de ce mois de Février 2022, aucun accident ne s'est produit sur les chantiers des travaux du PTUA.

- **Gestion des plaintes** : Au cours du mois de février 2022, le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes sur le projet de construction du 4^{ème} pont, dont 01 a été résolue avec l'appui de l'ONG en charge de l'accompagnement social des PAP (OIDE), et des cabinets ayant réalisés les différentes études du PAR (CIIC et BNETD), et 01 est en cours de traitement.

Aucune plainte n'a été enregistrée sur le projet de construction des 03 échangeurs de Cocody.

Le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes formulées par les Personnes affectées par les projets de construction des voies structurantes.

Par ailleurs, depuis le démarrage du projet, **3265** plaintes ont été enregistrées dont **3135** résolues et **130** en cours de traitement. Les plaintes en cours de traitement portent essentiellement sur des cas de contestation du montant de l'expertise immobilière, de PAP non recensées, omission dans la base de données et de contestation de statut.

- **PAP vulnérables** Au cours de ce mois de Février 2022, aucune PAP vulnérable n'a été identifiée. Toutefois, un suivi et un accompagnement psychosocial se poursuit.

- **Mesures d'accompagnement** : la CC PTUA a décidé de reconstruire toutes les clôtures impactées par la construction des trois (3) Echangeurs et le site de réinstallation des taxis communaux. Ainsi, l'entreprise CICOFF a été sélectionnée pour un montant de 248 327 011 FCFA TTC. Au cours de ce mois de Février l'état d'avancement global des travaux est estimé à 75% (dont 95% d'avancement pour les travaux du site de recasement des taxis communaux) pour un délai de consommation de 100%. Ce retard est dû à la non libération des emprises.

Pour le 4^{ème} pont des travaux de voiries sont en cours à Adjamé-2 plateaux, le taux d'avancement des travaux est estimé au mois de Décembre 2021, à 80% pour 100% de délais consommés. En date du 28 Février 2022, les travaux ont été stoppés en raison du refus du village de participer au processus de négociation dans le cadre de la mise en œuvre du PAR.

Pour les voies structurantes, le Cas de l'école primaire publique du village de Niangon-Adjamé (Sortie Ouest) dont le taux d'avancement des travaux au 28 Février 2022 sont à 95% pour la construction de la clôture en raison de la non libération de l'emprise par les PAP, 100% pour le bâtiment école et 100% pour le bâti du surveillant de l'école.

0.9 PRINCIPAUX POINTS DE RAPPORTAGE EN COHÉRENCE AVEC LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP) DU PAR AU M1

Tableau 6: points de rapportage

ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES DE VERIFICATION
Négociation avec les PAP	23 137 PAP ont négocié (signature des PV de négociation et les certificats de compensation).	<ul style="list-style-type: none"> - Points journaliers, hebdomadaire et mensuels de négociation ; - Dossiers physiques des PAP. - Base de données des PAP ayant négocié
Suivi post négociation des dossiers des PAP	9995 dossiers physiques de PAP complètement et correctement signés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matrice de suivi des signatures ▪ Points journaliers, hebdomadaire et mensuels des signatures des dossiers ; ▪ Dossiers physiques de PAP complètement et correctement signés.
Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3265 plaintes reçues ; ▪ 3135 plaintes traitées ; ▪ 3135 plaintes retirées ; ▪ 3135 plaintes clôturées et archivées ▪ 130 plaintes résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point des plaintes reçues ; ▪ Point des plaintes traitées ; ▪ Point des plaintes retirées ; ▪ Point des plaintes clôturées et archivées ; ▪ Point des plaintes résiduelles ▪ Rapport de gestion des plaintes.
Identification et suivi social des PAP vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 PAP vulnérables identifiées ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des personnes vulnérables ; ▪ Rapports de suivi social des personnes vulnérables.
Indemnisation des PAP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 229 PAP indemnisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des paiements ▪ Photos avec chèque ou ordre de virement ▪ Base de données des PAP indemnisées.
Relogement temporaire des PAP éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 78 PAP relogées (Ces données sont relatives à l'année 2021 en raison de la fin de la validité de l'arrêté du	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrats de bail signés ; ▪ Photos de PAP avec chèque

ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES DE VERIFICATION
	relogement temporaire le 31 Décembre 2021)	
Libération des emprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 secteurs libérés dans les emprises du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuves d'indemnisation des PAP se trouvant dans l'emprise (PV de négociation ; Certificat de compensation ; Photos de remise de chèque ou ordre de virement) ; ▪ Rapport de constat de l'huissier.
Suivi social des PAP relogées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 78 PAP relogées suivies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi des PAP relogées.
Recasement des PAP éligibles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 203 PAP recasées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de remise de clés aux PAP ; ▪ Rapport de remise de clés ; ▪ Rapport de constat de l'Huissier.
Suivi social des PAP recasées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 203 PAP recasées suivies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi des PAP recasées

1

0.10 –RESSOURCES CULTURELLES : Pour la sortie Ouest, un cimetière est susceptible d'être impacté par les travaux. Les propositions techniques d'amélioration du tracé ont été définies par la CC-PTUA et le village pour la déviation de ce site.

0.11 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : APPRECIATION DU PROGRÈS GLOBAL DANS LE RESPECT DES OBLIGATIONS E&S DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET

La mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) est un élément essentiel dans la réalisation d'un projet devant respecter la sauvegarde opérationnelle 2 (SO2) de la BAD. Son exécution doit permettre la libération des emprises, la satisfaction aux conditions de conformité par rapport aux exigences E&S et de protection des droits des personnes affectées.

Au 28 Février 2022, conformément aux obligations de la Convention de financement du PTUA, la mise en œuvre du PAR évolue malgré quelques difficultés relatives aux PAP n'ayant pas les documents administratifs requis et à l'achèvement des travaux des cinq (05) sites de réinstallation.

Afin d'améliorer la mise en œuvre du PAR, les principales recommandations à mettre en œuvre au mois de Février 2022 sont les suivantes :

- Mobiliser suffisamment de ressources pour le paiement des indemnités des PAP ;
- Libérer effectivement toutes les six (06) emprises des PAP ayant été déjà indemnisées tenant compte du planning d'exécution des travaux ;
- Accompagner les familles des huit (08) employés de l'entreprise des travaux (BETTRADO, EKM, SAER EMPLOI, GPS) décédés dans la constitution des documents nécessaires à leur prise en charge par la CNPS et l'assurance ;
- Traiter de manière diligente les 130 plaintes résiduelles en collaboration avec les cabinets d'études et la CE-PAR ;
- Accélérer la construction des logements des PAP/PR en vue de leur réinstallation définitive ;
- Achever la sélection du Consultant en charge de l'audit de conformité E&S des projets du PTUA et réaliser l'audit de mise en œuvre du PAR ;
- Assurer le suivi de réalisation des études (PAR notamment) de la ligne 1B du BRT de Yopougon ;

- S'assurer de la prise en compte de l'aspect de réinstallation (PAR éventuellement) dans le cahier de charge pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aire de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan. Passer en revue le contrat de marché pour assurer l'intégration des Clauses E&S ;
- Assurer le suivi de la prise en compte des recommandations faites concernant les PAP vulnérables ;
- Faire le suivi de la démarche de l'entreprise afin de mettre à disposition la documentation requise pour la CNPS ;

1- INTRODUCTION :

1.1- Brève description du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)

1.1.1. Contexte

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire « une nation émergente à l'horizon 2020 », le Gouvernement a mis un accent particulier sur la performance du secteur routier. A cet effet, l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier notamment dans les grands centres urbains constituent un axe privilégié pour l'essor économique du pays.

Aussi, après la réalisation et la validation en 2014 du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan (SDUGA), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de sa première phase sur la période 2015-2030.

C'est dans ce contexte que la BAD, la JICA et le FEM ont eu un écho favorable et ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement pour la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

De manière générale, ce Projet vise une amélioration des conditions de vie de la population dans sa zone d'influence. Plus spécifiquement, il vise l'amélioration significative de la fluidité routière à Abidjan, la lutte contre la pollution atmosphérique, la diminution du chômage des jeunes, l'amélioration des revenus de la population notamment les femmes opératrices économiques.

Afin de favoriser une mise en œuvre efficiente, le Projet a été subdivisé en quatre (4) Composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures
- Composante 2 : Libération des emprises
- Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- Composante 4 : Gestion du projet et Renforcement des institutions

Le projet a été classée en catégorie 1 selon les exigences du système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque et en catégorie 1. Aucune disposition juridique au niveau national n'a encore été adoptée par conséquent le PTUA se réfère à la politique du bailleur dans la mise en œuvre des PAR.

1.1.2 Justification

Dès son accession au pouvoir, le Président la République SEM Alassane OUATTARA a entamé de grands chantiers de construction de routes et d'ouvrages sur toute l'étendue du territoire afin de désenclaver les villages, de raccorder les

régions et/ou départements, d'améliorer les conditions de circulation dans les villes et d'apporter une réponse appropriée à la fluidité du trafic au niveau de la capitale économique.

En effet, des Projets majeurs comme le 3ème pont (HKB), l'échangeur VGE et le boulevard de France redressé ont pu être réalisés et offrir de nouvelles alternatives aux usagers. Cependant, force est de noter que beaucoup reste à faire au regard de la démographie galopante et la forte croissance du parc automobile ivoirien, de la fréquence des embouteillages et accidents de circulation sur certaines artères de la ville.

Ainsi, de l'ambition du président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le gouvernement a adopté plusieurs plans stratégiques et schémas directeurs. Il s'agit du PND 2016 – 2020, de la Stratégie Nationale de Développement des Infrastructures de Transport (SNDIT) 2011 – 2025, du Programme National du Changement Climatique (PNCC) 2015 – 2020, du Schéma Directeur des Transports Urbains du Grand Abidjan (SDTUGA) 2015 – 2020. A ces plans, s'ajoute la stratégie décennale 2013 – 2020 de la BAD qui donne la priorité aux infrastructures, à la Gouvernance, au secteur privé et à la croissance verte.

La justification de la mise en œuvre du PTUA provient de sa conformité avec ses plans et schémas directeurs. Au demeurant, la BAD associe de plus en plus aux grands projets d'infrastructures routières qu'elle finance des aménagements connexes en faveur des populations des zones traversées par ces projets en vue d'améliorer davantage leur condition de vie à travers une facilité d'accès aux services sociaux de base et un appui à la création d'activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, le FEM qui vise les mêmes objectifs que la BAD à travers son programme d'approche intégrée de villes durables pour lequel Abidjan a été retenue comme une des villes pilotes, a choisi le PTUA comme projet de base à laquelle est arimé le Projet Abidjan ville Durable.

Le Projet de Transport Urbain d'Abidjan est financé par un prêt du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM), un prêt de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et le Budget de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le rapport d'évaluation du projet publié par la BAD, indique deux phases de financement de tout le projet PTUA. La première phase a été signée le 29 décembre 2016. Elle porte sur deux accords, à savoir un accord de prêt avec la BAD et un accord de don avec le FEM. Ainsi, le PTUA a axé principalement ses activités sociales sur la première phase dont le financement de la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan avec ses voies d'accès tout en prenant des dispositions pour les composantes.

1.1.3. Objectifs du projet

1.1.3.1 Objectif général

L'objectif général du projet est de mettre en place une infrastructure de transport pour renforcer les fonctions urbaines, améliorer la qualité de vie, faciliter les activités économiques en offrant une meilleure mobilité et un cadre de vie sain.

1.1.3.2. L'objectif spécifique

De manière spécifique, le projet vise à améliorer :

- Le désenclavement des zones d'activités économiques ;
- Les conditions de vie des populations ;
- Le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

1.1.4 Résultats attendus

1.1.4.1. Impact :

La compétitivité de l'économie ivoirienne est renforcée.

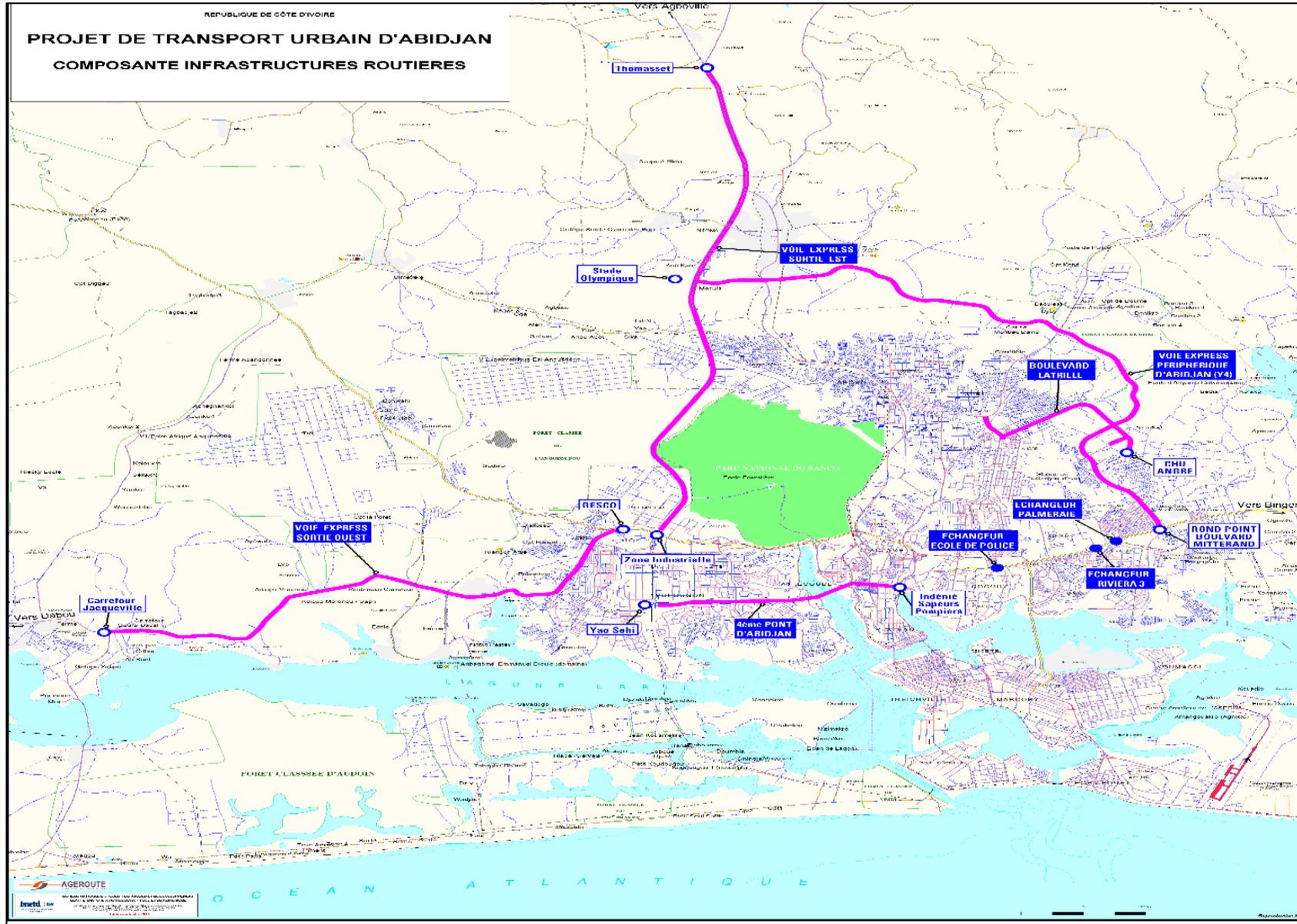
1.1.4.2. Effets

- La fluidité de la circulation, aux heures de pointe, sur les voies primaires du projet est améliorée ;
- La sécurité de la circulation routière s'est améliorée sur le réseau de voies primaires ;
- Les conditions de vie des populations se sont améliorées.

1.1.4.3. Produits

- Les nouvelles infrastructures routières sont réalisées et le système de contrôle du trafic est réhabilité ;
- Des aménagements socio-économiques sont réalisés et des mesures en faveur des femmes et jeunes sont mises en œuvre ;
- Les appuis, le renforcement des institutions et les études sont réalisés ;
- Les impacts environnementaux et sociaux du transport urbain sont atténués.

1.1.4.4. Localisation du Projet



1.2. Contenu des composantes du projet et des activités nécessitant des acquisitions foncière et/ou réinstallation des PAP

1.2.1. Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures

La composante 1 comprend quatorze (14) activités décrites dont la quasi-totalité nécessite des acquisitions des terres et entraîne des réinstallation économiques et physiques des personnes. Elles sont ci-après récapitulées

Tableau 7: contenu de la composante mise en œuvre des infrastructures

Catégorie	Contenu	Acquisitions foncière et/ou réinstallation ?
Travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réhabilitation du système de contrôle du trafic (89 carrefours) ; 2) Construction d'un échangeur à la Riviera Palmeraie ; 3) Construction du viaduc reliant la Rue des jardins au Boulevard François Mitterrand dans la Commune de Cocody ; 4) Construction d'un échangeur au carrefour de la Riviera 3 au niveau du magasin ORCA ; 5) Prolongement du Boulevard Latrille sur 7 kilomètres ; 6) Aménagement de l'autoroute périphérique Y4 d'une longueur totale de 24,4 kilomètres ; 7) Dédoublage de l'autoroute de sortie Est sur 23 kilomètres ; 8) Dédoublage de l'autoroute de sortie Ouest sur 19 kilomètres ; 9) Construction du « 4ème pont » sur la lagune Ebrié reliant la Commune de Yopougon à celle du Plateau et aménagement de ses voies express de liaison ; 10) Plantation de 82 000 plants sur 382 km de voies urbaines 	Oui
Services	<ol style="list-style-type: none"> 11) Contrôle et surveillance des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - D'aménagement de carrefours à feux tricolores, - Routiers, - De construction du «4ème pont » et - De construction des trois (3) échangeurs cités en 2), 3) et 4) ; 12) Sensibilisation des populations à la sécurité routière, au code de la route, au VIH/SIDA et autres pandémies (MST diverses, virus Ebola, etc.), à la protection de l'environnement, à la scolarisation de la jeune fille et aux dangers de l'excision 13) SAppui à l'emploi de dix (10) jeunes ingénieurs diplômés au chômage 	Non

Catégorie	Contenu	Acquisitions foncière et/ou réinstallation ?
Divers	14) Mise en œuvre des autres mesures du PGES pour les travaux : <ul style="list-style-type: none"> - De construction du «4ème pont », - De dédoublement de l'autoroute de sortie Est, - De dédoublement de l'autoroute de sortie Ouest, - De construction des trois (3) échangeurs cités en 2), 3) et 4), - D'aménagement de l'autoroute périphérique Y4 et - De prolongement du Boulevard Latrille ; - Suivi de la mise en œuvre des PGES. 	Oui

1.2.2. Composante 2 : Libération des emprises

Trois (03) activités sont contenues dans la composante 2. Ce sont :

Tableau 8: Contenu de la composante Libération des emprises

Catégorie	Contenu
Travaux	1) Déplacement des réseaux pour les travaux : <ul style="list-style-type: none"> - De dédoublement de l'autoroute de sortie Est, - De dédoublement de l'autoroute de sortie Ouest, - D'aménagement de l'autoroute périphérique Y4, - La construction du « 4ème pont » et de ses voies d'accès, - De prolongement du Boulevard Latrille et - De construction de trois (3) échangeurs ;
Services	2) Indemnités des Personnes Affectés par le Projet (PAP) sur l'emprise : <ul style="list-style-type: none"> - De trois (3) routes (Y4, Sortie Est et Sortie Ouest), - Des trois (3) échangeurs et - Sur le prolongement du Boulevard Latrille ; 3) Indemnités des PAP et des bâtis sur l'emprise du « 4ème pont » et de ses voies de liaison.

1.2.3. Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes

La composante 3 comprend quatre (04) activités dont certaines nécessitent des acquisitions des terres et entraînent des réinstallation économiques et physiques des personnes. Elles sont récapitulées dans le tableau 12.

Tableau 9: Contenu de la composante Aménagements Connexes et mesures en faveur des femmes

Catégorie	Contenu	Acquisition foncière et/ou réinstallation ?
Travaux	1) Construction de quatre (4) centres multifonctionnels pour les femmes et les jeunes ; 2) Construction d'équipements marchands (marché de Koumassi et une (1) aire de stationnement à Yopougon) ;	Oui

Biens	3) Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour trois mille (3000) femmes 4) Appui logistique à l'Unité de Régulation de la Circulation (URC) avec l'achat de : <ul style="list-style-type: none"> - Cinquante (50) scooters munis d'un casque chacun, - Vingt (20) motos munies chacune d'un casque, - Quinze (15) vélos de modèle VTT et - Dix (10) véhicules pick-up. 	Non
--------------	---	-----

1.2.4. Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions

La composante 4 comprend 29 activités réparties en quatre (04) groupes.

Tableau 10: Contenu de la composante Gestion de Projet et renforcement des institutions

Catégorie	Contenu	Acquisitions foncières et/ou réinstallation.
Travaux	Appuis institutionnels 1) Appui au compostage des déchets au centre d'Akouédo	Oui
Service	Appuis institutionnels 2) Etude pour la mise en place d'un système d'adressage urbain ; 3) Mise en place d'un (1) système géoréférencé des contribuables (E-Commune) dans les Communes d'Abobo, d'Anyama, d'Adjamé, de Marcory, et de Yopougon ; 4) Elaboration de Plans d'Urbanisme Détaillés (PUD – Plan d'Urbanisme Directeur) ; 5) Renforcement de la capacité de la Division de la Planification Urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA) avec l'organisation de conférences et l'Assistance Technique) ; 6) Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du District d'Abidjan ; 7) Etude de faisabilité pour la mise en place de lignes BRT ; 8) Elaboration d'un plan de circulation pour le District d'Abidjan ; 9) Elaboration d'un Règlement général de la police du stationnement et d'un Cahier de Charges pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aires de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan ; 10) Evaluation et amélioration de la qualité de l'air (appareils de mesure de la pollution, cadre juridique, suivi par UFHB).	Non Mais s'assurer de la prise en compte des PAR dans les études des infrastructures

Catégorie	Contenu	Acquisitions foncières et/ou réinstallation.
	<p>Appui à la sécurité routière</p> <p>11) Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire ;</p> <p>12) Audit de sécurité routière du Projet.</p> <p>Autres études</p> <p>13) Études d'aménagement du Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE) ;</p> <p>14) Elaboration d'un plan d'aménagement des quartiers Boribana, Yao Séhi et Doukouré ;</p> <p>15) Etude pour le paiement du «4ème pont ».</p> <p>Divers</p> <p>16) Suivi-Évaluation de l'Impact Socio-Économique du Projet ;</p> <p>17) Audit financier et comptable du Projet ;</p> <p>18) Frais de fonctionnement de l'Unité de Gestion ;</p> <p>19) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), y compris les honoraires des fonctionnaires Chefs de Cellule de Projet issus respectivement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), du Ministère des Transports (MT) et du District Autonome d'Abidjan (DAA) ;</p> <p>20) Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : deux (2) Consultants individuels pour cinq (5) ans ;</p> <p>21) Communication (Service de Presse) du Projet ;</p> <p>22) Audit Technique du Projet.</p>	
Biens	<p>Appuis institutionnels</p> <p>23) Fourniture de matériel technique au DAA (pour la Direction des Parcs et Jardins)</p> <p>Appui à la sécurité routière</p> <p>24) Mise en place d'un (1) SIG sur les accidents de la circulation (fournitures d'équipements informatiques et de tablettes à la Police, à la Gendarmerie Nationales et aux Urgences des Hôpitaux ainsi que la formation des utilisateurs) et d'une (1) ligne spécialisée (LS) ;</p> <p>25) Acquisition et installation de dix (10) radars fixes et d'un (1) centre opérationnel ;</p> <p>26) Mise en place d'un (1) système intelligent de gestion du trafic et formation des agents et de cinquante (50) jeunes à la gestion du trafic et à la maintenance des feux tricolores</p> <p>Divers</p> <p>27) Fournitures et équipements pour les Cellules de Projet du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), - Ministère des Transports (MT) et - District Autonome d'Abidjan (DAA) ; 	

Catégorie	Contenu	Acquisitions foncières et/ou réinstallation.
Divers	Appuis institutionnels 28) Appui à la gestion participative du parc urbain du BANCO 29) Appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en CI	

1.3. Coût estimatif et plan de financement

1.3.1. Coût estimatif du projet

Le coût total estimatif du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), comprenant quatre (4) grandes composantes, s'élève à **cinq cent quatre milliards neuf cent quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante (504 942 579 460) Francs CFA** réparti comme suit :

Tableau 11: Coût estimatif du projet par composante

COMPOSANTES	COÛT ESTIMATIF (F CFA)
A. MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES	356 064 686 781
B. LIBERATION DES EMPRISES	82 664 086 800
C. AMENAGEMENTS CONNEXES ET MESURES EN FAVEUR DES FEMMES	2 884 095 003
D. GESTION DU PROJET ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS	11 081 581 464
E. IMPREVUS PHYSIQUE (10%)	35 172 951 827
F. ALEAS FINANCIERS (3,5%)	17 075 177 585
TOTAL ESTIMATIF	504 942 579 460

1.3.2. Plan de financement du projet

Le Projet de Transport Urbain d'Abidjan est financé par un prêt du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM), un prêt de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et le Budget de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce plan global de financement se répartit comme suit :

Tableau 12: Plan de financement du projet

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANTS		POURCENTAGE
	EUROS	F CFA	
PRÊTS BAD	566 990 000	371 921 059 430	74%
DON FEM	6 400 000	4 198 124 800	1%
PRÊT JICA	63 490 000	41 646 709 930	8%
BUDGET RCI	132 900 000	87 176 685 300	17%
TOTAL	769 780 000	504 942 579 460	100%

1.4 PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SAUVEGARDE E&S PRÉPARÉS ET PUBLIÉS PAR MEER/AGEROUTE ET LA BANQUE

Six (06) Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et d'EIES élaborés pour cerner les enjeux sociaux du projet PTUA sont récapitulés dans le tableau à savoir :

Tableau 13: Documents de sauvegardes

Documents de sauvegarde environnementales et sociales PAR, EIES, PGES produits	Date de production	Date de validation
PAR produits		
PAR de l'Autoroute périphérique du Boulevard de France redressé – Anyama y compris l'aménagement des carrefours, la construction des échangeurs d'Alépé et d'Anyama	Juin 2019	27 Août 2020
PAR du dédoublement de la route de Dabou appelée Sortie Ouest (Autoroute Nord – Rond GESCO – Carrefour route de Jacquville)	Juillet 2019	27 Août 2020
PAR du dédoublement de la route d'Anyama appelée Sortie Est (Autoroute Nord – carrefour zone industrielle Yopougon – Carrefour N'Dotré – Péage Thomasset	Octobre 2019	27 Août 2020
PAR de la construction de trois (3) échangeurs sur le boulevard Mitterand	Février 2019	27 Mars 2019
PAR du prolongement du Boulevard Latrille	Juin 2019	27 Août 2020
PAR de la construction du 4 ^{ème} pont d'Abidjan (Yopougon – Attécoubé – Adjamé)	Aout 2017	Avril 2018
EIES et PGES produits		
Y4	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE mai 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
Sortie Ouest	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE avril 2016 / Actualisation en cours (transmission à la BAD le 2 mars 2020)
Sortie Est		Approuvé par l'ANDE février 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
3 Echangeurs	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE mai 2019
Prolongement Boulevard Latrille	Janvier 2018	Approuvé par l'ANDE mai 2016 / Actualisé en 2018 et révisé en 2020
4 ^e Pont	Janvier 2016	Approuvé par l'ANDE novembre 2016 / Actualisé en 2018 et en cours de révision

NB : Selon la procédure de mise en œuvre des PAR, après l'étape de production et de validation des documents (par l'ensemble des partenaires), l'étape suivante est celle des négociations des montants d'Éviction, de la signature des Procès-Verbaux de négociation et des certificats de compensation.

1.5 CALENDRIER ACTUALISÉ DES TRAVAUX AU MOIS DE JANVIER 2022

1.5.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès

Tableau 14: Matrice d'exécution des travaux de Janvier

Désignation	Délai	Avancement Physique	Consommation de délai	Situation des délais
4 ^{ème} pont	45 mois	56%	95%	43/45

1.5.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Aucun calendrier d'exécution n'existe en raison du non démarrage des travaux de ce projet.

1.5.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Lots	Désignation	Délai	Avancement Physique	Consommation de délai	Situation des délais
1	Travaux de dédoublement de la route de Dabou	17 mois	45%	82,35%	Date initiale d'achèvement 27/03/2022 OS de prorogation de délai de neuf (09) mois
2	Travaux de dédoublement de la route de la Prison Civile	17 mois	30,15%	82,35%	RAS
3	Travaux du prolongement du Boulevard Latrille	14 mois	44,43%	84,21%	Date initiale d'achèvement 31/12/2021 OS de prorogation de délai de cinq (05) mois
4	Travaux d'aménagement de la voie de contournement de la Ville d'Abidjan Y4 section 1(Pk 00+00 au Pk 14+200)	20 mois	30,20%	80%	RAS
5	Travaux d'aménagement de la voie de contournement de la Ville d'Abidjan Y4 section 1(Pk 14+200 au Pk 26+500).	20 mois	31,5%	80%	RAS

1.6 ACTIONS PENDANTES EN RETARD PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2021

- **Mobiliser les ressources suffisantes pour le paiement des indemnités des PAP** : le compte du projet, servant au paiement de toutes les contreparties Etat, a été approvisionné par la Paierie Générale de la Dette Publique à hauteur de **4 579 334 350 FCFA** ; ce qui permet de continuer les paiements des indemnités des PAP. Au 28 Février 2022, le solde de ce compte est de **1 784 223 068 FCFA** avec un encours d'engagements à payer de **1 033 961 974 F CFA** au 31/12/2021

- **Accélérer la prise en main par les entreprises titulaires des chantiers du projet afin d'éviter la recolonisation des emprises** : les entreprises ont effectivement démarré les travaux et ont des brigades de surveillances afin d'éviter la recolonisation ;
- **Libérer effectivement les emprises des PAP ayant été déjà indemnisés** : Au cours de ce mois de Février 2022 il a été procédé à la libération des emprises des bâtis déjà indemnisés et décoiffés par les PAP dans l'emprise : (i) du 4^{ème} pont d'Abidjan dans le quartier de Santai 3 (échangeurs M 48 et K 9) dans la commune d'Attécoubé et deux (02) libérations sur la Y4 (lot 4 et Lot 5).
- **Suivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement sociales prises vis-à-vis des familles des sept (07) employés des entreprises des travaux (GPS, SAER EMPLOI, BETTRADO et EKM) décédés** : Au 28 Février 2022, la CNPS et les assurances sont toujours en attente de la documentation requise (acte d'hérédité, extrait de naissance des ayants droits, certificat de non appel) des familles des défunts malgré les différentes relances et ressources financières mise à disposition par l'entreprise.
- **Réaliser la prise en charge des personnes vulnérables** : le recueil des mesures souhaitées par les 60 PAP vulnérables dont 33 femmes, a été fait. Il ressort globalement que ces PAP souhaitent bénéficier d'un appui financier pour la mise en œuvre d'une activité génératrice de revenu. Des propositions de montant forfaitaire sont en cours d'harmonisation en relation avec la Cellule d'Exécution du PAR et les ONG.

- **Traiter de manière efficace toutes les plaintes en collaboration avec les cabinets d'études** : Au cours du mois de Février 2022, le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes sur le projet de construction du 4^{ème} pont, dont 01 a été résolue avec l'appui de l'ONG en charge de l'accompagnement social des PAP (OIDE), et des cabinets ayant réalisés les différentes études du PAR (CIIC et BNETD), et 01 est en cours de traitement.

Le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes formulées par les Personnes affectées par les projets de construction des voies structurantes. Ces 02 plaintes, ont été transmises au cabinet ayant réalisé les différentes études du PAR (BNETD), sont en cours de traitement

Par ailleurs, depuis le démarrage du projet, **3261** plaintes ont été enregistrées dont **3125** résolues et **136** en cours de traitement. Les plaintes en cours de traitement portent essentiellement sur 02 cas de contestations du montant de l'expertise immobilière.

- **Réaliser les travaux de voiries à Adjamé-2 plateaux** : au 28 Février 2022, le taux d'avancement des travaux est estimé à 80% pour 100% de délais consommés. Le retard est dû au déplacement du réseau d'assainissement des eaux usées non initialement prévu. Ces travaux ne nécessitent pas de déplacement de population ni de biens.
- **Accélérer la construction des logements des 330 PAP en vue de leur réinstallation définitive** : Au 28 Février 2022, l'état d'avancement des travaux est de 77% contre 100% prévu soit 323 logements en cours dont 203 clés remises sur 205 logements achevés sur le site d'Ayewahi dans la commune de Songon La remise des clés des 02 autres logements se fera par zones de priorité (selon les travaux à réaliser par emprise). La livraison des logements aux PAP se fera au fur et à mesure des disponibilités d'ici le 30 juin 2022, date de fin des travaux. Le retard dans la livraison des maisons est dû à la hausse des coûts des matériaux du fait du délestage intervenu en mars 2021.
- **Achever la sélection du Consultant en charge de l'audit de conformité E&S des projets du PTUA** : les TDR et l'AMI ont été rédigés et soumis à l'avis de la BAD le 03 mars 2021. L'ANO de la BAD a été obtenu le 03 mai 2021. Ainsi, AMI a été publié le 11 mai 2021 et l'ouverture des offres a eu lieu le 20 mai 2021. Après le jugement des offres, le rapport d'analyse des offres transmis à la DGMP le 18 juin 2021 a été obtenu l'ANO le 25 juin 2021. La DDP a reçu l'ANO de la DGMP le 13 juillet 2021 après sa transmission le 06 juillet 2021. Ainsi, le rapport d'évaluation des offres et la DDP ont été transmis à la BAD le 09 juillet 2021 afin de requérir son avis. La CC PTUA est en attente de l'avis de la BAD.

- **Audits d'achèvement de la mise en œuvre de PAR** : Le démarrage de l'audit d'achèvement de la mise en œuvre de PAR se fera après l'obtention de l'ANO de la BAD.

1.7 OBJECTIFS DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAR AU MOIS DE JANVIER 2022

1.7.1 Objectifs du suivi de la mise en œuvre des PAR

Les objectifs du suivi social peuvent se résumer comme ci-dessous :

- Mettre toutes les activités du volet social dans un délai couvrant toutes la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les activités de suivi social par catégorie et contenu selon chaque composante ;
- Analyser les délais d'exécution des activités prévues au trimestre ainsi que la qualité des livrables (Travaux – Actions/Activités – Rapports et Etudes) ;
- Planifier les activités de suivi social du trimestre suivant.

1.7.2 Période concernée par le rapport de suivi

La période concernée par le présent rapport, couvre le mois de Février 2022. Ce rapport de suivi de la mise en œuvre des PAR couvre les activités de communication avec les PAP, négociation avec les PAP, paiement des PAP, libération des emprises, gestion des plaintes, relogement temporaire et définitif des PAP, actualisation des rapports des PAR du PTUA.

2- PROGRES DES TRAVAUX ET LIBERATION DES EMPRISES

2.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès

L'état d'avancement global des activités du chantier durant le mois de Janvier 2022 est de **55 %** contre **85%** prévu et est résumé dans le tableau ci-dessous. Ce retard dans la mise du projet s'explique par (i) la non libération des emprises, (ii) la prise en compte du BRT qui a nécessité la reprise totale des études APD et partielle des études d'exécution ; (iii) la COVID-19 qui a occasionné la baisse de la cadence des travaux due à la réduction du personnel et l'application des mesures barrières.

Tableau 15: Synthèse des activités de chantier au 28 Février 2022

Activités	État d'avancement	
Construction de l'ouvrage principal	Pieux	95.39% de réalisation
	Semelles	87.5% de réalisation
	Piles	77.08% de réalisation
	Tabliers	47.46% de réalisation
	S/Total	66% de réalisation
Construction du pont cadre de la voie K78	100% de réalisation	
Construction du pont cadre de la voie de Santé	100% de réalisation	
Construction échangeur K9	60% de réalisation	
Construction échangeur M48	60% de réalisation	
Canal de Boribana	69% de réalisation	
Terrassement	15% de réalisation	
Total 4^{ème} pont et ses voies d'accès	56%	

Déplacement des réseaux : L'état d'avancement des activités de déplacement de réseaux au 28 Février 2022 est de **45%** contre 100% prévu. Cet écart s'explique par la non libération des emprises. Le tableau ci-après récapitule cet état d'avancement :

Tableau 16: État d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 28 Février 2022

Concessionnaire Sous-traitants	Etudes	Travaux
CI Energie – EKM	47 %	10.8%
CI Energie – EGICI	30%	5%
SODECI Assainissement	0%	0%
SODECI Assainissement – BETTRADO	0%	0%
SODECI Eau Potable	66%	50%
MOOV – AFRIBACOM	40%	30%
MOOV – SETELCI	100%	30%
ORANGE - INNOV TECHNOLOGY	66%	33%
MTN – STA	30%	30%
PETROCI – FRANZETTI	100 %	100%
ANSUT - RAKALL (Fibre Optique)	100%	100%
MTN - IHS (Antenne, Pylône)	10%	10%
DITT/AFRIBACOM (Ministère de l'intérieur, vidéo surveillance)	33%	33%
AWALE	35%	20%
Taux d'avancement globale	45%	

2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au 28 Février 2022, le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise de travaux est en cours alors qu'il était prévu être achevé à cette date. Le retard de plus d'un an accusé dans le processus de sélection est imputable au long délai de traitement des dossiers au niveau de la JICA et à la pandémie de la COVID 19 qui a entraîné plusieurs reports de la date d'ouverture des offres. L'état d'avancement est le suivant :

- *Sélection du bureau de contrôle* : le consultant Groupement Oriental Consultant Global Co., Ltd. (OCG)/INGEROSEC Corporation /Études Techniques et Coordination (ETECO) a été retenu et son contrat a été approuvé par les autorités compétentes le 07 décembre 2020. L'OS d'approbation du contrat a été notifié au Consultant le 08 mars 2021.
- *Sélection de l'entreprise des travaux* : le DAO a été publié le 17 décembre 2019 dans le BOMP et le 19 décembre 2019 dans le journal Fraternité Matin. L'ouverture des offres après plusieurs reports a eu lieu le 30 juillet 2020. L'ANO de la DMP et de la JICA sur le rapport d'analyse des offres a été obtenu respectivement le 14 septembre 2020 et le 19 octobre 2020. L'ouverture des offres financières a eu lieu le 26 octobre 2020. L'offre financière a été jugée trop élevée et il a été demandé à l'entreprise par courrier en date du 12 novembre 2020 des éclaircissements quant à certains prix appliqués. Les éléments de clarifications apportés le 23 novembre 2020 par l'entreprise ont été jugés peu convaincants par la CC/PTUA qui l'a signifié à la JICA par courrier en date du 27 novembre 2020. La JICA a donné son accord le 02 février 2021 sur le rapport d'analyse de l'offre financière et a autorisé les séances de négociations entre la CC-PTUA et le soumissionnaire. A l'issue des différentes négociations un accord a été conclu entre les deux entités le 16 mars 2021. Le PV de négociation a été transmis le 29 mars 2021 à la JICA pour informations. Par ailleurs, la CC PTUA a poursuivi les négociations avec la jointe venture pressentie pour la finalisation du contrat de travaux. A cet effet, un nouveau DQE a été proposé le 28 juin 2021. Le jugement de l'offre a eu lieu le 27 septembre 2021. Le rapport d'analyse des offres et le PV de jugement ont été transmis à la

DGMP le 30 septembre 2021. Les négociations se poursuivent pour la finalisation du marché de l'entreprise des travaux

- *Déplacement des réseaux* : La construction des trois (03) échangeurs impacte les réseaux de distribution de plusieurs concessionnaires notamment MOOV, MTN, Orange, SODECI, CI-ENERGIE, ANSUT, DITT et SODECI. L'état d'avancement des activités de déplacement de réseaux au 31 Janvier 2022 est de 85% contre 100% prévu. Cet écart s'explique par la non libération des emprises. Le tableau ci-après récapitule cet état d'avancement.

Tableau 17: Liste des sous-traitants retenus par concessionnaire

Concessionnaires	Sous-Traitants	État d'avancement au 28 Février 2022
E-GOUV	SARITEL	50%
	AFRIBACOM	72%
	RAKALL	90%
CI-ENERGIE	EKM	90%
	GECI	80%
MTN	SOFA	80%
MOOV	STP LOT 1	100%
	STP LOT 2	75%
ONEP-ONAD	MARIKONA	50%
ORANGE	KANVOO	92%
	INNOV	33%
	ITC	70%
Taux d'avancement global		85%

2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Au 28 Février, la procédure de sélection des entreprises de travaux et des missions de contrôle est achevée. Le tableau ci-dessous présente par voie, l'entreprise et la mission de contrôle retenues.

Tableau 18: Entreprises et Missions de contrôle retenues

Désignation	TRAVAUX		Mission de contrôle et de suivi	
	Entreprise	Montant FCFA TTC	Entreprise	Montant FCFA TTC
Sortie Ouest (route de Dabou)	SOGEA SATOM	50 236 506 309	GROUPEMENT ACE/ALPHA CONSULT	1 009 903 000
Sortie Est (Route de la prison civile)	CHICO	47 925 380 872	GROUPEMENT TAEP/YÚKSEL PROJE/IETF	1 161 476 099
Autoroute périphérique Y4	CGGC et CHICO	88 133 666 974	GROUPEMENT AGE CET/SGS /GIC	585 457 000
Boulevard Latrille	SOGEA SATOM/LRA	13 721 830 339	GROUPEMENT GAUFF INGENIEUR GmbH & CO.KG-JBG/ GAUFF CONSULTANT AFRIQUE / TAEP	799 607 421

Suite à la notification des différents ordres de services aux entreprises le 2 octobre 2020 pour un démarrage des travaux le 2 novembre 2020, les différentes entreprises ont démarré dans le mois de décembre 2020. L'état d'avancement des travaux sur les différentes voies au 28 Février 2022 est le suivant :

- La sortie Ouest : 45% contre une prévision de 90% avec un délai consommé de 88,62%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la découverte de certains nouveaux réseaux non prévus au marché mais également la modification d projet par endroit.
- La sortie Est : 30,15% contre une prévision de 82% avec un délai consommé de 88,62%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la découverte de certains nouveaux réseaux non prévus au marché mais surtout par la mauvaise organisation de l'entreprise.
- Le boulevard Latrille : 44,43% contre une prévision de 100%. Cet écart s'explique par le retard de sélection de la mission de contrôle, des modifications majeures notamment sur le réseau d'assainissement, de la découverte des nouveaux réseaux et de la libération des emprises
- La 1^{ère} section de la Y4 : 30,20% contre une prévision de 75%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises et la mauvaise organisation du chantier.
- La 2^{ème} section de la Y4 : 31,5% contre une prévision de 77%. Cet écart s'explique par la non libération des emprises (40%).

Déplacement des réseaux : Les déplacements de réseaux sont intégrés dans le marché des entreprises. Ainsi, leur avancement est pris en compte dans l'avancement global des travaux.

2.4 Aménagements connexes

Au cours de ce mois de Février 2022, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Renforcement des capacités de la Division de la planification urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA) :** Une demande d'autorisation de passer un marché de gré à gré avec l'UFHB a été adressée au Ministère en charge du Budget le 20 octobre 2020 qui a donné son ANO le 01 décembre 2020. Le projet de convention a été transmis à la BAD le 11 janvier 2021 pour avis. Face à l'absence de réaction de la BAD, la CC-PTUA a procédé le 01 juillet 2021 à une relance de la BAD qui a fait ses observations sur le Projet de Convention le 13 juillet 2021. Par la suite, une rencontre entre l'Unité ACRI et le CRAU/UFHB s'est tenue le 16 juillet 2021 pour la prise en compte des observations de la BAD. Au terme de cette rencontre un état de prise en compte des observations a été transmis au CRAU pour un dernier avis. La mouture de la Convention validée par le CRAU/UFHB a été retransmise à la BAD le 19 août 2021 pour ANO. La BAD a donné son ANO sur le projet de Convention le 30/11/2021. La Convention a été signée par le CRAU le 15/12/2021 et le Coordonnateur du PTUA le 16/12/2021 puis transmise à la Cellule de Passation des Marchés Publics pour numérotation. La Convention a été approuvée par le MEER le 05/01/2022 et transmise à la DGMP pour numérotation. En retour, la DGMP a rejeté le dossier le 15/02/2022 et demandé au préalable au PTUA de joindre au dossier l'Attestation CNPS du CRAU/UFHB ou à défaut de création de l'Université (UFHB). En réponse, le PTUA a transmis le décret de création de l'UFHB à la DGMP le 17/02/2022. Le 21/02/2022, le PTUA a transmis la Convention à la Cellule de Passation des Marchés du MEER pour signature. En date du 28/02/2022 le PTUA de la signature de la Convention par le MEER.
- **Elaboration de Plan d'Urbanisme de détail (PUD) :** Le groupement SCET Tunisie /Urbaplan a été retenu au terme du processus de sélection et l'ordre de service leur a été transmis le 7 septembre 2020. L'étude menée par le groupement SCET Tunisie /Urbaplan a démarré le 7 décembre 2020 et durera huit (08) mois. Le rapport d'établissement a été validé par la cellule de coordination du PTUA. La première phase de l'étude portant sur le diagnostic de la zone d'étude a été réalisée. Le rapport de diagnostic et la cartographie SIG a été transmis le 22

mars 2021. Une rencontre technique avec les parties prenantes pour la collecte des observations sur le rapport Diagnostic a été organisée le 30 mars 2021. Ce rapport diagnostic a été approuvé le 09 avril 2021, après l'intégration des observations des parties prenantes. Par la suite, et ce conformément aux TDR, le processus d'élaboration du Rapport de Plan d'Aménagement du Développement Durable (PADD) et de réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique qui sont les livrables suivants du Projet a été entamé par SCET Tunisie. Le Rapport provisoire du PADD a été transmis le 17 août 2021 à la CC-PTUA en vue de l'organisation de la séance de validation par les parties prenantes. Une mission du Groupement SCET Tunisie est prévue se tenir du 12 au 21 octobre 2021 en vue de la présentation du PADD aux parties prenantes et la prise en compte de leurs avis et propositions. Le Rapport définitif du PADD est en cours de finalisation par SCET Tunisie. Le groupement SCET Tunisie a réalisé à Abidjan du 12 au 21 Janvier 2022 une mission d'échanges directes avec chaque Maire des Communes concernées dans le but de recueillir leurs avis pour une validation des documents du PADD et du règlement particulier d'Urbanisme (RPU). Au terme de cette mission, les Parties prenantes ont proposé au PTUA, lors d'une rencontre technique tenue le 21 Janvier 2022, en raison du chronogramme actuel de l'étude que le PTUA délivre au Groupement SCE Tunisie/ Urba plan, un ordre de service de prolongation de délai, sans incidence financière dans le but de prendre en compte les différentes recommandations. Au 28 Février 2022, le Groupement SCET Tunisie a transmis le Rapport définitif du PADD et du RPU au PTUA le 2102/2022. L'OS de prolongation de délai a été signé le 22/02/2022. En date du 28/02/2022, le Groupement SCET Tunisie a entamé les démarches pour la production du prochain livrable en l'espèce l'EES de la zone d'étude du PUD de l'unité 6.

- ***Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan*** : l'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) a été obtenu le 16 mai 2018. Toutefois, la BAD a formulé plusieurs avis d'objection dont le dernier est en date du 18 janvier 2019. Les observations de la BAD ont été prises en compte et la DP révisée a été transmise à la BAD le 11 juillet 2019. L'ANO de la BAD a été obtenu le 6 avril 2020 et l'ouverture des offres a eu lieu le 23 juin 2020 et le rapport d'analyse des offres a été transmis à la DMP pour avis le 4 septembre 2020. Après analyse, la Direction des Marchés Publics a donné son avis de non objection sur le rapport technique le 9 septembre 2020. Suite à l'obtention de l'ANO de la DMP, le rapport d'analyse des offres techniques a été transmis à la BAD le 22 septembre 2020 pour avis. La BAD a donné un Avis d'objection sur le rapport d'analyse des offres le 04 mars 2021. Le réexamen des offres tenant compte des observations de la BAD, suivi du Jugement a eu lieu le 10 juin 2021 avec la COJO. Le rapport d'analyse des offres techniques révisé soumis à la DGMP le 21 juin 2021 a obtenu un ANO le 28 juin 2021. Ainsi, le 02 juillet 2021, le rapport d'analyse des offres techniques révisées a été transmis à la BAD pour avis. Les observations de la BAD sur le rapport d'analyse des offres techniques révisées ont été reçues par le PTUA par mail le 11/12/2021. Le PTUA a transmis à la BAD la réponse de la demande d'éclaircissement le 31/01/2022. En date du 28 Février 2022, le PTUA est attende de l'avis de la BAD sur le rapport d'analyse révisé.

- ***Etude APS et APD de la ligne 1B du BRT de Yopougon*** : La passation de marché est achevée avec la sélection de l'entreprise TPF/GESTINA. L'approbation de son contrat d'un montant de 615 347 627 FCFA HT pour une durée de 06 mois a été faite par le Coordonnateur le 24 août 2021. Le contrat de l'attribution définitive a été envoyé pour publication le 27/08/21 et à la numérotation le 31/08/21. Le résultat de l'attribution du contrat a été envoyé le 30/09/21 à la BAD pour publication. L'OS de démarrage a été délivré au Groupement TPF/GESTINA le 04/10/21. Le rapport d'établissement provisoire a été transmis au PTUA par le Groupement TPF/GETINSA le 26/10/21. Ce rapport a été validé lors d'une rencontre du Comité de Suivi tenue le 02/11/2021. La collecte des informations a été entamée par le Groupement TPF/GETINSA pour la préparation de l'étude diagnostique. Par la suite, une Mission du Groupement TPF/GETINSA a eu lieu du 20 au 24 décembre 2021. Elle a eu pour but de conduire efficacement les opérations de collecte des données et de préparer les activités de comptage ainsi que les enquêtes prévues dans le cadre de la production du Rapport de l'Etude préliminaire. Au titre du Rapport de l'Etude préliminaire, il est prévu

que le Groupement TPF/GETINSA évalue les surfaces foncières utiles ainsi que les impacts de la variante sur l'environnement du projet. Cette analyse comprendra dans un premier temps l'établissement d'un relevé topographique des corps de rue et en même temps d'un reportage photographique qui fige l'emprise du projet ainsi que les implantations des constructions riveraines. Sur la base du relevé topographique établi, une estimation des expropriations et de l'impact du projet sur les conditions de dessertes des zones riveraines sera proposée au Maître d'Ouvrage aux fins de validation. Les données recueillies par le Consultant au titre du Rapport de l'Etude préliminaire seront renforcées par les conclusions de l'étape suivante à savoir l'Etude Socio-Economique en vue de définir les mécanismes du PAR ou du Plan d'indemnisation des personnes impactées par le Projet ainsi que l'Etude d'impact Environnemental à réaliser. Ces éléments sont précisés dans les TDRs approuvés par la BAD. Une réunion a eu lieu le 09/02/2022 pour l'analyse des Plans APS produits par le Groupement TPF/GETINSA et intégrés dans le Rapport d'Etude Préliminaire. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente du Rapport définitif de l'Etude Préliminaire prenant en compte les observations des parties prenantes.

■ **Elaboration d'un Plan de circulation du grand Abidjan** : La passation de marché est achevée avec la sélection du Groupement EGIS INTERNATIONAL / EGIS VILLES ET TRANSPORT. L'approbation de son contrat d'un montant de 447 658 192 FCFA HT pour une durée de 10 mois a été faite par le Coordonnateur le 17 août 2021. Le contrat transmis à la cellule de passation des marchés du MEER le 01/09/21, a été numéroté le 14/10/21. L'OS de démarrage a été délivré au Groupement EGIS INTERNATIONAL/EGIS VILLES ET TRANSPORT le 15/10/21. Par la suite, une réunion de cadrage a eu lieu le 02/11/21 avec les parties prenantes du projet. Le rapport d'établissement transmis par le Groupement a été validé par le Comité de suivi le 17/11/21. Le processus de collecte des données est en cours en vue de l'élaboration du Rapport diagnostic. Par courrier en date du 12 Janvier 2022, le Groupement EGIS VILLES ET TRANSPORT a informé le PTUA de son intention de confier la réalisation des opérations de comptage et des enquêtes à l'Entreprise ALYCE. Sur présentation des références de ladite entreprise, l'autorisation de la CC-PTUA a été accordée le 15 Janvier 2022. Les opérations de comptage et les enquêtes sont en cours actuellement avec la collaboration du Groupement TPF/GETINSA en charge de l'étude du BRT de Yopougon. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente du Rapport diagnostic provisoire de l'Etude.

■ **Evaluation et amélioration de la qualité de l'air** : la procédure de passation des marchés s'est achevée par la sélection du Groupement I2E-SA/I2E-CI. Son marché a été approuvé par les autorités compétentes et lui a été par OS le 10 mai 2021. La CC PTUA a organisé avec l'ensemble des parties prenantes notamment le LASMES de l'Université Felix Houphouët-Boigny, le Ministère en charge de l'Environnement et le CIAPOL une réunion de cadrage le 25 mai 2021 aux fins de définir la méthodologie de mise en œuvre de la Mission et présenter les différentes attentes du projet. Au terme de cette rencontre, le Groupement I2E-SA/I2E-CI a transmis à la CC-PTUA le rapport d'établissement provisoire le 04 juin 2021. Ce rapport d'établissement a été validé le 28 juin 2021 avec la prise en compte des propositions et suggestions du CIAPOL et du LASMES de l'Université. Par ailleurs, des rencontres d'évaluation de l'étude à mi-parcours ont eu lieu le 19 août 2021, le 08 septembre 2021 et le 19 septembre 2021 en vue de la finalisation du rapport de l'état initial. Les missions de collecte des données auprès des parties prenantes se sont tenues du 14 au 24 septembre 2021 pour la rédaction du rapport diagnostic. Le rapport "Choix des sites d'implantation de suivi de la qualité de l'air " de la troisième phase de la première composante du projet « Evaluation et amélioration de la qualité de l'air » et le rapport du programme de formation ont été transmis par le Groupement I2E le 30/12/2021 pour analyse et validation par le Comité technique. Le Mardi 25 Janvier 2022, s'est tenue une séance de travail pour la validation du rapport de l'état initial. Le 10/02/2022, les parties prenantes ont organisé une rencontre technique en vue de la validation des 3 rapports de la Composante 1 du Projet à savoir (i) le Rapport de l'état initial des besoins ; (ii) le rapport de programme de formation et (iii) le rapport d'identification des sites d'implantation des stations de mesures. Les conclusions de cette rencontre ont été sanctionnées par un rapport qui a été transmis le 24/02/2022 au Groupement I2E pour intégration. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente de la réception des 3 rapports définitifs de la Composante 1 de l'Etude.

- ***Evaluation et amélioration de la qualité de l'air (Acquisition)*** : Les observations de la DGMP du 23/07/2021 ont été reçues par le PTUA le 26/07/2021. La BAD a fait ses observations sur le DAO le 15/09/2021, lesquelles ont été prises en compte par la CC-PTUA. Le DAO prenant en compte des observations de la BAD revu a été transmis à la DGMP le 16/09/2021 qui a donné son ANO le 27/09/2021. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 16/11/2021 pour publication dans le BOMP. Le DAO a été publié le 30/11/2021 dans le BOMP et sur le site de la BAD et dans UNBD le 03/12/2021. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 03/02/2022. En date du 28/02/2022, la CC PTUA prépare la convocation de la COJO pour le jugement des offres.

- ***Appui au compostage des déchets urbains d'Abidjan*** : Une séance de travail entre le Coordonnateur et le Groupe EOULEE a eu lieu le 28/07/2021 demandant la finalisation diligente de l'identification du site et l'élaboration d'une convention spécifique de la mise en œuvre du projet, accompagnée des offres techniques et financières validées. Dans la quête d'un site pour la réalisation du projet, le GROUPE EOULEE par courriel en date du 29/07/2021, a saisi la Direction Générale de VITIB SA pour solliciter l'obtention d'un site de deux (02) hectares. En retour, le Directeur Général du VITIB SA, Dr PANGO Philippe a, par courriel, confirmé la disponibilité de dix (10) hectares de terre, situés en zone franche de Grand-Bassam, pour l'implantation de l'activité et proposé qu'une visite soit effectuée pour identifier les parcelles appropriées. Une visite du site du VITIB a été effectuée par le GROUPE EOULEE, l'Unité ACRI du PTUA et CP-MINEDD le 03/08/2021. Cette visite a été sanctionnée par un procès-verbal. Le 15/09/2021, le VITIB a accordé un site de 2,6 hectares au GROUPE EOULEE pour la construction de l'usine. Le 01/10/2021, les parties prenantes lors d'une séance de travail ont procédé à la validation des offres techniques et financières devant accompagner la convention spécifique. Les offres techniques et financières du GROUPE EOULEE, signées ont été réceptionnées le 31/01/2022. Les CV du Groupe EOULEE ont été transmis au PTUA le 17/02/2022 pour compléter les offres techniques et financières. En date du 28/02/2022, le processus de gré à gré est en cours de finalisation

- ***Elaboration d'un règlement général de la police du stationnement et du cahier de charge pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aire de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan*** : l'ANO de la DMP sur l'AMI a été obtenu le 19 septembre 2019. Toutefois, la BAD a donné un avis d'objection sur les termes de références (TDR) le 03 novembre 2019. Les TDR revus ont été retransmis à la BAD le 17 décembre 2019 qui a donné son accord pour la publication de l'AMI le 11 mars 2020. L'AMI a été publié le 21 avril 2020 et l'ouverture a eu lieu le 9 juin 2020. A la date d'ouverture, la CC PTUA n'a enregistré que deux soumissionnaires. Face à cette situation, un nouvel AMI a été transmis le 16 juin 2020 à la DMP qui a fait une publication le 23 juin 2020. L'ouverture des offres pour cette nouvelle publication qui a eu lieu le 21 juillet 2020 a enregistré deux offres portant à quatre le nombre total de soumissionnaires suite aux deux publications. Après analyse des offres réceptionnées, la COJO a transmis le 9 septembre 2020 le rapport d'analyse des offres de l'appel à manifestation à la DMP pour avis. Par courrier daté du 11 septembre 2020, la DMP a marqué une objection. La Coordination du Projet de Transport Urbain d'Abidjan. Un nouveau rapport sur la liste restreinte établie de deux consultants par la COJO a été réintroduit le 25 septembre 2020 auprès de la DMP. L'avis de non objection de la DMP sur la liste restreinte a été obtenu le 5 octobre 2020. Par ailleurs, la demande propositions a été transmises le 29 décembre 2020 à la DMP pour avis. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 17 mars 2021. Après analyse et jugement des offres, le rapport d'évaluation des offres techniques transmis à la DGMP le 30 juin 2021 a obtenu l'ANO le 06 juillet 2021. Ainsi, l'ouverture des offres financières a eu lieu le 14 juillet 2021. Le rapport combiné des offres techniques et financière, les PV d'ouverture et de jugement des offres financières transmis à la DGMP pour avis le 11 août 2021, ont obtenu un ANO le 19 août 2021. Les intentions d'attribution ont été envoyées aux 2 consultants soumissionnaires le 27 août 2021 pour une période d'attente de 10 jours ouvrables. La séance de négociation du contrat a eu lieu le 25 octobre 2021 et le contrat a été transmis au Groupement de Consultants le 03/12/2021 pour signature. Le contrat signé a été transmis au MEER pour numérotation le 23/12/2021. Convient-il d'indiquer que le contrat du Consultant ne contient pas expressément Clauses E&S. Toutefois, il est régi par le droit applicable et donc par les dispositions en vigueur ayant trait aux clauses E&S. Dans le cadre de cette étude, aucun PAR n'est prévu. Le Consultant a pour mission de proposer sur la base d'un diagnostic de la zone d'étude des mesures

institutionnelles, juridiques et opérationnelles en vue d'optimiser et améliorer la gestion du stationnement dans le District d'Abidjan. Au demeurant, cette étude pourra plus tard aboutir à la libération de certaines emprises et des déplacements de populations pour la réalisation des aires de stationnement qui seront proposées par le Consultant dans le cadre d'autres projets. Le Groupement pourra éventuellement proposer à la CC-PTUA des approches pour la mise en œuvre de ces opérations futures. L'Ordre de Service de démarrage a été délivré le 18/01/2022 au Groupement STRATEC, adjudicataire du marché. Le rapport d'Etablissement sera transmis au PTUA au plus tard le 02 février 2022. Une réunion d'analyse du Rapport d'Etablissement a eu lieu le 09/02/2022. Le Groupement STRATEC a entamé une mission terrain à Abidjan le 28/02/2022 pour la collecte des informations en vue de la production du Rapport diagnostique de l'Etude

- ***Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire*** : L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 29 octobre 2019 et la CC/PTUA n'a réceptionné que trois offres. Face à l'insuffisance des offres réceptionnées, la CC/PTUA a adressé le 8 novembre 2019 sur recommandation de la BAD, un courrier au Ministère de l'Education Nationale et à l'OSER en vue d'obtenir des listes de consultants à contacter. Sur une liste de quatre consultants proposés le 29 janvier 2020 par l'OSER, un seul consultant a transmis une offre technique et financière portant à quatre le nombre d'offres réceptionné par la CC PTUA. L'ouverture des plis a été faite et il ressort de l'analyse des offres qu'aucun consultant ne remplit les conditions requises. Face à cette situation et après échanges avec la BAD au cours de la mission de supervision du 25 au 29 mai 2020, l'Appel à Manifestation d'intérêt a été publié à nouveau dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics le 16 juin 2020. L'ouverture des offres a eu lieu le 15 juillet 2020 et après analyse des offres par la COJO, seul un consultant remplit les critères de sélection. Face à la difficulté de constituer une liste restreinte après deux publications, la BAD a recommandé à la CC/PTUA le 10 septembre 2020 de leur adresser une requête en vue d'un changement de mode d'acquisition. Avant d'adresser une requête à la BAD, la CC/PTUA a tenu à rencontrer le ministère en charge de l'éducation nationale pour ensemble identifier les structures qui seraient capable de mener à bien cette activité. La rencontre avec le ministère de l'éducation nationale a eu lieu le 26 octobre 2020. De cette rencontre, il a été décidé que cette activité soit menée par l'OSER qui a l'expertise nécessaire. A cet effet, une requête a été formulée le 17 février 2021 à la BAD en vue d'autoriser le changement de mode de contractualisation et la signature d'une convention avec l'OSER. La CC-PTUA est toujours en attente de l'avis de la BAD sur le changement du mode de contractualisation et le recours au service de l'OSER. A cet effet, un courrier de relance a été adressé à la BAD le 01 juillet 2021. L'ANO de la BAD pour un gré à gré avec l'OSER a été reçu par le PTUA le 17/02/2022. Une séance de travail a eu lieu le 21/02/2022 avec les parties prenantes pour la prise en compte des recommandations de la BAD. Au terme de cette rencontre, il a été décidé de l'élaboration de la Convention avec l'OSER accompagnée des offres techniques et financières en vue de produire une requête à l'attention du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour la signature d'un gré à gré avec l'OSER. En date du 28/02/2022, la Convention OSER intégrant les observations de la BAD est en cours de finalisation pour la formulation de la requête.
- ***Mise en place de système intelligent de gestion du trafic et la formation des agents et de 50 jeunes à la gestion du trafic et maintenance des feux tricolores*** : la BAD a demandé le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le district d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. Ainsi, la CC-PTUA a transmis à la BAD les TDRs et l'AMI relatif au recrutement du consultant en charge de l'harmonisation des projets STI depuis le 21 août 2020. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les options initiales tel que définis dans le rapport d'évaluation du projet. Partant, le DAO a été transmis à la DGMP le 21 septembre 2021 qui a fait ses observations. Les observations de la DGMP

ont été reçues le 23 septembre 2021. Le DAO a été transmis à la DGMP le 30/09/21 qui a donné son ANO le 07/10/2021. Le DAO a été transmis à la BAD pour avis le 13/10/2021. Au terme d'une rencontre tenue le 20/01/2022 avec la BAD, il a été décidé de réviser le DAO puis le retransmettre à la BAD pour avis. En date du 28/02/2022, le DAO est en cours de finalisation en vue de sa retransmission à la BAD.

- ***Fourniture et équipements pour l'appui de la gestion participative du Parc du Banco*** : Le DAO pour cette acquisition a été subdivisé en 6 lots concernant spécifiquement les matériels techniques, les équipements solaires, les matériels et mobiliers de bureaux, les matériels informatiques et les matériels roulants. A l'issue de l'AO du 14 juillet 2020, 04 lots ont été attribués. Il s'agit de :
 - Lot 1 : matériel informatique, attribué à BIS et réalisé. Les équipements informatiques ont été réceptionnés par la CC PTUA ;
 - Lot 2 : Mobilier de bureau, attribué à ETS Corinthiens et réalisé. Le matériel prévu dans l'Appel d'Offres a été livré le 04 mai 2021 ;
 - Lot 3 : Matériel Technique, attribué à l'entreprise BIS et réalisé. La livraison du matériel a été effective le vendredi 19 février 2021 ;
 - Lot 6 : Equipements solaires, attribué à l'entreprise BIS et réalisé. La livraison du matériel a été effective le vendredi 19 février 2021 ;

Les 02 lots relatifs aux matériels roulants ont été déclarés infructueux par la COJO le 25 novembre 2020. Ainsi, un nouveau processus de sélection a été déroulé. Ce processus s'est achevé par la désignation des entreprises AFRICAUTO TMCI et CACOMIAF respectivement attributaires du Lot 1 (3 véhicules 4x4 double cabine) et du lot 2 (10 motos). Les OS ont été notifiés aux entreprises adjudicatrices le 24 juin 2021. Ainsi, les 10 motos ont été livrées le 04 août 2021 et les 03 véhicules de types 4x4 le 08 septembre 2021. La cérémonie de remise des matériels à l'OIPR a eu lieu le 01 Février 2022. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente d'un rapport d'utilisation du Matériel et des engins roulants de la part de l'OIPR.

- ***Acquisition de matériel roulant pour l'unité de régularisation de la circulation (URC)*** : au terme du processus de sélection, l'entreprise CACOMIAF a été retenu pour la livraison de cinquante (50) scooters et vingt (20) motos et l'entreprise New Sites Motors pour la livraison de dix véhicules de type 4x4 pick up et 15 véhicules de transport des troupes. Les vingt motos et cinquante scooters ont été livrés par CACOMIAF respectivement les 24/6/2020 et 29/6/2020. Ainsi, les cinquante (50) scooters et vingt (20) motos ont été remis officiellement le 28 septembre 2020 à l'Unité de Régulation de la Circulation.

L'entreprise New sites Motors n'ayant pu livrer les véhicules, ses marchés ont été résiliés. Ainsi, la CC/ PTUA a relancé la procédure de sélection qui a abouti le 30 mars 2021 avec l'ANO de la DGMP sur le rapport d'analyse des offres. Les Entreprises CIBAC et AFRICAUTO TMCI ont été désignées respectivement attributaires des Lots 1 (15 VTT) et 2 (10 véhicules 4x4). Les OS ont été notifiés le 24 juin 2021 à CIBAC et le 25 juin 2021 à AFRICAUTO TMCI. Les 10 véhicules de type 4X4 ont été livrés par AFRICAUTO le 16 septembre 2021. Les 15 VTT ont été livrés le 26/11/2021 par CIBAC. Les 15 VTT et les 10 Véhicules Pick-up ont fait l'objet de branding avec les logos du PTUA et du bailleur. La cérémonie de remise des matériels à l'OIPR a eu lieu le 01 Février 2022. En date du 28/02/2022, le PTUA est en attente d'un rapport d'utilisation du Matériel et des engins roulants de la part de l'URC.

- ***Appui aux activités génératrices de revenus (AGR) pour 3000 femmes*** : il est prévu l'aménagement de sites pour (i) 2000 femmes du district d'Abidjan impliquées dans les activités post-capture de poisson, (ii) 600 femmes impliquées dans la viande de porc et (iii) 400 femmes impliquées dans la transformation et la vente d'attiéké. Les

sites identifiés d'une superficie d'environ 400 m² chacun, feront l'objet d'Etude d'impact Environnemental et social sous la supervision de l'ANDE. Aucun PAR n'est prévu dans le cadre de ce projet car les sites ne sont pas occupés et font partie du patrimoine foncier des localités respectives. La FAO a été identifiée pour conduire ce processus d'appui aux activités génératrices de revenus. A cet effet, un projet de convention a été élaboré par la CC/PTUA et transmis le 4 Avril 2019 au bureau local de la FAO basé à Abidjan. Après plusieurs relances, la FAO a transmis le 12 juin le projet de convention avec ses observations. Une demande d'autorisation de passer un marché de gré à gré avec la FAO a été adressée le 24 mars 2021 par le MEER à l'attention du Ministre en charge des Marchés Publics. Le 09 avril 2021, le Ministère en charge des Marchés Publics des compléments d'informations (offres technique et financière). La FAO a transmis le 28 mai 2021 un projet d'offre technique et financière. Ce projet a fait l'objet d'amendement et a été retransmis à la FAO pour prise en compte. Les offres techniques et financières revues ont été transmises à la CC-PTUA le 02 août 2021 par la FAO. Une rencontre de validation desdites offres s'est tenue le 12 août 2021 en présence du District Autonome d'Abidjan. La CC PTUA est en attente des offres signées par la Direction de la FAO en vue de leur transmission à la DGMP. La CC-PTUA a reçu les offres techniques et financières signées par la FAO le 08/12/2021 permettant le lancement de la procédure de gré à gré auprès du Ministère en charge du Budget. En date du 28 Février 2022, le processus du gré à gré est toujours en cours.

■ **Sensibilisation des populations à la sécurité routière, au code de la route, VIH/SIDA et autres pandémies :** La publication de l'AMI sur le site de la BAD a eu lieu le 12 avril 2021 et l'ouverture de l'AMI le 30 avril 2021. Le rapport d'AMI et La DDP transmise à la DGMP pour avis le 09 juin 2021, ont obtenu un ANO le 15 juin 2021. Le rapport d'évaluation des offres et la DDP transmis à la BAD pour avis le 15 juin 2021 ont obtenu cet avis le 30 août 2021. La DP et les lettres d'invitation ont été envoyés aux consultants short-listés le 06 septembre 2021. La Conférence préparatoire des offres a eu lieu le 21 septembre 2021. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 19/10/21 et le jugement des offres techniques le 27/10/2021. L'ANO de la DGMP sur le rapport de jugement des offres techniques a été reçu le 18/11/2021. LA CC-PTUA a transmis par mail à la BAD le 24/11/2021 et sur une clé USB le 30/11/2021, les offres techniques, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres pour requérir son ANO. L'ANO de la BAD sur le rapport des offres techniques a été reçu le 17/02/2022 et l'ouverture des offres financières a eu lieu le 24/02/2022. En date du 28/02/2022, le PTUA prépare les séances d'analyse des offres.

■ **Acquisition et installation de 10 radars fixes sur les voies principales du District Autonome d'Abidjan :** La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Les parties prenantes ont validé les spécifications techniques le 19/08/2021. Le DAO a été transmis le 21/09/2021 à la DGMP qui a fait ses observations le 23/09/2021. La CC-PTUA a transmis le DAO revu à la DGMP le 30/09/2021 pour ANO. La DGMP a donné son ANO sur le DAO le 06/10/2021. La CC-PTUA a demandé le 13/10/2021 l'ANO de la BAD sur le projet de DAO. En date du 31/01/2022, la CC-PTUA est en attente de l'ANO de la BAD. Au terme d'une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports tenue le 20 janvier 2022, il a été décidé de retirer de ce projet l'activité portant sur la construction du bâtiment de Centre opération de Commandement Intégré de STI. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 09 février 2022 pour avis. Le PTUA a également reçu les observations de la DGMP sur le DAO revu le 15/02/2022. En date du 28/02/2022, le DAO, intégrant les différentes observations, est en cours de révision.

- **Réhabilitation et Aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores intelligent** : La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Partant, les spécifications techniques ainsi que les DQE ont été validés le 26/08/2021 par les parties prenantes. Le DAO finalisé a été transmis à la DGMP pour avis le 24/11/2021 qui a fait ses observations qui ont été reçues par la CC-PTUA le 02/12/2021. Le DAO revu a été transmis à la BAD le 23/12/2021. Au terme d'une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports tenue le 20 janvier 2022, il a été décidé de reprendre le DAO du projet « réhabilitation et aménagements de 89 carrefours en feux tricolores », en y intégrant la construction du bâtiment de Centre opération de Commandement Intégré de STI initialement prévu au titre de l'activité portant sur l'Acquisition des 10 radars. Le PTUA a reçu les observations de la BAD sur le DAO le 16/02/2022. Une rencontre entre les parties prenantes a eu lieu le 21/02/2022 pour la finalisation du DAO. En date du 28/02/2022, le DAO intégrant les observations de la BAD est en cours de finalisation

- **Mise en place d'un SIG sur les accidents de la route** : La BAD a demandé, le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le District d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inséré dans le PPM révisé de mai 2020. La Cellule de Coordination du PTUA est en attente de l'avis de la BAD sur le PPM révisé pour lancer le processus de sélection du consultant pour l'Harmonisation des projets STI. La non réaction de la BAD sur les TDR et l'AMI a entraîné la suspension du processus de sélection du consultant en juillet 2021 et conduit à un retour vers les projets initiaux. Partant, le DAO a été transmis à la DGMP le 21/09/2021 qui a fait ses observations. Les observations de la DGMP ont été reçues le 23/09/2021. Le DAO transmis à la DGMP le 29/09/21 a été repris après intégration de leurs observations et retransmis à la DGMP le 22/10/2021 pour avis. La DGMP a donné son ANO sur le DAO le 29/11/2021 et la publication du DAO a été faite le 02/11/2021. Suite à la réception de deux demandes d'éclaircissement émanant de COMAFRIQUE le 18/11/2021 et EMERTEL le 20/11/2021, les spécifications techniques ont été revues le 29/11/2021. L'ouverture des plis a eu lieu le 17/12/2021. Cependant, la DGMP a transmis à la CC-PTUA un courrier reçu le 23/12/2021 stipulant la non régularité de l'ouverture de l'Appel d'offres car l'additif n'a pas fait l'objet de publication dans le BOMP. En date du 31/12/2021, la CC-PTUA prépare le jugement des offres. L'appel d'offres a été rendu infructueux pour prendre en compte l'additif à intégrer. En date du 28/02/2022, le PTUA est en phase de la relance de l'Appel d'Offres. Le DAO est en cours de révision.

- **Planting de 82 000 arbres sur 382 km dans le DAA** : L'ouverture des plis a eu lieu le 26/08/21. Les parties prenantes au projet ont décidé d'annuler l'appel d'offre et un courrier a été adressé à la DGMP dans ce sens 20/09/21. En retour, la DGMP demande que la COJO déclare l'appel d'offre infructueux. Suite à sa réunion du 14/10/2021, la COJO a demandé la transmission du rapport et PV d'ouverture et Jugement à la DGMP pour ANO le 26/10/21. Par la suite la CC-PTUA a reçu l'ANO de la DGMP sur l'infructuosité de l'Appel d'Offres le 02/11/2021. Un nouveau DA prenant en compte les observations a été élaboré. Par ailleurs, au terme d'une séance de travail avec la BAD le 18/11/2021, il a été préconisé de revoir la catégorie de l'opération avant le lancement de l'Appel d'Offres. Le

17/12/2021, la DGMP a fait des observations sur le nouveau DAO transmis le 08/12/21. Cependant, lors de la séance du 18/12/2021, la BAD a indiqué vouloir statuer sur le type du DAO (Acquisition ou Travaux). Le 20 janvier 2022 s'est tenue une rencontre technique entre la BAD, le PTUA et le Ministère des Transports pour traiter cette difficulté. Au terme de cette rencontre, il a été arrêté de relancer le DAO de l'activité de Planting de 82 000 arbres dans la catégorie « travaux ». Le nouveau Dao (modèle type travaux) a été transmis à la DGMP et à la BAD pour avis le 10/02/2022. La BAD a reçu les observations de la BAD sur le DAO le 15/02/2022. En date du 28/02/2022, le DAO est en cours de finalisation avant transmission à la BAD pour avis.

- **Élaboration du plan vert du DAA et Réalisation du Parkway :** L'ouverture des plis a eu lieu le 05/08/2021 et l'analyse de l'AMI a eu lieu le 20/08/21. La CC-PTUA a demandé l'ANO de la DGMP sur l'AMI le 31/08/2021. Par la suite, le représentant du DAA a fait des observations sur le rapport d'évaluation de l'AMI, suivant lesquelles. Il a proposé que l'AMI soit relancé en raison de la faible expérience des consultants shortlistés et suggéré. Les PV ouverture, PV jugement et rapport le 09/12/2021 ont été transmis pour requérir l'ANO de la DGMP avant le lancement d'un nouvel AMI. A l'issue de l'analyse des offres, la COJO a déclaré l'AMI infructueux. Les TDR et l'AMI revus ont été transmis à la BAD pour avis le 30/12/2021. En date du 31/01/2022, la CC-PTUA est en attente de la réaction de la BAD. L'AMI a été publié dans BOMP le 01/02/2022. La réception des offres de l'AMI a eu lieu le 25/02/2022. En date du 28/02/2022, le PTUA prépare la séance d'analyse des offres par la COJO.
- **Étude d'aménagement des quartiers Yao Sehi, Doukouré et Boribana :** L'ouverture des plis a eu lieu le 05/08/21 et l'ouverture de l'AMI a eu lieu pour le 20/08/21. LA CC-PTUA a formulé le 09/09/2021 une demande auprès de la DGMP pour l'ANO sur la liste restreinte. La DGMP a donné son ANO le 16/09/21. Le DDP a été par la suite transmise à la DGMP pour ANO le 27/10/2021 qui a fait ses observations. LA CC-PTUA a transmis à nouveau le DDP révisée suivant leurs observations le 08/11/2021. L'ANO de la DGMP sur le DDP a été reçu le 22/11/2021. Les dossiers d'AMI des Consultants, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres ainsi que la Demande de Propositions ont été transmis le 30/11/2021 à la BAD et à la DGMP pour requérir leur ANO. L'ANO de la DGMP reçu le 13/12/2021. Le PTUA a retransmis à la BAD le 21/02/2022, les dossiers d'AMI des Consultants, le rapport d'évaluation, les PV d'ouverture et de jugement des offres, la Demande de Propositions pour requérir son ANO. En date du 8/02/2022, le PTUA est en attente de l'avis de la BAD.
- **Construction de 4 centres multifonctionnels pour les femmes et d'équipements marchands :** Le DAO a été transmis à la DGMP le 14/10/21 pour publication après prise en compte de leurs observations. La DGMP a fait de nouvelles observations sur le DAO le 22/10/2021. Un nouveau DQE et un nouveau MET de l'aire de stationnement tenant compte du changement de superficie (de 2ha à 4 ha) a été élaboré par l'Unité ACRI en vue de la finalisation du DAO révisé. Le DAO revu a été transmis à la DGMP le 03/12/2021 pour avis et publication BOMP. La DGMP a donné son ANO le 08/12/2021. Celui-ci a été publié le 21/12/2021. Prévue se tenir le 21/01/2022, la réception des offres a été reportée en raison d'additifs à apporter sur le Dossier d'Appels d'Offres. Le DAO a été publié sur le site de l'AGEROUTE le 28/12/2021. Le report du report du dépôt des dossiers initialement prévu le 21/01/2022 au 04/02/2022 a été publié dans le BOMP le 18/02/2022 en raison des additifs susmentionnés. L'ouverture des plis a eu lieu le 25/02/2022. En date du 28/02/2022, la CC-PTUA prépare la séance d'analyse des offres par la COJO.

3- Aires d'installation des chantiers des entreprises

3.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès

L'aire moyenne totale que couvre l'installation du chantier de l'entreprise du projet de construction du 4^{ème} pont est d'un hectare (1ha). Cette base a été installée dans le village de Santai dont le foncier relève du domaine public. Toutefois cette installation de chantier a entraîné une réinstallation de population. Ce sont au total Quarante-vingt-quinze (95) PAP déplacées et indemnisées pour un montant total de **184 988 256 FCFA**.

3.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Les travaux de construction des 03 échangeurs n'ayant pas encore débuté, aucune installation de chantier pour l'entreprise n'est faite.

3.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Les aires moyennes totales que couvrent les différentes installations des chantiers des entreprises des voies structurantes sont :

- **Y4** - Lot 4 : Trois (03) hectares
- Lot 5 : Quatre hectares et demi (4,5)
- **Sortie Ouest** : Quatre (04) hectares
- **Sortie Est** : Neuf (09) hectares
- **Boulevard Latrille** : Un hectare et demi (1,5)

▪ Détails relatifs aux acquisitions foncières des installations des bases chantiers

- Site d'installation Lot1 (Sortie ouest)

Site d'installation remis à l'entreprise le 23 novembre 2020 et mise à disposition par le PTUA

Site cédé temporairement par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour une durée de deux ans (2 ans) à compter de la date de démarrage des travaux (PV disponible).

Site d'installation lot2 (Sortie Est)

Site d'installation en location avec l'office Nationale des Sports (Contrat disponible)

- Site d'installation lot 3 (Latrille)

Site d'installation en location avec la société immobilière INTERBAT(Contrat disponible)

- Site d'installation lot 4 (Y4/ Cocody)

Site d'installation en location avec la société immobilière SHM (Contrat disponible)

- Site d'installation lot 5 ((Y4/ Anyama et Abobo)

Site d'installation en location avec la société immobilière Horloge International (Contrat disponible).

NB : il n' Ya eu aucune Libération d'emprise lors des installations de toutes ces bases chantiers parce qu'aucune Population n'a été affectée par leurs installations.

4- Objectif :

4.1 Objectifs du suivi social

Les objectifs du suivi social peuvent se résumer comme suit :

- Mettre toutes les activités des PAR et de toutes les actions sociales dans un délai couvrant toute la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les activités de Suivi Social par catégorie et contenu selon chaque composante ;

- Analyser les délais d'exécution des activités prévues ainsi que la qualité des livrables (Travaux – Actions/Activités – Rapports et Etudes) ;
- Planifier les activités de suivi social

4.2 Période concernée par le rapport de suivi

La période concernée par le présent rapport, couvre le mois de Février 2022. Ce rapport de suivi social porte sur les activités suivantes :

- Information, sensibilisation et négociation avec les PAP
- Indemnisation des PAP
- libération des emprises
- Prévention et gestion des plaintes
- Relogement définitif des PAP.

4.3 Objectifs spécifiques :

Décrire les activités réalisées avec les taux d'avancement et présenter les résultats obtenus au cours du mois de Février 2022.

5. Principales activités pour ce mois de février 2022 :

5.1 Activités réalisées :

- Négociation avec les PAP ;
- Information et sensibilisation des PAP
- Suivi de l'indemnisation des PAP
- Suivi du recasement des propriétaires de bâtis résident
- Recueil et traitement des plaintes
- Suivi de la libération des emprises

5.1.1 Suivi du processus de négociation avec les PAP et de paiement des indemnisations :

Les négociations ont démarré le 27 décembre 2017 à Attécoubé, le 14 août 2018 à Yopougon et le 03 Septembre 2018 à Adjamé. Elles poursuivent à ce jour.

5.1.1.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Les négociations : 17 290 nombre total de négociation ont déjà eu lieu depuis le lancement de l'opération en 2016 et ces négociations se poursuivent avec toutes les PAP dans l'emprise du projet tenant compte de la modification du tracé. Ainsi, les négociations effectuées au courant du mois de Février 2022 est ci-après présentée :

- Attécoubé : **quatorze (14)** PAP ont négocié, portant le nombre à **6 949 sur 7 370 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **94%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **11 208 295 715 FCFA**.
- Yopougon : **Cent dix (110)** PAP ont négocié, portant le nombre à **9 339 sur 11 809 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **79%**. Le montant des PAP ayant négociés est de **13 722 725 558 FCFA**.
- Adjamé : **Dix (10)** PAP ont négocié, portant le nombre à **1 002 sur 1 624 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **62%**. Le montant des PAP ayant négociés est de **7 602 786 194 FCFA**.

En résumé pour ce mois de Février 2022, **cent trente-quatre (134) PAP dont 24 femmes** ont négocié. Il est important de signaler que les réunions d'information et de sensibilisation continuent afin d'inciter les PAP à venir aux différentes séances de négociation.

Au total **Onze (11)** dossiers des PAP ont été mis en instance ce mois de Février 2022, détaillés comme suit :

- **Deux (02)** pour complément de dossiers,
- **Sept (07)** pour contestation de montant
- **Deux (02)** pour vérification de bâtis

Tableau 19: Etat des négociations au 28 Février 2022

Communes	Quartier	Nombre de PAP identifiées	PAP ayant négocié			Reste	
			NBRE	MONTANT	%	NBRE	%
ATTECOUBE	Boribana 1	1 689	1 593	1 008 497 518	94%	96	6%
	Gros camion 1 & 2	810	802	480 870 470	99%	8	1%
	Santé 3	1413	1349	1 226 966 357	95%	64	5%
	Fromager	1 082	1013	4 429 342 730	94%	69	6%
	Jean Paul 2	499	458	2 171 284 238	92%	41	8%
	Santé village	97	95	184 988 256	98%	2	2%
	Boribana 2	1 780	1 639	1 706 346 146	92%	141	8%
	S/TOTAL ATTECOUBE	7 370	6 949	11 208 295 715	94%	421	6%
YOPOUGON	Nouveau quartier	2 079	1 921	4 188 774 312	92%	158	8%
	Doukouré	5 725	5 011	5 791 875 665	88%	714	12%
	Yao Sehi	2 844	2 407	3 742 075 581	85%	437	15%
	Mami Faitai	1 161	0			1 161	
	S/TOTAL YOPOUGON	11 809	9 339	13 722 725 558	79%	2 470	21%
ADJAME	Mairie 1	963	707	5 309 075 193	73%	256	27%
	Adjamé village	364	81	72 300 062	22%	283	78%
	Bromakoté	233	209	2 215 240 939	90%	24	10%
	Nangui Abroguia	64	5	6 170 000	8%	59	92%
	S/TOTAL ADJAME	1 624	1 002	7 602 786 194	62%	622	38%
TOTAL 4ème PONT		20 803	17 290	32 533 807 467	83%	3 513	17%

5.1.1.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Négociations : Au cours du mois de février 2022, il a eu une (01) PAP qui a négocié. Les PAP disent être en attente des réponses à leurs courriers avant toute négociation.

Tableau 20: Etat des négociations au 28 Février 2022

Secteur	Statuts	Initial	Signature			Reste	
		PAP	PAP	Pourcentage	Négocié à Payer	PAP	Pourcentage
3 ECHANGEURS COCODY	Locataire ménage	0	0				
	Locataire Activité commerciale et artisanale	265	204	77%	108 969 506	61	23%
	Propriétaire résident	15	8	53%	206 883 634	7	47%
	Propriétaire non résident	3	2	67%	37 772 100	1	33%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	5	3	60%	35 310 000	2	40%
	Propriétaire d'équipement	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire foncier	2	2	100%	26 790 000	0	0%
Total		290	219	76%	388 911 240	71	24%

Aucun dossier n'a été mis en instance ce mois sur les 03 échangeurs.

5.1.1.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

- **Les négociations** : Au 28 Février 2022, les négociations se poursuivent avec les PAP installées dans l'emprise des voies structurantes. Le nombre de PAP ayant négocié est reparti comme suit sur les différentes voies structurantes :
 - **Y4 : Dix-sept (17) PAP** ont négocié, portant le nombre à **2 329 sur 3 011 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **77%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **24 506 536 455 FCFA**.
 - **Latrille : Deux (02) PAP** ont négocié, portant le nombre **293 sur 491 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **60%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **325 512 077 FCFA**
 - **Sortie Est : Aucune PAP** n'a négocié, ainsi le nombre à **650 sur 1 097 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **59%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **828 780 184 FCFA**
 - **Sortie Ouest : Trente-sept (37) PAP** ont négocié, portant le nombre à **2356 sur 3 307 PAP** identifiées dans l'emprise du projet, soit **71%**. Le montant des PAP ayant négocié est de **3 039 736 123 FCFA**

En résumé pour ce mois de février **cinquante-six (56) PAP** ont négocié. Il est important de signaler que les réunions d'information et de sensibilisation continuent afin d'inciter les PAP à venir aux différentes séances de négociation.

Tableau 21: État des négociation de la Y4 au 28 Février 2022

Secteur	Statuts	Initial	PAP ayant négocié			Reste	
		Nbre	Nbre	%	Negocie à Payer	Nbre	%
ANYAMA	Locataire menage	633	586	93%	139 140 000	47	7%
	Hébergé gratuit	21	12	57%	1 320 000	9	43%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	10	7	70%	1 400 000	3	30%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	25	19	76%	6 650 000	6	24%
	Propriétaire résident	109	79	72%	2 135 006 510	30	28%
	Propriétaire non résident	504	430	85%	7 614 995 760	74	15%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	150	133	89%	820 490 438	17	11%
	Propriétaire d'equipement	4	2	50%	47 343 000	2	50%
	Propriétaire foncier	368	259	70%	2 229 614 920	109	30%
	Exploitant agricole	113	91	81%	61 724 415	22	19%
	Employes	92	69	75%	13 269 060	23	25%
Total		2029	1687	83%	13 070 954 103	342	17%
ABOBO	Locataire menage	4	3	75%	690 000	1	25%
	Hébergé gratuit	2	0	0%	-	2	100%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	0	0	0%	-	0	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	1	1	100%	-	0	0%
	Propriétaire résident	4	1	25%	22 710 000	3	75%
	Propriétaire non résident	15	8	53%	48 851 750	7	47%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	27	24	89%	16 209 030	3	11%
	Propriétaire d'equipement	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire foncier	15	12	80%	48 122 040	3	20%
	Exploitant agricole	66	49	0%	25 272 238	17	0%
	Employes	19	15	79%	2 700 000	4	21%
Total		153	113	74%	164 555 058	40	26%
COCODY	Locataire menage	134	93	69%	40 360 000	41	31%
	Hébergé gratuit	15	11	73%	1 210 000	4	27%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	48	32	67%	6 400 000	16	33%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	37	27	73%	34 172 394	10	27%
	Propriétaire résident	38	27	71%	173 759 000	11	29%
	Propriétaire non résident	118	77	65%	7 839 653 305	41	35%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	97	74	76%	89 131 390	23	24%
	Propriétaire d'equipement	6	4	67%	46 863 200	2	33%
	Propriétaire foncier	108	91	84%	3 019 320 000	17	16%
	Exploitant agricole	29	4	14%	3 868 005	25	86%
	Employes	199	89	45%	16 290 000	110	55%
Total		829	529	64%	11 271 027 294	300	36%
Total		3011	2329	77%	24 506 536 455	682	23%

Etat des négociations Latrille au 28 Février 2022

Secteur	Statuts	Initial	PAP ayant négocié			Reste	
		Nbre	Nbre	%	Negocie à Payer	PAPs	%

COCODY	Locataire menage						
	Hébergé gratuit						
	Activité commerciale et artisanale Plein air	74	26	35%	5 200 000	48	35%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	80	52	65%	27 407 380	28	65%
	Propriétaire résident						
	Propriétaire non résident	72	27	38%	117 519 450	45	38%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	140	115	82%	63 491 247	25	82%
	Propriétaire d'équipement						
	Propriétaire foncier	4	3	75%	99 294 000	1	75%
Employes	121	70	58%	12 600 000	51	58%	
Total		491	293	60%	325 512 077	198	60%

Etat des négociations Sortie Est au 28 Février 2022

Secteur	Statuts	Initial	PAP ayant négocié			Reste	
		Nbre	Nbre	%	Négocie à Payer	Nbre	%
ANYAMA	Locataire menage	0	0	0%	-	0	0%
	Hébergé gratuit	0	0	0%	-	0	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire résident	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire non résident	29	1	3%	12 057 000	28	97%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	65	39	60%	41 607 000	26	40%
	Propriétaire d'équipement	2	0	0%	-	2	100%
	Propriétaire foncier	13	2	0%	12 344 150	11	85%
	Exploitant agricole	18	15	83%	26 257 428	3	17%
	Employes	13	8	62%	1 440 000	5	38%
Total		140	65	46%	93 705 578	75	54%
ABOBO	Locataire menage	0	0	0%	-	0	0%
	Hébergé gratuit	0	0	0%	-	0	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	2	1	50%	350 000	1	50%
	Propriétaire résident	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire non résident	13	2	15%	1 700 000	11	85%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	41	37	90%	68 495 389	4	10%
	Propriétaire d'équipement	0	0	0%	-	0	0%
	Propriétaire foncier	1	1	0%	180 000	0	0%
	Exploitant agricole	0	0	0%	-	0	0%
	Employes	9	8	89%	1 890 000	1	11%
Total		66	49	74%	72 615 389	17	26%
YOPOUGON	Locataire menage	271	187	69%	43 010 000	84	31%
	Hébergé gratuit	1	0	0%	-	1	100%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	78	73	94%	25 550 000	5	6%
	Propriétaire résident	69	60	0%	196 172 490	9	13%
	Propriétaire non résident	282	87	31%	305 198 350	195	69%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	146	114	78%	78 963 940	32	22%
	Propriétaire d'équipement	8	6	0%	58 488 800	2	25%
	Propriétaire foncier	16	4	0%	8 960 000	12	75%
	Exploitant agricole	0	0	0%	-	0	0%

Secteur	Statuts	Initial	PAP ayant négocié			Reste	
		Nbre	Nbre	%	Negocie à Payer	Nbre	%
	Employes	20	12	60%	3 923 437	8	40%
	Total	891	543	61%	720 267 017	348	39%
	Total	1097	657	60%	886 587 984	440	40%

Etat des négociations Sortie Ouest au 28 Février 2022

Secteur	Statuts	Initial	PAP ayant négocié			Reste	
		Nbre	Nbre	%	Negocie à Payer	PAPs	%
SONGON	Locataire menage	106	96	91%	22 080 000	10	9%
	Hébergé gratuit	15	15	100%	1 650 000	0	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	90	67	74%	28 650 000	23	26%
	Propriétaire résident	41	41	100%	67 279 927	0	0%
	Propriétaire non résident	286	159	56%	283 426 977	127	44%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	531	521	98%	544 738 039	10	2%
	Equipement	8	4	50%	10 557 995	4	50%
	Propriétaire foncier	19	16	84%	31 722 000	3	16%
	Exploitant agricole	18	12	67%	4 169 951	6	33%
	Employes	141	72	51%	13 798 500	69	49%
	Total	1255	1003	80%	1 008 073 389	252	20%
YOPOUGON	Locataire menage	252	208	83%	51 840 000	44	17%
	Hébergé gratuit	9	9	100%	990 000	0	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	379	318	84%	150 408 353	61	16%
	Propriétaire résident	31	13	42%	85 627 497	18	58%
	Propriétaire non résident	452	214	47%	1 330 793 691	238	53%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	590	554	94%	373 182 768	36	6%
	Equipement	10	3	30%	22 890 425	7	70%
	Propriétaire foncier	3	1	33%	9 990 000	2	67%
	Exploitant agricole	0	0	0%	-	0	0%
	Employes	326	33	10%	5 940 000	293	90%
	Total	2052	1353	66%	2 031 662 734	699	34%
	Total	3307	2356	71%	3 039 736 123	951	29%

Au total Vingt-sept (27) dossiers des PAP ont été mis en instance ce mois de Février 2022, détaillés comme suit :

- Vingt-deux (22) pour compléments de dossiers,
- Trois (03) pour contestation de montant
- Un (01) pour omission dans la base de données et
- Un (01) pour contestation de statut

5.1.2 Organisation de réunions d'information, de sensibilisation des PAP, et des consultations publiques

5.1.2.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

- **Sensibilisation de proximité : Cinq (05)** séances de sensibilisation ont été faites en relation avec l'ONG OIDEL dans les quartiers traversés par les travaux de construction du 4e pont. Ces rencontres et visites à domicile ont pour but de (i) donner des informations aux PAP sur le projet, (ii) inciter les PAP n'ayant pas encore négocié à aller à la négociation, (iii) inviter les PAP dont les noms sont sur les listes de paiement à venir se faire payer en leur donnant la liste des documents requis, (iv) inviter les PAP ayant été indemnisées à libérer les emprises. Ces séances se sont tenues selon les indications prévues dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Liste des séances d'informations et de sensibilisation

N°	Date	Lieu
1	07 02 2022	Site de recasement d'Ayéwahi
2	14 02 2022	Santai 3
3	17 02 2022	Adjamé Mairie
4	25 02 2022	Santai 3
5	28 02 2022	Adjamé Mairie

- **Consultations publiques :** une (01) consultation publique a été organisée par l'Equipe Sociale du PTUA en relation avec le service Communication en présence de l'ONG OIDEL, le 10 Février 2022 en vue de recueillir les préoccupations des PAP afin d'en tenir compte dans le planning de la libération de l'emprise (Santai 3) et d'inciter celles qui n'ont pas encore négocié à le faire.

Tirage de clés des bâtis par les PAP : Deux (02) séances ont eu lieu ce mois de Février détaillées comme suit :

- 01 séance de tirage des PAP/PR de Santai 3 le 01 Février 2022 ;
- 01 séance de tirage des PAP/PR de Santai 3 et de Boribana le 09 Février 2022.

5.1.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Aucune séance de sensibilisation ni de consultation publique n'a été faite ce mois de Février.

5.1.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

- **Informations et sensibilisations :** Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation ont eu lieu au cours de ce mois de Février 2022. En effet, quatre (04) types de réunions ont été organisées :
- **Sensibilisation :** Huit (08) séances de sensibilisation ont été effectuées à l'attention des PAP des voies structurantes. Ces séances avaient pour objectif d'informer les PAP sur le projet, le processus d'indemnisation et de libération des emprises, et de les inviter à la négociation. Elles se sont tenues comme suit :

Tableau : Liste des séances d'informations et de sensibilisation sur les voies structurantes

N°	Date	Lieu
1	08 02 2022	Lot 5 (Anyama-RAN)
2	10 02 2022	Lot 1 (Marché Bagnon)
3	14 02 2022	Lot 3 (Latrille OH3)
4	15 02 2022	Lot 4 (Cocody)
5	16 02 2022	Lot 2 (Yopougon-Abri 2000)
6	18 02 2022	Lot 5 (Anyama- RAN)
7	21 02 2022	Lot 4 (Cocody)
8	24 02 2022	Lot 1 (Niangon-Adjamé)

- **Réunion d'échanges** : Six (06) séances d'échanges ont eu lieu ce mois à l'attention des PAP des voies structurantes. Ces séances avaient pour objectif d'informer les PAP sur le projet, le processus d'indemnisation et de libération des emprises. Elles se sont tenues comme suit :

N°	Date	Lieu
1	03 02 2022	Lot 1 (Ecole Niangon-Adjamé)
2	07 02 2022	Lot 1 (Boucher Marché Bagnon)
3	08 02 2022	Lot 1 (Chefferie Niangon-Adjamé)
4	11 02 2022	Lot 4 (Cocody Palmeraie CNDP)
5	18 02 2022	Lot 1 (Chefferie Adiapomoronou)
6	18 02 2022	Lot 1 (Chefferie Niangon-Adjamé)

- **Consultations publiques** : Une (01) séance de consultation publique a été réalisée en présence de l'ONG OIDEL, et des membres de la Cellule de Coordination du PTUA : le 15 Février 2022 au secteur RAN à Anyama en vue de recueillir les préoccupations des PAP et mettre en place la stratégie dans le cadre de la mission de vérification et de mesures des bâtis impactés de la zone.
- **PAR complémentaire** : Trois (03) rapports d'étude complémentaire de PAR sont en cours d'élaboration sur les voies structurantes précisément sur La sortie Ouest (Lot 1), Boulevard Latrille (Lot 3) et la Sortie Est (Lot 2). Au cours du mois de Février deux (02) dont celui de Latrille et la Sortie Ouest ont été restitués respectivement les 09/02/2022 et 25/02/2022.
- **Vérification et remesures des bâtis impactés** du quartier RAN (Anyama) en présence du COSIS-RAN du 15 Février au 25 Février 2022 (42 bâtis)

5.1.3 Suivi des indemnisations des PAP

Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, **754 PAP** ont été indemnisées pour un montant total de **172 344 578 FCFA** détaillé comme suit :

- **Cent soixante-deux (162)** PAP à Attécoubé pour un montant de **36 736 378 FCFA** et
- **Cinq cent soixante-sept (567)** PAP à Yopougon pour un montant de **130 290 000 FCFA**
- **Vingt-cinq (25)** PAP à Adjamé pour un montant de **5 318 200 FCFA**

Portant ainsi Le nombre total de PAP indemnisées à **10 503 sur 20 803** pour un montant de **21 294 439 596 FCFA**

Tableau 22: Tableau Récapitulatif des indemnisations des PAP du 4ème pont au 28 Février 2022

Commune	Quartier	PAP ayant négociés		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
ATTECOUBE	Boribana 1	1 593	1 008 497 518	1 401	902 520 686	88%
	Gros camion 1 & 2	802	480 870 470	484	294 497 903	60%
	Santé 3	1349	1 226 966 357	955	650 032 479	71%
	Fromager	1013	4 429 342 730	765	2 688 017 901	76%
	Jean Paul 2	458	2 171 284 238	339	1 616 069 509	74%
	Santé village	95	184 988 256	61	295 086 525	64%
	Boribana 2	1 639	1 706 346 146	1 306	1 045 563 753	80%
	S/TOTAL ATTECOUBE	6 949	11 208 295 715	5 311	7 491 788 756	76%
YOPOUGON	Nouveau quartier	1 921	4 188 774 312	1 594	3 646 962 920	83%
	Doukouré	5 011	5 791 875 665	2 469	4 292 962 974	49%
	YaoSehi	2 407	3 742 075 581	565	922 088 015	23%
	Mami Faitai	0				
	S/TOTAL YOPOUGON	9 339	13 722 725 558	4 628	8 862 013 909	50%
ADJAME	Mairie 1	707	5 309 075 193	374	2 883 623 744	53%
	Adjamé village	81	72 300 062	-		
	Bromakoté	209	2 215 240 939	190	2 057 013 187	91%
	Nangui Abrogoua	5	6 170 000			
	S/TOTAL ADJAME	1002	7 602 786 194	564	4 940 636 931	56%
TOTAL 4ème pont		17 290	32 533 807 467	10 503	21 294 439 596	61%

5.1.3.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au 28 Février 2022, aucune indemnisation n'a été faite.

5.1.3.2 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Au cours de ce mois de février 2022, PAP ont été indemnisées. Ainsi le nombre de PAP indemnisées demeure inchangé et se présente comme suit :

- Y4 : **76** PAP indemnisées pour un montant de **74 898 484 FCFA**, portant le total à **588 PAP** et un montant total de **1 494 954 767 FCFA**
- Latrille **13** PAP indemnisées pour un montant de **5 239 930 FCFA**, portant le total à **106 PAP** et un montant total de **51 834 930 FCFA**
- Sortie Est : **26** PAP indemnisées pour un montant de **5 980 000 FCFA**, portant le total à **74 PAP** pour un montant de **25 671 059 FCFA**
- Sortie Ouest : **66** PAP indemnisées pour un montant de **15 130 000 FCFA**, portant le total à **958 PAP** et un montant de **446 638 925 FCFA**

Tableau 25 : Tableau Récapitulatif des indemnités des PAP Y4 au 28 février 2022

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
ANYAMA	Locataire menage	586	139 140 000	258	60 880 000	41%
	Hébergé gratuit	12	1 320 000	6	660 000	29%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	7	1 400 000	6	1 200 000	60%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	19	6 650 000	3	1 050 000	12%
	Propriétaire résident	79	2 135 006 510	-	-	0%
	Propriétaire non résident	430	7 614 995 760	28	193 755 300	6%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	133	820 490 438	80	35 595 890	53%
	Propriétaire d'équipement	2	47 343 000	-	-	0%
	Propriétaire foncier	259	2 229 614 920	5	81 975 000	1%
	Exploitant agricole	91	61 724 415	52	22 406 132	46%
Employes	69	13 269 060	3	540 000	3%	
Total		1687	13 070 954 103	441	398 062 322	22%
ABOBO	Locataire menage	3	690 000	1	230 000	25%
	Hébergé gratuit	0	-	0	0	0%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	0	-	0	0	0
	Locataire Activité commerciale et artisanale	1	-	1	350 000	100%
	Propriétaire résident	1	22 710 000	0	0	0%
	Propriétaire non résident	8	48 851 750	2	8 224 100	13%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	24	16 209 030	15	11 036 030	56%
	Propriétaire d'équipement	0	-	0	0	0
	Propriétaire foncier	12	48 122 040	0	0	0%
	Exploitant agricole	49	25 272 238	25	6 134 775	38%
Employes	15	2 700 000	0	0	0%	
Total		113	164 555 058	44	25 974 905	29%
COCODY	Locataire menage	93	40 360 000	37	9 630 000	28%
	Hébergé gratuit	11	1 210 000	7	770 000	47%
	Activité commerciale et artisanale Plein air	32	6 400 000	6	1 200 000	13%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	27	34 172 394	9	3 150 000	24%
	Propriétaire résident	27	173 759 000	6	1 127 800	16%
	Propriétaire non résident	77	7 839 653 305	10	966 516 350	8%

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	74	89 131 390	24	10 391 390	25%
	Propriétaire d'équipement	4	46 863 200	0	0	0%
	Propriétaire foncier	91	3 019 320 000	1	52 750 000	1%
	Exploitant agricole	4	3 868 005	3	25 382 000	10%
	Employes	89	16 290 000	0	0	0%
	Total	529	11 271 027 294	103	1 070 917 540	12%
	Total	2329	24 506 536 455	588	1 494 954 767	20%

Tableau 26 : Tableau Récapitulatif des indemnités des PAP Latrille au 28 février 2022

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
COCODY	Locataire menage					
	Hébergé gratuit					
	Activité commerciale et artisanale Plein air	26	5 200 000	5	1 000 000	7%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	52	27 407 380	22	7 700 000	28%
	Propriétaire résident					
	Propriétaire non résident	27	117 519 450	10	12 464 650	14%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	115	63 491 247	69	30 670 280	49%
	Propriétaire d'équipement					
	Propriétaire foncier	3	99 294 000			0%
	Employes	70	12 600 000			0%
	Total	293	325 512 077	106	51 834 930	22%

Tableau 27 : Tableau Récapitulatif des indemnités des PAP Sortie Est au 28 février 2022

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
ANYAMA	Locataire menage	0	-	-	-	
	Hébergé gratuit	0	-	-	-	
	Locataire Activité commerciale et artisanale	0	-	-	-	
	Propriétaire résident	0	-	-	-	
	Propriétaire non résident	1	12 057 000	-	-	0%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	39	41 607 000	-	-	0%
	Propriétaire d'équipement	0	-	-	-	0%
	Propriétaire foncier	2	12 344 150	-	-	0%
	Exploitant agricole	15	26 257 428	6	2 163 459	33%
	Employes	8	1 440 000	-	-	0%
	Total	65	93 705 578	6	2 163 459	4%
ABOBO	Locataire menage	0	-	-	-	
	Hébergé gratuit	0	-	-	-	
	Locataire Activité commerciale et artisanale	1	350 000	-	-	0%
	Propriétaire résident	0	-	-	-	
	Propriétaire non résident	2	1 700 000	1	75 000	8%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	37	68 495 389	16	7 376 500	39%
	Propriétaire d'équipement	0	-	-	-	
	Propriétaire foncier	1	180 000	-	-	0%

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
	Exploitant agricole	0	-	-	-	
	Employes	8	1 890 000	-	-	0%
	Total	49	72 615 389	17	7 451 500	26%
YOPOUGON	Locataire menage	187	43 010 000	30	6 900 000	11%
	Hébergé gratuit	0	-	-	-	0%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	73	25 550 000	-	-	0%
	Propriétaire résident	60	196 172 490	3	1 200 000	4%
	Propriétaire non résident	87	305 198 350	5	1 953 100	2%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	114	78 963 940	13	6 003 000	9%
	Propriétaire d'équipement	6	58 488 800	-	-	0%
	Propriétaire foncier	4	8 960 000	-	-	0%
	Exploitant agricole	0	-	-	-	
	Employes	12	3 923 437	-	-	0%
	Total	543	720 267 017	51	16 056 100	6%
	Total	657	886 587 984	74	25 671 059	7%

Tableau 28 : Tableau Récapitulatif des indemnités des PAP Sortie Ouest au 28 février 2022

Secteur	Statuts	PAP ayant négocié		PAP ayant été indemnisées		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
SONGON	Locataire menage	96	22 080 000	74	17 020 000	70%
	Hébergé gratuit	15	1 650 000	2	220 000	13%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	67	28 650 000	34	11 900 000	38%
	Propriétaire résident	41	67 279 927	17	4 168 060	41%
	Propriétaire non résident	159	283 426 977	84	46 710 858	29%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	521	544 738 039	188	97 752 936	35%
	Equipement	4	10 557 995	2	2 252 160	25%
	Propriétaire foncier	16	31 722 000	-	-	0%
	Exploitant agricole	12	4 169 951	11	3 413 760	61%
	Employes	72	13 798 500	-	-	0%
	Total	1003	1 008 073 389	412	183 437 774	33%
YOPOUGON	Locataire menage	208	51 840 000	107	25 310 000	42%
	Hébergé gratuit	9	990 000	2	220 000	22%
	Locataire Activité commerciale et artisanale	318	150 408 353	151	52 850 000	40%
	Propriétaire résident	13	85 627 497	3	4 552 106	10%
	Propriétaire non résident	214	1 330 793 691	87	79 456 410	19%
	Propriétaire Activité commerciale et artisanale	554	373 182 768	195	100 632 635	33%
	Equipement	3	22 890 425	-	-	0%
	Propriétaire foncier	1	9 990 000	-	-	0%
	Exploitant agricole	0	-	-	-	
	Employes	33	5 940 000	1	180 000	0%
	Total	1353	2 031 662 734	546	263 201 151	27%
	Total	2356	3 039 736 123	958	446 638 925	29%

5.1.4 Suivi de la libération des emprises

5.1.4.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, une libération d'emprise a été effectuée du **12-02-2022 au 16-02-2022** dans le quartier Santai3 entre M48 et K78.

En outre, il est important de signaler qu'au 28 Février 2022, la superficie totale libérée est de 52.22 ha soit **63%** de la surface totale à libérer dans les 03 communes traversées : Adjamé (Bromakoté et Mairie 1), Attécoubé (Boribana, Santé Village, Jean Paul 2 et Fromager) et Yopougon (Doukouré et Nouveau Quartier).

Tableau 23: Tableau Récapitulatif des Libérations d'emprise au 28 Février 2022

ZONES	SURFACES (m ²)			POURCENTAGES		
	LIBEREES	TOTALE A LIBERER	OCCUPEE	LIBEREES	OCCUPEE	REPRESENT E PAR LE TRONCON
PK0+000-K9	84 914,45	293 837,26	208 922,81	29%	71%	35,2%
K9-M48	78 640,05	110 016,91	31 376,86	71%	29%	13,2%
M48-K78	174 019,94	197 016,27	22 996,33	88%	12%	23,6%
K78-Boribana	92 628,07	92 628,07	-	100%	0%	11,1%
Boribana	26 173,79	30 926,99	4 753,20	85%	15%	3,7%
Zone de Gros camions et Bromakote	52 970,13	56 643,67	3 673,54	94%	6%	6,8%
Adjame Mairie	12 880,42	28 057,03	15 176,61	46%	54%	3,4%
Adjame Village	-	24 698,48	24 698,48	0%	100%	3,0%
TOTALE	522 226,85	833 824,68	311 597,83	63%	37%	100%

5.1.4.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au cours de ce mois de Février 2022, aucune libération n'a eu lieu sur les 03 échangeurs.

Par ailleurs, il est important de souligner que les emprises des échangeurs de la riviera 3 et de la riviera palmeraie sont disponibles à 50%.

5.1.4.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Sur la Y4

Au cours de ce mois de Février 2022, deux (02) libérations d'emprise ont été faites sur la Y4, le 04 Février 2022 à Anyama (Lot 5) et le 19 Février 2022 à Cocody (Lot 4).

Les pourcentages des emprises libérées sur les lots 4 et 5 sont respectivement de 98%, soit 13,92 km sur 14,2km et 40,65%, soit 5 km soit 92 ha

Sur la sortie Ouest :

La libération des emprises au 28 Février de la sortie Ouest est de 93%, soit un linéaire de 17,67km sur 19km. Ce linéaire s'explique par le fait que des échanges entre la chefferie du Village de Niangon Adjamé ont retardé le processus des études du PAR dans la traversée dudit village.

Le ripage de la zone du Bagnon au Pk5 sur le lot1 a pour objectif d'éviter les gros impacts négatifs que sont la démolition d'une dizaine d'immeubles de hauteur moyenne 9m. Cela permet de rendre moins onéreux le budget du PAR mais également de ne pas retarder les travaux sur le délai.

Ainsi, le projet a été ripée sur le côté gauche dans le sens du projet du Pk3 au Pk4 sur une longueur d'un (1) km.

Les travaux sur cette section vont concerner la démolition des commerces et des habitations basses ainsi que les travaux de déplacement des réseaux et les travaux routiers.

La surface concernée est de 25mx1000m = 25 000m², soit 2,5ha

Sur la sortie Est :

La libération des emprises au 28 Février 2022, des emprises des travaux de la sortie Est 94%, soit un linéaire de 21,62km sur 23Km soit 108,1 ha.

Sur le Boulevard Latrille :

La totalité des emprises du projet du Boulevard Latrille ont été libérées depuis le mois d'avril 2021. Les travaux sont toujours en cours.

Lots	Désignation	Linéaire total (km)	Taux de libération des emprises %	Linéaire libéré (km)	Linéaire à libérer (km)
1	Travaux de dédoublement de la route de Dabou	19	93%	17,67	1,33
2	Travaux de dédoublement de la route de la Prison Civile	23	94%	21,62	1,61
3	Travaux du prolongement du Boulevard Latrille	7,6	100%	7,60	0,00
4	Travaux d'aménagement de la voie de contournement de la Ville d'Abidjan Y4 section 1(Pk 00+00 au Pk 14+200)	14,2	98,00%	13,92	0,28

5	Travaux d'aménagement de la voie de contournement de la Ville d'Abidjan Y4 section 1(Pk 14+200 au Pk 26+500).	12,3	40,65%	5,00	7,30
TOTAL		76,1	86,2%	65,58	10,52

❖ **Les surfaces moyennes totales que couvrent les différentes voies structurantes sont :**

Y4 : 1 855 000 m², soit 185,5 Ha

Sortie Ouest : 950 000 m², soit 95 Ha

Sortie Est : 1 150 000 m², soit 115 Ha

Boulevard Latrille : 228 000 m², soit 22,8 Ha

5.1.5 Suivi du recasement des propriétaires de bâtis résident

5.1.5.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours de ce mois de février 2022, **onze (11) PAP/PR** ont pris part aux différentes séances de tirage des bâtis qui se sont déroulées au sein des locaux du PTUA, portant ainsi le nombre total de PAP recasées définitivement à **203 PAP/PR** sur le site de Songon Ayewahi. Ci-dessous la répartition des différents PAPS recasés selon les types de logements :

- 68 PAP pour les bâtis de 2 pièces
- 98 PAP pour les bâtis de 3 pièces
- 37 PAP pour les bâtis de 4 pièces

Visite aux PAP à reloger : au cours de ce mois de Février, dans le cadre du suivi social, l'équipe sociale a visité le 15 Février 2022, les **Dix-neuf (19)** PAP éligibles au recasement de la zone de santai 3 qu'il reste à reloger.

5.1.5.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Aucune réinstallation de PAP n'est prévue sur ce projet pour le fait qu'aucune PAP ne fait l'objet de déplacement involontaire.

5.1.5.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Au cours de ce mois de Février 2022, aucune PAP n'a opté pour le relogement. La situation demeure donc inchangée c'est-à-dire sur les 104 PAP/PR ayant pris part au processus de négociation aucune ne veut être réinstallées (taux de réinstallation 0%).

Mesures d'accompagnement : L'Ecole primaire publique du village de Niangon-Adjamé : le marché a été attribué à l'entreprise BLUE UNION. Les travaux de construction ont démarré le 14 septembre 2020 et portent sur la reconstruction d'un bâtiment R+1 de 6 classes plus bureaux, d'une clôture de 300 ml, de latrine de six cabines et d'une maison d'une chambre –salon pour le surveillant. Le taux d'avancement des travaux de construction au 28 Février 2022 est de 95% pour la construction de la clôture en raison de la non libération de l'emprise par les PAP, 100% pour le bâtiment école et 100% pour le bâti du surveillant de l'école.

Sites De Réinstallation : La CC-PTUA a acquis par le biais de l'AGEF, cinq (05) sites d'une superficie totale de 68 ha à Anyama (03 sites) et Songon (02 sites) dont les études techniques d'aménagement ont été réalisées par le BNETD. Compte tenu du nombre de PAP qui ont opté pour la réinstallation, la CC PTUA envisage d'aménager pour l'instant 02 sites.

- **Les travaux pour l'aménagement de ces sites** sont en cours :
 - **Site d'Ayewahi à Songon (12 ha) :** L'entreprise **COLAS CI** a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 442 649 067 FCFA TTC** sur une durée de 05 mois. Au 28 Février 2022, le taux d'avancement physique des travaux est estimé à 95%. En effet, les travaux de voirie sont achevés. Par contre, les travaux de signalisation, d'électrification, d'adduction en eau potable et de finition des classes supplémentaires de l'école primaire d'Ayewahi sont en cours de finition. Le retard des travaux est dû essentiellement à l'adduction en eau potable dont la connexion à un réseau existant de section suffisante doit se faire à plus de 7km aux difficultés d'approvisionnement en ciment et fer à cause du rationnement en fourniture d'électricité qu'a connu la Côte d'Ivoire depuis mars 2021. L'achèvement de tous les travaux est prévu pour le 30 juin 2022.
 - **Site d'Ebimpé à Anyama (17 ha) :** L'entreprise **ARMADA SA** a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 888 660 940 FCFA TTC** sur une durée de 05 mois. Au 28 Février 2022, le taux d'avancement physique des travaux est estimé à 50%. Compte tenu du retard important et de la faible capacité de l'entreprise à réaliser les travaux, une demande de résiliation de son marché a été soumise à la Direction Générale des Marchés Publics en septembre 2021. Cette demande a été validée aboutissant à la résiliation du marché. Un état des lieux est en cours pour lancer un nouvel appel d'offre dans le but de sélectionner une nouvelle entreprise pour l'achèvement des travaux.
- **Construction de logements pour la réinstallation définitive des PAP propriétaires résidents :** compte tenu du faible nombre de PAP ayant opté pour la réinstallation définitive, la CC-PTUA a privilégié la construction de 417 logements sur le site de Songon Ayewahi. Au 28 Février 2022, l'état d'avancement des travaux est de 77% contre

100% prévu soit 323 logements en cours dont 203 clés remises sur 205 logements achevés. La livraison des logements aux PAP se fera au fur et à mesure jusqu'au 30 juin 2022, date de fin des travaux. Le retard dans la livraison des bâtis est dû à la hausse des coûts des matériaux consécutifs au délestage intervenu en mars 2021.

4.1 Site de réinstallation Gros camions

Un site de 5 ha a été identifié au PK24 pour la relocalisation des gros camions. L'entreprise SORUBAT CI a été sélectionnée par appel d'offre pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 091 714 079 FCFA TTC** sur une durée de 04 mois. Les travaux d'aménagement portent sur (i) la construction d'une plateforme entièrement viabilisée d'une capacité d'environ 200 places de stationnement ; (ii) la construction d'un bloc de bâtiments comportant : un bâtiment pour l'administration, des magasins, un réfectoire, une salle de repos et des toilettes ; (iii) la mise à disposition d'une réserve d'environ 2000 m² pour d'autres équipements futurs ; (iv) une bretelle aménagée permettant l'entrée et la sortie des camions de l'autoroute du Nord.

Au 28 Février 2022, le taux d'avancement global des travaux est estimé à 94% avec un taux de consommation de délai de 333%. Seuls les travaux de réalisation de la couche de roulement, de signalisation et de finition du bâtiment ne sont pas encore exécutés parce que l'entreprise est en attente de la signature de son avenant par les autorités compétentes.

4.1 Site de réinstallation des taxis communaux 3 échangeurs

Le site actuel utilisé par certains taxis communaux de la Riviera est impacté par le projet de construction des 03 échangeurs sur le boulevard Mitterrand. Un nouveau site de recasement a été identifié dans un autre secteur de la Riviera. Afin d'optimiser les ressources et de gagner du temps, la CC PTUA a décidé de sélectionner une entreprise à l'effet d'aménager ce nouveau site. L'entreprise CICOF dont l'ordre de service de démarrage des travaux a été transmis 08 juillet 2020. L'état d'avancement des travaux du site de recasement des taxis communaux est estimé à 75% (dont 95% d'avancement pour les travaux du site de recasement des taxis communaux) pour un délai de consommation de 100% au 28 Février 2022. Ce retard est dû à la non libération des emprises.

5.1.6 Organisation de la gestion et le traitement des plaintes

Tableau 24: Tableau récapitulatif global des plaintes sur le projet

N°	Type de plaintes	Nombre total de plaintes reçues	Nombre de plaintes traitées	Nombre de plaintes en cours de traitement
1	Omission dans la base de données	1744	1738	6
2	Non recensées	995	966	29
3	Contestation de montant et de l'évaluation des bâtis	115	56	59
4	Contestation du statut	34	34	0
5	Autres*	377	342	35
TOTAL		3265	3135	130

5.1.6.1 Organisation de la gestion des plaintes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR), plusieurs cas de réclamations et de plaintes ont été recueillis. Ainsi un mécanisme permettant à toute personne affectée par le projet ou à toute communauté, de dénoncer une irrégularité ou une injustice dont elle estime être victime, a été mis en place afin de faire face aux différentes préoccupations exposées en s'adressant aux acteurs suivants qui eux en retour s'appuie sur le et mécanisme ci-dessous :

Acteurs :

- ONG ;
- Cabinet ayant fait l'étude du PAR et qui assure l'assistance technique sur le projet ;
- Cellule d'Exécution du PAR ;
- Comité de Suivi du PAR ;
- Cellule de Coordination du PTUA ;
- L'Agence Judiciaire du Trésor ;
- Tribunal d'Abidjan.

Mécanisme mis en place

Au sein de la CE-PAR, il existe un Bureau de gestion des Plaintes. Des représentants du Bureau de gestion Plaintes ont été installés dans chacune des trois Cellules délocalisées de la CE-PAR dans les Communes concernées par les activités du Projet. Ces représentants travaillent en collaboration avec les ONG en charge de l'accompagnement social des PAP du 4^{ème} pont d'Abidjan et ses voies d'accès et des voies structurantes.

Enregistrement des plaintes :

Par le bureau des plaintes au sein des cellules délocalisées de la CE-PAR dans chacune des trois communes concernées composé de l'agent administratif en charge des plaintes et d'un représentant de l'ONG OIDEI et Human DEV ;

Par le bureau des plaintes au sein de la CE-PAR composé d'un psychologue chargé des plaintes qui collabore étroitement avec l'ensemble des représentants de l'ONG OIDEI et Human DEV au niveau de chaque commune ;

Un courrier de réception de la plainte indiquant le délai de traitement de celle-ci (**7jours ouvrés**), est remis à la PAP.

Traitement des plaintes :

Au niveau des Cellules délocalisées de la CE-PAR dans les communes : ces cellules traitent les plaintes formulées auprès du bureau des plaintes en leur sein dans un délai de 05 (cinq) jours. Ce traitement se fait en relation avec l'ONG et du cabinet CIIC. Elle reçoit le plaignant pour un règlement à l'amiable. En cas d'accord, les PV de négociation et les certificats de compensation sont signés par la PAP qui signe aussi une fiche de retrait de plainte.

Les cellules délocalisées et le psychologue ne sont pas compétents pour traiter les cas de litiges liées au coût de l'évaluation du bâti et des problèmes de succession.

Si le traitement de la plainte n'est pas à la satisfaction du plaignant, la plainte est transmise au Psychologue gestionnaire des plaintes dans un délai de deux (02) jours. Celui-ci analyse la plainte et reçoit le plaignant pour un règlement à l'amiable. En cas d'accord, les PV de négociation et les certificats

de compensation sont signés par la PAP qui signe aussi une fiche de retrait de plainte. En cas de désaccord le Psychologue gestionnaire des plaintes transmet la plainte au Président de la CE-PAR dans un délai de 2 jours.

Au niveau de la CE-PAR : elle traite (i) toutes les plaintes qui n'ont pas trouvé solutions satisfaisantes pour le plaignant après traitement des cellules délocalisées des CE-PAR dans les communes, (ii) les plaintes formulées directement en leur sein, dans un délai de 10 (dix) jours. Elle reçoit le plaignant pour un règlement à l'amiable. En cas d'accord, les PV de négociation et les certificats de compensation sont signés par la CE-PAR et la PAP qui signe aussi une fiche de retrait de plainte. En cas de désaccord, la PAP est informée par courrier de la CE-PAR que sa plainte est transmise au Comité de Suivi du PAR dans un délai de deux (02) jours.

Au niveau du Comité de Suivi du PAR : la CE PAR transmet au Comité de Suivi toutes plaintes, doléances et réclamations qu'elle n'a pas pu traiter en son sein. Le Comité de suivi, après examen dans un délai de sept (7) jours, convoque les PAP concernés pour une négociation à l'amiable. Le CS PAR informe le PAP de sa décision finale par courrier.

En cas d'échec, le CS PAR en informe la CC-PTUA qui rencontre le plaignant en vue de trouver une solution. Après épuisement de toutes les voies de négociation à l'amiable, le plaignant ou la CC-PTUA peut saisir les juridictions compétentes en la matière.

Dans tous les cas, la cellule d'exécution du PAR, le Comité de Suivi, la Cellule de Coordination doivent développer une approche conciliante afin de préserver les droits et les intérêts de chaque partie. Le règlement à l'amiable est l'option privilégié.

Règlement par voie judiciaire

Le recours à la justice n'est possible qu'en cas de l'échec de tous les recours de la voie à l'amiable. Si le requérant ou le PTUA n'est pas satisfait, il peut saisir la justice à travers le tribunal de première instance d'Abidjan à ses frais. Pour cela, la démarche à suivre est la suivante :

- (i)- la PAP rédige une plainte adressée au Tribunal d'Abidjan ;
 - le PTUA saisi l'Agent Judiciaire du Trésor (AJT) qui rédige une plainte adressée au Tribunal d'Abidjan ;
- (ii) le Tribunal convoque la PAP et les représentants du projet pour les entendre ;
- (iii) le Tribunal rend le verdict.

Le recours aux tribunaux nécessite souvent des délais longs avant qu'une affaire soit traitée. Le projet doit communiquer suffisamment par rapport à ce risque pour que les parties prenantes en soient informées et favorisent le recours à un mécanisme extrajudiciaire de traitement des litiges faisant appel à l'explication et à la médiation par des tiers. Avant le démarrage des travaux, toutes les plaintes doivent être définitivement gérées.

Au niveau préventif, il est nécessaire d'identifier les conflits potentiels et de mettre en œuvre les mesures D'atténuation assez précocement dans le projet, en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressés.

5.1.6.2. Situation des plaintes recueillies au 31 Janvier 2022

5.1.6.2.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Au cours du mois de février 2022, le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes sur le projet de construction du 4^{ème} pont, dont 01 a été résolue avec l'appui de l'ONG en charge de l'accompagnement

social des PAP (OIDE), et des cabinets ayant réalisés les différentes études du PAR (CIIC et BNETD), et 01 est en cours de traitement.

Commune	Omission	Non Recense	Contestation Du Montant	Contestation De Statut	Autres	Total
Adjamé	0	0	0	0	1	1
Attécoubé	1	0	0	0	0	1
Yopougon	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	1	2

5.1.6.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Au cours de ce mois de Février 2022, aucune plainte n'a été enregistrée sur le projet de construction des 03 échangeurs de Cocody.

5.1.6.2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille

Au cours de ce mois de Février 2022, le Bureau de Gestion des Plaintes a enregistré 02 plaintes formulées par les Personnes affectées par les projets de construction des voies structurantes. Le détail des catégories de plaintes par voie est inscrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Détail des plaintes les voies structurantes

Projets	Omission	Non recensé	Contestation du montant	Contestation du statut	Autres	Total
Y4	1	0	0	0	1	2
Sortie Ouest	0	0	0	0	0	0
Sortie Est	0	0	0	0	0	0
Boulevard Latrille	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	1	2

Ces 02 plaintes, transmises cabinet ayant réalisé les différentes études du PAR (BNETD), sont en cours de traitement.

5.1.7. Assistance aux personnes vulnérables

Au cours de ce mois de Février 2022, aucune PAP vulnérable n'a été identifiée. Toutefois, un suivi et un accompagnement psychosocial se poursuit.

RESSOURCES CULTURELLES : Pour la sortie Ouest, un cimetière est susceptible d'être impacté par les travaux. Les propositions techniques d'amélioration du tracé ont été définies par la CC-PTUA et le village pour la déviation de ce site.

6- ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

6.1 Organisation pour la mise en œuvre du PAR et leurs différents rôles

Le Comité de Suivi : Il a pour mission première d'assurer la maîtrise d'ouvrage du PAR. Ensuite, il est chargé de suivre régulièrement l'avancement de la mise en œuvre du PAR pour le compte de toutes les parties concernées. Il est aussi en charge de :

- la participation à la validation du PAR ;
- l'approbation du budget ;
- l'élaboration des grandes orientations pour la mise en œuvre du PAR ;
- la supervision de la mise en œuvre du programme ;
- l'autorisation des dépenses relatives de la mise en œuvre du PAR.

La Cellule d'Exécution du PAR : elle est constituée pour assurer l'exécution technique du PAR. Elle a pour mission :

- d'élaborer la liste définitive des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- d'organiser la tenue des négociations et des paiements les compensations avec les PAP ;
- de signer les certificats de compensations et les Procès-verbaux de négociation ;
- d'assurer le suivi du déplacement et de la réinstallation des PAP ;
- de traiter les plaintes et réclamations des PAP
- d'assister de manière spécifique les groupes vulnérables, avant, pendant et après le déplacement ;
- d'assister le comité de suivi sur toutes questions qui se rapportent au PAR.

les sociologues : Ils ont pour mission d'assurer la gestion administrative et technique de la mise en œuvre du PAR. Leur mission première est de suivre le processus de négociation, faire le suivi social des PAP, informer et sensibiliser les PAP par rapport aux différents projets, assister le psychologue dans la gestion et le fonctionnement du recueil des plaintes ainsi que le suivi des PAP vulnérables. Organiser et participer à l'intégration communautaire et à la réinstallation des PAP. Suivre le processus d'indemnisation des PAP et participer à la mise à jour des données de la base.

Les agents administratifs, il existe deux (02) catégories de ces agents : ceux chargés des négociations et ceux chargés de la transmission des dossiers de négociations aux différents signataires.

- **Agents de négociations :** ils ont pour mission d'assister et d'orienter les PAP pendant le processus de négociation. de relever les documents à fournir afin de prendre part à la négociation. D'orienter dans la signature des PV de négociation et certificats de compensation. D'établir un point journalier des PAP ayant négocié.
- **Agents de transmission de dossiers des PAP :** ils sont chargés de transmettre les dossiers de négociations des PAP aux différents signataires, ensuite établir un point en vue de l'élaboration des projets d'arrêtés

Les ONG : elles sont chargées de veiller au respect des droits des PAP. Elles ont pour mission :

- D'assister les PAP au moment des négociations, la médiation et le suivi de la réinstallation ;
- D'informer les PAP sur leur mécanisme d'indemnisation, de sensibiliser et d'informer chaque catégorie des PAP ;
- De recueillir les doléances des PAP et de négocier les doléances auprès de la cellule d'exécution du PAR ;
- Faire le suivi interne des opérations, le suivi social des personnes vulnérables identifiées, le contrôle interne en s'assurant que les paiements sont effectués avant le déplacement, l'accompagnement social de la mise en œuvre du PAR.

Dans le cadre du PTUA, ce sont les ONG OIDEL et HUMAN DEV qui sont chargées de cette mission.

Les Cabinets d'enquête : est chargé

- D'établir les listes des personnes éligibles et leur indemnisation ;
- De traiter les plaintes d'omission et d'actualiser la base de données ;
- D'éditer les procès-verbaux de négociation, ainsi que les actes de compensations (certificats, reçus etc.) pendant le processus de négociation ;
- D'élaborer les rapports mensuels de la mise en œuvre du PAR.

Le contrôleur financier est chargé de vérifier les dossiers d'indemnisation d'éviction des personnes affectées par le projet. Il représente ici le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat

L'agence comptable est chargée d'effectuer le paiement des indemnités d'éviction des personnes affectées par les projets. Elle représente le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Psychologue : gestionnaire du bureau des plaintes a pour mission première de recueillir les plaintes, de les traiter ou de les soumettre à la CE-PAR en vue de leurs règlements et le suivi des PAP vulnérables du projet. De plus, il a pour rôle de contribuer à la réflexion stratégique la plus adaptée à la gestion du bureau des plaintes.

Le Gestionnaire de Base de Données : il est chargé de concevoir la base de données des personnes affectées par le projet, dans le cadre de l'exécution du PAR, d'assurer la gestion de la base de données, de piloter le fonctionnement des Cellules de négociation, établir une matrice des PAP indemnisées, et d'élaborer les projets d'arrêtés.

Les Assistantes : elles ont pour mission principale d'assurer la gestion administrative de la mise en œuvre du PAR. Elle assiste la CE-PAR, les sociologues et le gestionnaire de base de données dans l'élaboration des courriers et des soit transmis.

Les Archivistes : Ils sont chargés de la gestion de l'archivage des dossiers du PAR à travers la numérisation et la sauvegarde physiques des données du PAR.

Les Chauffeurs-courriers : ils sont chargés de transmettre les correspondances des organes du PAR et d'assurer les déplacements du Personnel du PAR.

6.2 Le mécanisme de communication adopté pour le paiement des compensations et les pièces justificatives requises selon la réglementation nationale

6.2.1 Le mécanisme de communication

Pour le paiement des indemnités d'éviction des PAP, une liste (Ordre de paiement) est établie par la comptabilité du PTUA et l'agence comptable affectée auprès du projet sous la supervision de la CC-PTUA et l'approbation du Contrôle financier. Cette liste est ensuite transmise aux Sociologues et aux ONG 72 heures avant la date du paiement afin que ceux-ci contactent les PAP pour les informer qu'ils feront objet de paiement.

6.2.2 pièces justificatives requises selon la réglementation nationale

- **Pour les Nationaux** : La Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
L'attestation d'identité Ivoirienne
Le récépissé d'enrôlement (ONECI)
- **Pour les non Nationaux** : La Carte Consulaire du pays d'origine (CC)

La Carte Nationale D'identité pays membres de la CEDEAO

- **Pour les représentants des PAP décédées :** Un Certificat de décès de la PAP recensée
Un Acte d'hérédité
Une procuration désignant un représentant
- **Pour les représentants des PAP hors du pays :** une procuration provenant du pays de résidence de la PAP recensée, authentifiée au Ministère des Affaires Etrangères de la Côte-d'Ivoire par le représentant.

6.3 Mise en œuvre des mesures pendant la période considérée**6.3.1 Données générales : variables de recensement et budget du PAR***6.3.1.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès***Tableau 25: Tableau récapitulatif des variables de recensement et budget du PAR**

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
	A .Générales		
1	Région	Des Lagunes	
2	Commune Municipalité District...	Yopougon-Adjamé-Attécoubé / DAA	
3	Activité induisant la Réinstallation	Déplacement des PAP/ destruction de biens et moyens de subsistance	
4	Budget du projet	36.239.048.107 FCFA	
5	Date(s) butoir (s) appliquée	Trois (03) mois	
6	Dates de négociations des taux des compensations impenses indemnisations	Début des négociations	27 Décembre 2017

6.3.1.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
	A .Générales		
1	Région	Des Lagunes	
2	Commune Municipalité District...	Cocody / DAA	
3	Activité induisant la Réinstallation	Déplacement des PAP/ destruction de biens et moyens de subsistance	
4	Budget du projet	1.371.544.355 FCFA	
5	Date(s) butoir (s) appliquées	Trois (03) mois	
6	Dates de négociations des taux des compensations impenses indemnisations	Début des négociations	04 Aout 2019

6.3.1.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
	A .Générales		
1	Région	Des Lagunes	
2	Commune Municipalité District...	Cocody-Anyama- Abobo- Yopougon- Songon / DAA	
3	Activité induisant la Réinstallation	Déplacement des PAP/ destruction de biens et moyens de subsistance	
4	Budget du projet	57.103.620.039 FCFA	
5	Date(s) butoir (s) appliquées	Trois (03) mois	
6	Dates de négociations des taux des compensations impenses indemnisations	Début des négociations	27 Aout 2020

6.3.2 Données spécifiques : nombre de PAP affectées par Projet, nombre de personnes vulnérables recensées

6.3.2.1 Construction du 4^{ème} pont et ses voies d'accès

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
A. Spécifiques consolidées			
1	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)	20 803	
2	Nombre de ménages affectés	5807	
3	Nombre de femmes affectés	2602 ¹	
4	Nombre de personnes vulnérables affectées	4214	
5	Nombre de PAP majeures		
6	Nombre de PAP mineures	6595	
7	Nombre total des ayants droits		
8	Nombre de ménages ayant perdu leur habitation	1001	

6.3.2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
A. Spécifiques consolidées			
1	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)	290	
2	Nombre de ménages affectés	13	
3	Nombre de femmes affectés	168	
4	Nombre de personnes vulnérables affectées	119	
5	Nombre de PAP majeures		
6	Nombre de PAP mineures	131	
7	Nombre total des ayants droits		
8	Nombre de ménages ayant perdu leur habitation	00	

6.3.1.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

	Variables	Données du PAR	Réalisations à date
A. Spécifiques consolidées			
1	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)	7906	
2	Nombre de ménages affectés	2359	
3	Nombre de femmes affectés	1871	
4	Nombre de personnes vulnérables affectées	1606 ²	
5	Nombre de PAP majeures		
6	Nombre de PAP mineures	1751	
7	Nombre total des ayants droits		
8	Nombre de ménages ayant perdu leur habitation	588	

¹ Données fournies concerne uniquement les PAP du PAR complémentaire du projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan

² Données incomplètes (nombre de PAP vulnérables du projet de construction de l'autoroute périphérique Y4 non fournies)

7- AUTRES PREOCCUPATIONS

7.1 Changement de la localisation/envergure du Projet

Dans le cadre de la réalisation des projets des voies structurantes, le projet de dédoublement de la route de la prison civile (Sortie Est) a subi un changement de tracé en raison de la découverte d'un câble électrique 90KV dans l'emprise du projet sur 3km. Ainsi le PTUA a été décidé de faire un ripage du projet (du PK 00+920 au PK 09+280 et du PK17+260 au PK22+240) pour sauver 90% de ce câble et d'éviter le pesage afin de respecter le délai prescrit dans le cahier de charge.

8. PLAN DE DECAISSEMENT POUR 2022

Le plan de décaissement ci-dessous concerne les périodes de Janvier et Février 2022, (les chiffres sont en milliers de FCFA).

Tableau 26: Tableau récapitulatif des plans de décaissement de Janvier au 28 Février

PROJETS	NBRE DE PAP INDEMNISEES	MONTANT S F CFA	NBRE DE PAP INDEMNISEES	MONTANT S F CFA	NBRE DE PAP INDEMNISEES	MONTANT S F CFA
4 EME PONT	9 626	21 092 374 103	815	187 805 493	10 441	21 280 179 596
SORTIE OUEST	892	43 158 925	64	403 020 000	956	446 178 925
SORTIE EST	48	19 691 059	25	5 750 000	73	25 441 059
Y4	512	1 420 056 283	73	19 783 868	585	1 439 840 151
3 ECHANGEURS	-	-	-	-	-	-
BVD LATRILLE	93	46 595 000	13	5 239 930	106	51 834 930
TOTAL	11 171	22 621 875 370	990	621 599 291	12 161	23 243 474 661

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2021

Conclusion

La mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) est un élément essentiel dans la réalisation d'un projet devant respecter la sauvegarde opérationnelle 2 (SO2) de la BAD. Son exécution doit permettre la libération des emprises, la satisfaction aux conditions de conformité par rapport aux exigences E&S et de protection des droits des personnes affectées. Au 28 Février 2022, la mise en œuvre du PAR est confrontée aux difficultés relatives à certaines PAP n'ayant pas les documents administratifs requis pour prendre part au

processus de négociation, d'indemnisation et à la libération des emprises dû au fait du refus de certaines communautés et PAP d'adhérer à la réalisation des projets.

Recommandations

- Mobiliser les ressources suffisantes pour le paiement des indemnités des PAP ;
- Libérer effectivement toutes les emprises des PAP ayant été déjà indemnisées tenant compte du planning d'exécution des travaux ;
- Traiter de manière diligente les plaintes résiduelles en collaboration avec les cabinets d'études et la CE-PAR ;
- Achever la répartition des logements des PAP/PR pour leur réinstallation définitive en vue de la libération totale des emprises des projets ;
- Renforcer l'équipe sociale du PTUA afin de la rendre plus efficace et présente spontanément sur tous les projets.

PLAN D'ACTION POUR FEVRIER 2022

Tableau 27: Tableau récapitulatif du plan d'action de 2022

N°	ACTIVITES	SERVICES IMPLIQUES
1	La mobilisation des ressources pour le paiement des PAP	CC-PTUA
2	La libération des emprises restantes	CC-PTUA, Equipe sociale et Service communication PTUA, ONG
3	L'accompagnement des familles des employés décédés dans la production de la documentation requise pour l'assurance	Equipe sociale PTUA, ONG, Entreprises
4	Le traitement des 136 plaintes résiduelles	Bureau de Gestion des Plaintes PTUA, CE-PAR, CS-PAR
5	L'achèvement de la construction des logements des PAP/PR	CC- PTUA
6	La sélection du Consultant en charge de l'Audit de conformité environnemental et social des projets PTUA	CC-PTUA
7	La prise en compte de l'aspect de réinstallation dans le cahier de charge	CC-PTUA
8	La prise en compte des recommandations faites concernant les PAP vulnérables	Bureau de Gestion des Plaintes et équipe sociale du PTUA

9	Le suivi et la participation à l'élaboration de l'étude du PAR du village de niangon-Adjamé suite à la validation des propositions techniques d'amélioration du tracé de la Sortie Ouest	CC-PTUA
10	Le suivi de la réalisation des études de la ligne 1B du BRT de Yopougon	Equipe sociale du PTUA
11	Le suivi des paiements des PAP	Equipe sociale du PTUA, ONG

ANNEXES

1. PHOTO D'ILLUSTRATION DES SEANCES DE SENSIBILISATION DES PAP



2. **PHOTOD'ILLUSTRATION DE TIRAGE DE BATIS (RECASEMENT)**



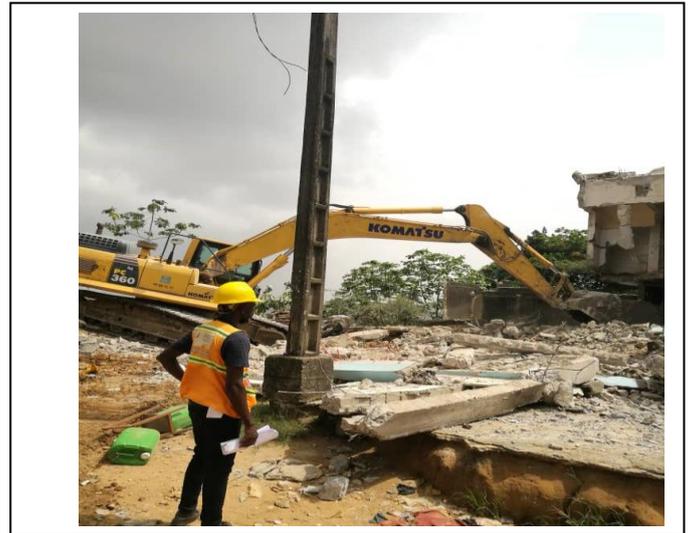


3. **PHOTO D'ILLUSTRATION D'INDEMNISATION DES PAP**





4. LIBERATION D'EMPRISE :



5. PROPOSITIONS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PAP VULNERABLES

ASSISTANCES PREVUES POUR LES PAP VULNERABLES

1	Harmonisation du montant forfaitaire à proposer
2	Proposition du montant forfaitaire
3	Préparation des visites à domicile
4	Planification des visites à domicile

6. PROCES VERBAUX DES NEGOCIATIONS DES PAP INDEMNISEES DU MOIS DE JANVIER 2022 :

Voir Annexe 1

7. RAPPORT DE PAIEMENT DES INDEMNISATIONS Y COMPRIS LES PREUVES DU MOIS DE JANVIER 2022

Voir Annexe 2

8. RAPPORT D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Voir Annexe 3

9. DONNEES SPECIFIQUES DES PAP

RECAPITULATIF	MONTANT PREVU	Nombre de PAP prévu	Nombre de PAP payé	MONTANT TOTAL PAYE	Nombre de PAP dont les montant figurants dans les PV de négociations sont conformes à ceux de la Base de Données	Nombre de PAP dont les montant figurants dans les PV de négociations sont supérieurs à ceux de la Base de Données	Nombre de PAP dont les montant figurants dans les PV de négociations sont inférieurs à ceux de la Base de Données	Nombre de PAP dont les montant figurants dans les PV de négociations mais n'existent pas à ceux de la Base de Données
DOSSIERS DANS LE CIRCUIT DE PAIEMENT	552 397 462	1 797						
DOSSIERS TRANSMIS AU CONTENTIEUX DE L'ETAT POUR HOMOLOGATION/ TRAITEMENT			123	29 720 915				
TOTAL GENERAL	552 397 462	1 797	123	29 720 915				